

PROGRAMME DE RECHERCHE
« POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES :
ANALYSE, EVALUATION, COMPARAISONS »

Rapport final
Mai 2002

DIVERSITE PAYSAGERE ET POLITIQUES PUBLIQUES : UN ENJEU
POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET L'AMENAGEMENT DES
TERRITOIRES ; L'EXEMPLE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE

Responsables

Jean-Paul METAILIE, Chargé de Recherche au CNRS, Directeur du laboratoire
GEODE UMR 5602, Maison de la recherche, Université Toulouse Le Mirail, 5 allée Antonio
Machado, 31058 Toulouse Cédex 1 tél : 05.61.50.36.44 - télécopie : 05.61.50.42.75
mail : jean-paul.metailie@univ-tlse2.fr

Bernard ALET, Maître de Conférences, Enseignant chercheur
GEODE UMR 5602, Maison de la recherche, Université Toulouse Le Mirail, 5 allée Antonio
Machado, 31058 Toulouse Cédex 1 tél : 05.61.50.35.12 - télécopie : 05.61.50.42.75
mail : alet@univ-tlse2.fr

SOMMAIRE

I. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE	p 4
1. Rappel des objectifs.....	p 4
2. Démarche méthodologique.....	p 5
II. LES QUATRE ATELIERS	p 11
Atelier 1 : Paysages ruraux ordinaires : aménagement et développement territorial.....	p 12
Atelier 2 : L'impact des politiques publiques sur les paysages fluviaux en milieu urbain...	p 47
Atelier 3 : Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités : l'exemple des tourbières du Sud-Ouest du Massif Central.....	p 63
Atelier 4 : Les politiques de prévention des incendies et de gestion des feux dans les Pyrénées et leur impact sur le paysage.....	p 84
III. SYNTHESE DES RESULTATS ET ANALYSE CRITIQUE	
1. Synthèse des résultats et principaux enseignements d'ordre thématique.....	p 112
2. Principaux enseignements d'ordre méthodologique.....	p 113
3. Principaux enseignements en terme de politiques publiques et paysages.....	p 117
4. Prolongements théoriques et prospective : Comment lever les contradictions ?.....	p 118
5. Difficultés rencontrées.....	p 119
IV. VALORISATION, ACTIONS DE TRANSFERT	
Publications.....	p 120
Communications a colloques et séminaires.....	p 122
Partenariat.....	p 123

PARTICIPANTS AU PROJET

NOM - Prénom	Titre	Spécialité	Organisme
ALET Bernard	MC - UTM	Ecologue	GEODE
ALCARAZ Françoise	Doctorante	Géographe	GEODE
ANTOINE Jean-Marc	MC - UTM	Géomorphologue	GEODE
BERINGUIER Christian	MC - UTM	Géographe	GEODE
BERTRAND Georges	Prof. - UTM	Biogéographe	GEODE
BOUDOU André	MC - UTM	Géo-Aménagement	GEODE
BRIANE Gérard	MC - UTM	Biogéographe	GEODE
CARCENAC Claude	MC - UTM	Géographe	GEODE
DESAILLY Bertrand	MC - UTM	Géographe	GEODE
FAERBER Johanna	MC - Géographe Perpignan	Géographe	GEODE
GAZELLE François	CR - CNRS	Hydrologue	GEODE
LE CARO Philippe	IE - CNRS	Botaniste	GEODE
LELLI Laurent	Chercheur associé	Géographe	ENFA
METAILIE Jean-Paul	CR - CNRS	Géographe	GEODE
MILIAN Johan	Doctorant	Géo-Aménagement	GEODE
NEUMAN Jean-Pierre	MC - UTM	Géo-Aménagement	GEODE
PARADIS Sylvie	Doctorante	Architecte/Urbaniste	GEODE
RICOUART Francine	Doctorante	Géo-Aménagement	GEODE
SCHWAL Brigitte	Doctorante	Géo-Aménagement	GEODE
URBANO Patrick	Chercheur associé	Géo-Aménagement	CONSEIL GENERAL 81
VALETTE Philippe	Doctorant	Géographe	GEODE

I PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

1. Rappel des objectifs

L'objet principal de ce programme de recherche est d'analyser et d'évaluer les effets des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement depuis la deuxième guerre mondiale sur l'évolution des paysages ou sur les processus écologiques et sociaux contribuant à la construction du paysage, ceci à différentes échelles temporo-spatiales et aux différents niveaux d'intervention ou d'application des politiques. Les dynamiques paysagères sont ainsi analysées avant, pendant et après l'application des politiques depuis l'échelle macro-paysagère (systèmes paysagers) jusqu'à l'échelle micro-paysagère, en tenant compte des différents niveaux de décision depuis l'europpéen jusqu'au local.

Plus précisément, il s'agit d'analyser les mutations, les ruptures ou les permanences paysagères à travers les différentes politiques publiques et en particulier celles qui ont eu, ou qui ont, le plus d'impacts sur le paysage. Il s'agit également d'analyser la diversité des approches, des prises en compte des paysages, et celle des problématiques d'aménagement et de développement des territoires avec leurs conséquences sur l'évolution des paysages, d'analyser la cohérence de ces politiques avec les politiques paysagères actuelles, ainsi que l'articulation entre politiques européenne, nationale, régionale et actions locales dans la prise en compte du paysage. Il s'agit enfin de montrer quelle évaluation les chercheurs peuvent apporter sur les paysages locaux (évaluation des conséquences à long terme des politiques d'aménagement et de développement, avec une double dimension historique et prospective). Cette recherche doit aboutir à l'élaboration d'une méthode d'analyse et d'évaluation qualitative du paysage et des effets des politiques publiques sur ces mêmes paysages.

La problématique centrale est axée sur la diversité paysagère et la comparaison de méthodes d'analyse et d'évaluation surtout qualitative, appliquée à quatre terrains traduisant cette diversité paysagère avec des dynamiques spécifiques et des contextes écologiques et sociaux particuliers :

- Pays, paysage, territoire et développement local dans le nord Comminges (31) et dans les Corbières (canton de Mouthoumet (11)) (Resp. L.LELLI et S.PARADIS)
- Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités en zone humide : l'exemple des tourbières de l'Aubrac, du Lévezou (12) et des Monts de Lacaune (81) (Resp. B.ALET et G.BRIANE)
- Politiques publiques de défense contre les crues et paysages fluviaux : les exemples d'Agén (47), Dax (40), Luchon (31) et Perpignan (66) (Resp. J.M.ANTOINE, B.DESAILLY et F.GAZELLE)
- Les politiques de prévention des incendies et de gestion des feux dans les Pyrénées et leur impact sur le paysage (Resp. J.P.METAILIE)

Pour chaque terrain, correspond une orientation thématique ciblée avec des objectifs, des méthodes d'étude et d'analyse, et des résultats spécifiques. Les quatre orientations

thématiques doivent permettre d'aboutir à l'évaluation et à la comparaison d'une grande diversité de politiques publiques avec leurs conséquences paysagères respectives :

- Ainsi, au premier terrain « Pays, paysage et développement local » correspond une thématique « Paysages de l'ordinaire, aménagement et développement rural »
- Au terrain « Paysages de tourbières » correspond une thématique « Protection et gestion des espaces naturels »
- Au terrain « Paysages fluviaux » correspond une thématique « Gestion de l'espace fluvial et des risques »
- Enfin, au terrain « Défense des Forêts Contre les Incendies » correspond une thématique sylvo-pastorale

2. Démarche méthodologique

2.1. Méthodologie générale

Le paysage ne peut pas être isolé, séparé, pas plus qu'il ne peut être approprié par une seule discipline. Il est donc nécessaire de croiser non seulement les regards disciplinaires mais aussi institutionnels et professionnels.

Le paysage est une entrée privilégiée sur la connaissance et la compréhension des territoires et de leur société à un moment donné. Comme on le verra plus loin, la démarche rétro-prospective est indispensable. Le paysage est fondamentalement une thématique diagonale, transversale qui doit faire l'objet d'une approche systémique, le paysage se situant entre le système « naturel » et le système social, le paysage se construisant à la croisée des processus écologiques d'une part et des processus, voire des stratégies, socio-économiques et politiques d'autre part.

Depuis plusieurs années, l'orientation méthodologique de l'analyse paysagère au GEODE s'appuie sur le concept de « complexe paysager », système pluridimensionnel et tripolaire, où sont mis en relation - voire en complémentarité - dans l'espace et dans le temps le *géosystème*, le *territoire* et le *paysage* : le géosystème avec une dimension à la fois naturaliste et anthropique ; le territoire avec une dimension sociale, économique et politique, voire stratégique, prenant en compte les aspects de construction sociale des territoires, d'aménagement et de développement des territoires, de production et de gestion de l'espace ; le paysage avec une dimension culturelle, patrimoniale et identitaire, celle des représentations et des valeurs socioculturelles parfois contradictoires que les différents groupes sociaux lui accordent.

C'est à partir de cette base conceptuelle que l'équipe a réfléchi à l'élaboration d'un cadre de références commun, pour aboutir à plusieurs modèles de grilles d'analyse et d'évaluation multi-critères. Les principes en sont :

- D'une part, une approche systémique du paysage fondée sur l'analyse multiscalaire, tant au niveau temporel que spatial et territorial :
 - échelles spatiales, depuis l'échelle macro-paysagère (le "système", voire le "complexe paysager") jusqu'à l'échelle micro-paysagère (l'élément) en passant par les différents niveaux d'unités morphologiquement et physionomiquement homogènes. Ces niveaux intègrent les systèmes de production et les modes de gestion de l'espace, de la parcelle au bassin-versant ;
 - échelles territoriales et inter-territoriales (correspondant aux différents niveaux de décision et d'intervention) ;
 - échelles temporelles, correspondant aux états successifs du paysage, depuis les durées courtes et répétitives (prise en compte de la phénologie en fonction des rythmes saisonniers) jusqu'aux durées longues (analyse historique et suivi diachronique). D'une façon générale, le point commun des recherches de l'équipe est qu'elles intègrent toutes fortement la durée dans l'évaluation des situations paysagères, à des échelles allant des deux dernières décennies jusqu'aux deux derniers siècles. Cette prise en compte de la durée repose sur la mise la place d'observatoires de l'évolution des paysages depuis quelquefois plus de 15 ans, évolution fondée en particulier une connaissance systémique, à la fois globale et approfondie, des différents terrains d'observation et d'analyse.

Cette analyse des états ou de la succession d'états des paysages est riche d'enseignement pour la démarche d'évaluation. Un état du paysage plus ou moins durable, plus ou moins hérité ou actif, correspond à un moment donné à l'état d'un système écologique associé au système de production sociale, économique, culturelle et politique. L'évolution de ce complexe écologique et social matérialise le sens et la vitesse des dynamiques paysagères et les éventuelles ruptures ou les seuils qui permettent de différencier les grandes phases de mutation paysagère (périodisation des phénomènes). Ces changements d'états peuvent être reportés au type et à l'intensité de la pression anthropique.

- D'autre part, une analyse multi-acteurs (institutionnels, socio-professionnels, scientifiques, associatifs, etc.), est construite sur la trame de cette analyse multi-temporelle et multi-spatiale, intégrant les diverses représentations et valeurs parfois contradictoires qu'ils accordent au paysage.

Qui dit évaluation dit en effet analyse des valeurs : valeurs socio-économiques (valeur d'usage, de fonction, de production), socio-culturelles (identitaire, patrimoniale, affective, esthétique, symbolique...), valeurs écologiques et biologiques (biodiversité), valeur juridique (formes et degrés de gestion et de protection réglementaire ou contractuelle), valeurs politique et stratégique (image de marque, appropriation). (Alet B. et Lelli L., 1996).

Ces deux grands partis pris méthodologiques ont pour but d'aboutir à l'élaboration d'indicateurs écologiques et sociaux (spatio-temporels), révélant l'état des paysages à un moment donné et mettant en évidence les différents stades d'évolution qui peuvent être liés à telle ou telle politique. L'objectif était d'obtenir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs des transformations paysagères. la question fondamentale étant le choix et la pertinence de ces indicateurs.

La méthode employée s'appuie d'une part sur l'utilisation privilégiée de nombreux outils d'information et de traitement de données :

- Les outils photographiques et iconographiques sont deux des dénominateurs communs des recherches sur le paysage dans l'équipe. D'une façon générale, pour tous les ateliers, les cartes, croquis, schémas, blocs-diagrammes, tableaux chronologiques et statistiques, photos diachroniques... sont autant d'outils pouvant permettre une évaluation comparative, qualitative des paysages. De même, une analyse des représentations paysagères a été menée à partir de l'enquête photographique sur la base d'un échantillonnage représentatif d'acteurs qui ont exprimé par ce biais une certaine appréciation de « leur » paysage ordinaire et de leur évolution.
- Analyse bibliographique relative aux différentes politiques publiques, à l'évolution de la législation et de la réglementation, aux différentes méthodes d'évaluation (une centaine de références bibliographiques), aux différents terrains d'études...
- Analyse d'archives
- Photo-interprétation diachronique (avec comparaison de plusieurs missions aériennes IGN depuis 1942)
- Enquêtes auprès des acteurs socio-économiques et politiques
- Relevés de terrain (relevés botaniques et phytosociologiques , relevés faunistiques, mesures hydrologiques, observation paysagère...)

La méthode s'appuie d'autre part sur un vaste réseau de partenaires, tant au plan scientifique qu'aux plans institutionnel (administrations et collectivités territoriales), socio-professionnel, associatif..., riche partenariat illustrant également la diversité des orientations thématiques retenues (cf . liste des partenaires à la fin du rapport).

2.2 Déroulement de la procédure d'évaluation

2.2.1. La mise en œuvre de la procédure

Elle s'est déroulée en deux phases :

- a) Dans une première phase, chaque atelier, correspondant au terrain d'application choisi, a mis au point sa propre méthodologie en fonction de :
- l'orientation thématique retenue,

- l'échelle spatiale : par exemple, pour l'atelier « Tourbières », prise en compte du micro-paysage, jusqu'à l'élément paysager qui peut être entre autres une espèce végétale bio-indicatrice, caractéristique de l'évolution des paysages de tourbières
- l'échelle temporelle : par exemple, pour l'atelier « Fleuves », prise en compte du long terme (les « héritages »)
- des processus écologiques et socio-économiques locaux
- des effets tantôt plus écologiques (atelier « DFCI »), tantôt plus socio-économiques (atelier « aménagement rural et développement local »).

b) Dans une deuxième phase, chaque atelier s'est attaché à faire émerger les points de méthode et les résultats qui pourraient être généralisables et contribuer ainsi à l'élaboration de la méthodologie commune et de la synthèse des résultats, l'un des objectifs étant la mise au point de grilles d'analyse et d'évaluation multi-critères fondées sur l'analyse multi-scalaire (tant aux échelles temporelles que spatiales et territoriales) et sur l'analyse multi-acteurs.

2.2.2. Les séminaires, liens entre les ateliers

Outre les réunions de lancement du programme de recherche, de fonctionnement interne et les travaux de terrain de chaque atelier, des séminaires tant méthodologiques que thématiques ont été organisés en 1999, 2000 et 2001 sur des thèmes précis ou dans un objectif de débat général, afin d'exposer les méthodes employées dans les ateliers et les harmoniser. Ces séminaires, réunissant tous les participants des ateliers, avaient donc pour but d'échanger, de croiser les différents points de vue méthodologiques, ainsi que les premiers résultats pour proposer ensuite une méthode commune d'analyse et d'évaluation et mettre en évidence les résultats susceptibles d'être généralisables. Afin de confronter méthodes, analyses et évaluations, des séminaires se sont déroulés sur le terrain comme à Agen (47) le 23/03/01.

Récapitulatif des séminaires :

- Réunions générales du programme «Paysage» ; séminaires méthodologiques (lundi 1er février 1999, lundi 1er mars 99, lundi 10 mai 99)
- Les paysages dans les contrats de terroir (André BOUDOU, Christian BERINGUIER, Jean-Pierre NEUMAN ; vendredi 26 mars 1999) ; séminaire thématique.
- Les terrasses de culture : terroir ou décor (Françoise ALCARAZ, lundi 17 mai 1999) ; séminaire thématique.
- Les paysages des espaces dits naturels (Bernard ALET, lundi 7 juin 99) ; séminaire thématique
- La politique DFCI et les pare-feu dans le paysage méditerranéen (Jean-Paul METAILIE, mardi 15 juin 99) ; séminaire thématique.
- De l'ordinaire aux paysages remarquables (Christian BERINGUIER, Laurent LELLI, Sylvie PARADIS ; lundi 28 juin 99) ; séminaire thématique
- Géosystème, Territoire, Paysage (Georges BERTRAND ; 6 décembre 1999) ; séminaire méthodologique.
- La politique agri-environnementale et la mise en place des CTE dans les Hautes-Pyrénées (Didier BUFFIERE - DDAF 65 ; jeudi 13 janvier 2000) ; séminaire thématique.
- Politique d'aménagement contre les crues et paysage urbain : le cas d' Agen (Philippe VALETTE ; lundi 31 janvier 2000) ; séminaire thématique.
- Par ailleurs, l'équipe a participé à l'organisation du séminaire national de lancement du programme « Politiques publiques et paysage », à Albi les 28-29-30 mars 2000. Elle a notamment organisé le voyage d'étude du 30 mars dans le sud-tarnais (paysages du Sidobre).
- Plusieurs séminaires, tenus en 2000 et 2001, ont permis de mettre en commun les méthodes employées et les résultats par atelier et de contribuer ainsi à la synthèse générale.

2.2.3. Elaboration d'une trame ou d'un plan commun aux 4 ateliers

Afin d'homogénéiser la présentation des 4 synthèses d'ateliers, il a été convenu d'une trame ou d'un plan « modèle » en 4 parties (voir tableau récapitulatif) :

1- Quelle politique publique? Contexte historique général

- quels objectifs? pourquoi?
- avec quels acteurs?
- avec quels moyens?
- pour quels résultats espérés?

2 - Analyse du contexte local, territorial, en justifiant le choix du terrain d'application

- Analyse paysagère avec : contexte physique et écologique
contexte socio-économique, culturel, politique (activités et acteurs locaux, enjeux et stratégies)
- Quels processus de communication, d'information, de sensibilisation, de concertation?

3 - Quelles actions, ciblées ou non, pour quels résultats ? Quelles réponses ou réactions du paysage? Conséquences sur les dynamiques paysagères locales, directes ou indirectes, immédiates ou différées, permanentes ou temporaires, attendues ou inattendues, aux différentes échelles spatio-temporelles :

- d'une part, sur les dynamiques "naturelles" et les structures "matérielles" du paysage : quels indicateurs physiques et écologiques (indicateurs d'état, d'évolution)?
- d'autre part, sur les dynamiques sociales du paysage : quels indicateurs sociaux, économiques, culturels, politiques (changements de pratiques locales, de perception, de représentation ...)?

4 - Synthèse des résultats et propositions d'amélioration, prospective

Les résultats correspondent-ils aux objectifs affichés au départ? (Mise en évidence des décalages entre les politiques publiques et leurs applications sur les différents terrains d'analyse, contradictions entre politiques publiques ou au sein d'une même politique ...)

Comment résoudre les éventuelles contradictions des politiques publiques?

TABLEAU METHODOLOGIQUE RECAPITULATIF

DUREES ET PERIODISATION	ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES (1) (aux différentes échelles territoriales)	ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL	ANALYSE ET EVALUATION DES MUTATIONS PAYSAGERES RESULTATS (attendus et inattendus)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Phénologie des paysages (cycle saisonnier) ➤ Durée des mutations contemporaines des paysages (échelle décennale) ➤ Evaluation des héritages, contexte général de mise en place des paysages (durée historique). 	<p>Contexte général, nature et historique des politiques.</p> <p>Analyse et évaluation des objectifs, des moyens et des résultats escomptés.</p>	<p>Analyse paysagère avant les applications locales des politiques</p> <p>Analyse des enjeux et des acteurs locaux (leurs activités et leurs actions, leurs représentations du paysage, leurs valeurs, leurs stratégies...)</p> <p>Nature des actions et des applications locales des politiques</p> <p>Analyse des processus écologiques et sociaux locaux</p> <p>Analyse des processus de communication, d'information, de sensibilisation, de concertation.</p>	<p><i>Conséquences directes ou indirectes, immédiates ou différées, permanentes ou temporaires des politiques sur les dynamiques paysagères aux différentes échelles spatio-temporelles.</i></p> <p>Réponses/réactions du paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une part sur les dynamiques « naturelles » et les structures matérielles du paysage, ➤ d'autre part sur les dynamiques sociales du paysage : économiques (impact sur le système de production et sur l'occupation de l'espace), culturelles (changement de mentalités, de valeurs, de pratiques, d'usages et de mode de gestion, de modes de valorisation des ressources, de modes de vie...), stratégique, juridique (évolution de la réglementation). <p>Nature (évaluation qualitative) et ampleur (évaluation quantitative) des changements paysagers.</p>

(1) l'analyse des politiques publiques suppose un effort de mise en perspective des choix politiques, des processus d'action à travers lesquels ils sont conduits, des réalisations qui s'ensuivent et des conséquences qui en découlent.

II LES QUATRE ATELIERS

Atelier 1 : Paysages ruraux ordinaires : aménagement et développement territorial

Atelier 2 : L'impact des politiques publiques sur les paysages fluviaux en milieu urbain

Atelier 3 : Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités : l'exemple des tourbières du Sud-Ouest du Massif Central

Atelier 4 : Les politiques de prévention des incendies et de gestion des feux dans les Pyrénées et leur impact sur le paysage

Atelier 1 : Paysages ruraux ordinaires : aménagement et développement territorial

Christian BERINGUIER, Laurent LELLI, Sylvie PARADIS

INTRODUCTION

Le terme de «politiques publiques» est d'un emploi récent en France, remplaçant ceux de «politiques de l'État» ou de «politiques territoriales». Résultat d'actions à des échelons différents (état, collectivités, structures intercommunales, Europe...), ces différentes politiques ont influé sur la transformation ou la permanence des paysages. L'évolution des paysages a ainsi participé à la création de nouvelles valeurs comme la qualité des cadres de vie, la revendication identitaire à un pays. Enjeu social, le paysage est devenu également un enjeu juridique depuis la *loi paysage de 1993* et par la même, un enjeu politique pour l'État et les collectivités locales.

Cependant, il est à noter que les premières actions issues de ce texte de loi ont avant tout donné lieu à la valorisation de paysages emblématiques, déjà institutionnalisés par une procédure de classement de site par exemple. Les paysages plus ordinaires, n'ont pas fait immédiatement l'objet de politiques publiques dédiées. Ce constat semble aujourd'hui en passe de se résorber, compte tenu des multiples chartes ou plans de paysages commandités par les services de l'Etat sur ces paysages du quotidien. Soumis cependant à des inégalités des moyens (humains, techniques, financiers), le devenir de ces politiques dédiées est fonction des contextes territoriaux et des configurations d'acteurs. Cela est d'autant plus vrai pour les territoires de marge ou d'arrière-pays, fragilisés par le déclin rural et où les acteurs ne considèrent pas le paysage comme une priorité.

1. Politiques publiques et paysages ordinaires

Le paysage est le visage d'un pays, sa lisibilité. Résultat des actions des hommes, de leurs projets, de leurs modes de vie, de toute leur histoire, il est le miroir qui nous renvoie l'image d'un système territorial composé de différents processus (économiques, naturels, etc...). C'est aussi une question de «points de vue», parce que le paysage passe par le regard en fonction de la position de l'observateur, mais aussi selon ses motivations, sa discipline d'appartenance...(PARADIS-MAINDIVE, 2000).

Jusqu'en 1993, aucun texte législatif n'était spécifiquement dédié au paysage même si ce dernier était déjà institutionnalisé par différentes lois sur la protection des sites par exemple. Pour autant, cette loi du 8 janvier 1993 «*sur la protection et la mise en valeur des paysages*» (*Loi Paysage*) laisse les acteurs quelque peu dans le flou, n'apportant pas par exemple de définition de la notion. Limitée à distinguer certains «territoires remarquables par leur intérêt paysager», cette loi a légitimé l'action de l'État en matière de protection et a aussi désigné, presque par défaut, des territoires où le paysage ne présente pas de qualité apparente et ne motive donc pas de politiques publiques dédiées à cet objet (LELLI, PARADIS-MAINDIVE,

2000). Ces paysages plus «ordinaires»¹, quotidiens ou familiers, sont pourtant une réalité à laquelle bon nombre d'élus et de collectivités sont confrontés. Ils sont le résultat de politiques et d'actions individuelles ou collectives, sectorielles, ponctuelles, au «coup par coup» et qui se superposent dans le temps et l'espace, sans réelle dimension globale. Les paysages ordinaires demeurent encore les paysages du «laisser-faire», de la non-prise en compte par une politique volontariste. L'inertie politique est parfois à l'origine de dégradations paysagères sans que les acteurs locaux aient les moyens, la formation ou les outils pour y remédier et agir de façon concertée. Les paysages ordinaires impliquent donc la majorité de la population, en zone rurale, en montagne, secteur périurbain... Ils sont également le produit de transformations ou de permanences qui peuvent affecter de façon conjointe des politiques publiques liées à l'urbanisme, aux ressources naturelles, à la gestion des paysages ruraux, urbains ou périurbains...

2. La méthodologie d'évaluation

La question de l'évaluation des politiques publiques et des paysages renvoie à un système de valeur de référence, sur la base duquel une mesure quantitative et qualitative doit être apportée, pour répondre à la question centrale de la cohérence ou non entre les choix politiques, les actions entreprises et les effets paysagers attendus. L'étude des paysages ordinaires nécessite donc une méthodologie d'analyse permettant de surmonter l'apparente difficulté de leur caractérisation. Le fait qu'ils n'aient pas de caractères remarquables, qualifiés ou reconnus, rend l'analyse scientifique indispensable pour offrir une vision à partager entre les différents acteurs d'un territoire : parce que ces paysages demeurent avant tout intimement liés à la société qui y vit et se les approprie.

Les politiques à valeur paysagère s'appliquant sur les paysages ordinaires étant à l'origine d'effets territoriaux variables, la question revêt ici plusieurs champs de recherches. Par exemple, quels ont été les effets sur ces paysages ? Les politiques publiques ont-elles contribuées à marginaliser encore plus des paysages sans grands caractères ? Comment ont été vécus par les acteurs locaux les effets de la transformation des paysages ? Quelles sont les politiques (dédiées ou non, politiques locales, privées, communales, intercommunales...) qui ont eu le plus d'effets ?

L'évaluation est donc soumise à une méthodologie qui peut s'organiser selon trois entrées pour aborder des paysages à priori uniformes ou peu évocateurs pour la société.

¹ « Si l'on s'en tient notamment à la définition du mot «ordinaire» dans le dictionnaire, on pourrait caractériser le «paysage ordinaire» par le fait qu'il n'a rien d'exceptionnel, qu'il est familier, appuyé par le seul poids de la quotidienneté de ceux qui l'habitent. Le caractère ordinaire se fonde alors sur le fait que les paysages sont fréquentés quotidiennement et non sur des critères qualitatifs renvoyant à l'aspect, à la physionomie de ces derniers. Ce regard quotidien semble pour autant limité pour exprimer ce caractère ordinaire puisqu'il peut même concerner les habitants d'un haut-lieu paysager. L'ordinaire est donc partout et concerne le cadre de vie, quelles qu'en soient les qualités. Si le «paysage remarquable» peut être assimilé à un paysage décor, contemplé pour ce qu'il représente, protégé comme témoin de l'histoire, à contrario, le «paysage ordinaire» n'est pas érigé comme une oeuvre que la société souhaite «conserver en l'état» (LELLI et PARADIS, 2000).

- **La première entrée est celle du territoire, de la connaissance des paysages** qui permet sa caractérisation. Elle inscrit ce dernier comme un objet à déchiffrer, analyser, et comprendre, dans le temps et dans l'espace. En effet, le paysage n'est pas qu'une «donnée à voir» mais est aussi le produit d'une complexité, à des échelles variables (temporo-spatiales), nécessitant l'emploi du multiscalaire. Le paysage est un système où l'intégration de paramètres sectoriels sert l'analyse globale.
- **La deuxième entrée est celle de la reconnaissance** et place le paysage au coeur des représentations des acteurs. La spécificité du paysage demeure en effet dans cette double relation entre la forme du paysage, dans ses évolutions et caractères, mais également dans les perceptions et représentations qui y sont associées et qui conditionnent les comportements et les actions. Cette entrée nécessite une enquête sur les représentations passées et actuelles des différents acteurs territoriaux, afin de mesurer réellement ce qu'inspire ce paysage, même celui qui paraît le plus ordinaire.
- **La troisième entrée est celle de l'action menée sur ces paysages**, en fonction des différentes politiques publiques, projets individuels ou collectifs. Le «paysage ordinaire», identifié ou non par les acteurs locaux, prend ici une dimension nouvelle : celle de la prise de conscience par les acteurs des conséquences des politiques publiques sur les transformations, le devenir des territoires.

Les deux objectifs principaux de cette évaluation sont donc d'arriver à :

- 1- effectuer un bilan des acteurs et politiques menées sur des paysages ordinaires.
- 2- analyser les incidences des politiques sur l'évolution des paysages étudiés, face aux objectifs annoncés, qu'ils soient en rapport direct avec le paysage (politiques dédiées) ou non (politiques indirectes).

Il ne s'agit pas d'une évaluation subjective (sur l'esthétique ou le sensible) mais d'une évaluation qui se veut objective. Pour y parvenir, seule une connaissance détaillée des territoires étudiés est nécessaire. Toutefois, pour dépasser les seules monographies, un cadre méthodologique comparatif est essentiel. **Cette évaluation peut s'établir selon différents axes de recherche :**

1- la reconnaissance de phases de mutations du paysage :

Elle constitue l'approche des différents états paysagers, afin d'établir un cadre général de références historiques des évolutions. La connaissance et la hiérarchisation des mutations du paysage est en quelque sorte le préalable à une évaluation des politiques publiques sur le territoire.

2- l'historique des politiques publiques sur le territoire :

Il s'agit de lister les politiques publiques par territoire étudié et cerner leurs objectifs, contextes d'application et évaluer la part qui incombe à la dimension paysagère (politique dédiée ou indirecte).

3- les impacts des politiques publiques sur le paysage :

L'évaluation de l'adéquation entre les objectifs des politiques et leurs effets paysagers constitue le volet principal de cette troisième entrée. Sur la base des états paysagers identifiés par la connaissance du territoire, il s'agit de mesurer la part effective de l'impact des politiques publiques sur le paysage (nature des effets, importance spatiale, catégories d'acteurs impliqués, etc.). Il convient d'ajouter à ce moment de la présentation méthodologique, que l'évaluation doit aussi s'effectuer sur la base d'une compréhension des perceptions des acteurs : ceux qui ont bénéficié de l'application de différentes politiques publiques, ceux qui parfois s'y sont opposés...

4- les acteurs clés qui interviennent dans l'application des politiques publiques :

Quels sont les acteurs déterminants des principaux changements paysagers ? Cette question doit être envisagée dans une approche historique propre aux différents territoires étudiés, mais dans le souci d'arriver à dégager des acteurs stratégiques des différentes politiques publiques au plan national.

En abordant les «paysages ordinaires», on est donc confronté à la difficulté d'analyse d'actions ponctuelles et de les situer (dates d'interventions, durées et impacts). Aussi, l'approche exhaustive de l'ensemble des politiques, locales et sectorielles, apparaît aujourd'hui trop complexe pour tendre, efficacement à une modélisation de notre système «Territoire – Acteurs – Actions et Politiques publiques». Pour ces raisons, nous réduirons notre approche à des thématiques spécifiques : liées à l'économie traditionnelle (agricole) en Nord-Comminges et les aspects urbanistiques et bâtis (habitat, pressions foncières...) en Hautes-Corbières. Les politiques et les actions faisant l'objet de notre recherche seront donc centrées sur ces aspects.

3. Présentation des territoires d'étude

3.1. Le Nord-Comminges

Cette proposition est basée sur l'étude du territoire du Nord-Comminges, situé au sud-ouest du département de la Haute-Garonne, limité au nord par la grande agglomération toulousaine, au sud et à l'est par la vallée de la Garonne, à l'ouest par les collines du Gers (voir planche 1 : «*L'aire géographique d'étude : le Nord-Comminges*»). Territoire rural de marge dans le département (par son positionnement géographique, en matière de développement économique et social, sur le plan des infrastructures, de l'industrie, du tourisme...), le Nord-Comminges reste néanmoins touché par l'application de nombreuses politiques publiques, en matière agricole, forestière et urbaine notamment ². Face à cet éventail de politiques, nous avons privilégié l'analyse des politiques publiques liées au développement agricole, qui s'est

² On peut tout de même rappeler ici l'effet des politiques d'aménagement routier, qui depuis une dizaine d'années prennent un certain essor en Nord-Comminges, avec, par exemple, la polémique concernant les campagnes d'abattages des platanes pour des motifs de sécurité routière, ou bien encore le financement du 1% paysage et développement utilisé pour la construction de l'autoroute A64. On peut également citer la politique visant au développement de lotissements communaux pour revitaliser les villages, la rénovation de l'habitat villageois subventionnée par le département (OPAH, ANAH...).

concentré dans les grandes vallées dissymétriques et sur les coteaux molassiques. Loin d'être une approche exhaustive des changements paysagers occasionnés par ces politiques, il s'agit bien ici d'identifier les types de politiques appliquées et par quels acteurs, de décrypter leurs attendus sur le paysage global, ainsi que les échelles temporo-spatiales qui lui sont attachées.

1- les politiques publiques et les acteurs territoriaux en Nord-Comminges :

1.1- Les politiques publiques face au contexte territorial nord-commingeois :

Il faut avant tout situer le Nord-Comminges dans le cadre d'une perspective historique rapide, justifiant la possible prise en compte du paysage dans le développement territorial.

Le Comminges est exposé à la mutation des filières économiques traditionnelles.

Les filières économiques du Comminges ont été confrontées récemment à la reconversion de ses activités traditionnelles. Les pôles de décision situés hors du territoire n'ont pas incité les acteurs économiques à s'installer ou à demeurer sur place. De plus, ce contexte difficile n'a pas engagé les élus locaux à proposer de véritables alternatives de développement. Nous pouvons justifier ce propos en indiquant qu'il n'existe pas de culture d'entreprise en Comminges, malgré un véritable passé industriel. Les créations d'entreprise ont toujours été l'objet d'acteurs ou d'organismes extérieurs, venant s'implanter sur ce territoire pour tirer parti de ressources naturelles nombreuses (Elf et le gaz naturel, les ciments Lafarge, Pyrénécell et la pâte à papier...). Ils quittent d'ailleurs la région une fois la ressource épuisée, ramenant le Nord-Comminges à une précarité de l'emploi peu enviable (l'exemple de la fermeture d'Elf-Boussens est encore très frais dans les mémoires...).

Un certain retard face aux grandes mutations opérées en France depuis 1789.

Le Comminges dans son ensemble est resté à l'écart des mutations politiques, économiques et sociales observées en France depuis deux siècles. Une certaine autarcie agraire a renforcé les caractères locaux, sans favoriser l'évolution économique, sociale ainsi que celle des mentalités. Son positionnement géographique a sans doute handicapé ce développement. Les ressources industrielles (gaz, bois...) étaient limitées et exploitées tardivement dans le mouvement d'industrialisation français. Même les progrès agricoles se sont déroulés après le reste du pays et c'est seulement vers les années 1960 que la transformation du mode de production agricole a été engagée ⁽²⁾. De même, la maîtrise du foncier par certaines familles nobiliaires a fortement contribué à cette inertie, en condamnant les paysans à la petite propriété. Le foncier agricole a donc peu évolué, compte tenu du fait que leurs propriétaires n'ont vendu que les terrains les plus contraignants pour la mise en valeur agricole (hauts de versants des coteaux pentus par exemple...). Le paysage rural a donc subi des transformations «limitées» à la politique du remembrement. Quelques communes quant à elles pratiquent une politique de prix du foncier peu élevé, ce qui a pour conséquence de n'attirer que des populations à faibles revenus,

³. Cette hypothèse est d'ailleurs défendue par l'historien René SOURIAU dans l'ouvrage « Comminges et Nébouzan », pour justifier le déclin du Pays du Comminges, démantelé après la Révolution Française.

n'entraînant pas de plus-value pour les locaux, ni de nouveaux besoins (l'artisanat est peu impliqué par la restauration de l'habitat ancien en particulier)⁴.

L'émiettement des enjeux locaux annihile le développement du territoire.

Les élus politiques sont depuis la décentralisation de 1982 contraints de prendre en charge les actions de développement sur leurs territoires. Cela les place en situation inconfortable au regard d'un système dans lequel jusqu'alors ils n'avaient pas à prendre eux-mêmes les initiatives de développement. L'habitude d'administrer les responsabilités communales a parfois pesé sur l'engagement dans une démarche de projets. L'absence de structure intercommunale porteuse d'un projet de territoire est révélatrice de cet état de fait. L'existence de procédures contractuelles basées sur des logiques sectorielles l'est tout autant. Ainsi, les quatre cantons du Nord-Comminges (Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon, Aurignac et Saint-Martory) n'ont pas réussi à se fédérer malgré les opportunités qui leur étaient offertes dans le cadre de la procédure des Contrats Développement de Terroir (voir planche 2 : «*Schématisation des logiques de développement et intercommunalités*»). Ce constat doit trouver un écho dans la proximité de Toulouse, qui a pu apparaître pour certains comme le «miroir aux alouettes», c'est-à-dire le lieu possible d'emplois et d'activités n'obligeant pas les locaux à développer un esprit d'initiative ou pionnier.

La relative absence des agriculteurs dans le projet de développement.

L'agriculture est-elle encore une ressource pour le Nord-Comminges ? Un certain fatalisme a semble-t-il gagné ce secteur d'activité. A l'occasion d'une réunion du Conseil Economique et Social de Région à Saint-Gaudens en novembre 1998, la question du devenir agricole a été complètement occultée. Et pourtant, que seraient les paysages du Nord-Comminges sans agriculteurs ? Cette absence notable de réflexion sur la place de l'agriculture dans le développement territorial reste, malgré les prévisions préoccupantes sur l'avenir de la profession, un élément central du projet territorial. Deux enjeux majeurs demeurent pour l'agriculture locale : l'installation de jeunes agriculteurs assurant la reprise des exploitations, la diversification, la transformation et la valorisation des productions agricoles, animales et végétales (porc noir gascon à Péguilhan par exemple). Les filières d'élevages (bovins et ovins) nécessitent le développement d'initiatives favorisant la commercialisation de produits de qualité et labellisés, l'agro-tourisme représentant une perspective de diversification intéressante pour les agriculteurs.

L'autoroute A 64, un facteur de désenclavement du Comminges dans son ensemble ?

Le Comminges a tendance à devenir une lointaine banlieue de l'agglomération toulousaine. Bon nombre de personnes habitant dans un rayon de 15 kilomètres des principaux réseaux de transport, laissent aujourd'hui leur voiture à la gare de Boussens pour prendre le train ou bien

⁴ Le problème semble quelque peu analogue dans le cadre des O.P.A.H. qui profitent financièrement à quelques artisans, mais ne dynamisent pas la profession dans son ensemble. De même, le risque d'un regroupement de population en précarité socio-économique, bénéficiant de logements sociaux en centre villageois pose la question de l'insertion au tissu social rural. Ce point ne semble pas encore toutefois bien perçu par les élus, souvent motivés par une vision à court terme du développement de leur commune.

empruntent l'autoroute afin de travailler quotidiennement à Toulouse (INSEE, 1999). Cependant, l'autoroute, partageant le Comminges en son milieu n'est pas forcément synonyme d'une tangente de développement. Cela peut même aller à l'encontre du phénomène escompté en entraînant des déséquilibres territoriaux. La périurbanisation se développe par exemple sur les communes situées à proximité des échangeurs autoroutiers (Saint-Martory, Boussens, Le Fousseret, Cazères...). De même, le discours de certains élus locaux vantant l'ouverture autoroutière comme un facteur de désenclavement, a peut-être provoqué l'effet inverse en accentuant la séparation entre le Nord et le Sud Comminges. En réalité, l'autoroute semble profiter aux communes du couloir garonnais. Elle ne permet donc pas le désenclavement de tout le Comminges, encore moins de tout le Nord-Comminges. L'absence d'un réseau routier interne de meilleure qualité va handicaper à terme les secteurs les plus à l'ouest, en particulier sur l'axe départemental de la vallée de la Save.

Le paysage : le grand absent des politiques d'aménagement en Nord-Comminges.

Parce que la situation socio-économique du territoire Nord-Commingeois est préoccupante, notamment sur le plan agricole, les politiques d'aménagement du territoire n'intègrent pas ou peu la dimension paysagère. Les services déconcentrés des différents ministères sont peu présents en Nord-Comminges. La D.D.E., par ses missions réglementaires en matière d'urbanisme, applique les principes édictés par la loi paysage de 1993, sur le volet paysager du permis de construire et dans une moindre mesure pour les Plans d'Occupation des Sols. La D.I.R.EN. n'a pour l'instant qu'une mission de protection des sites inscrits ou classés, peu nombreux en Nord-Comminges. La D.D.A.F. gère les actions contenues dans l'opération locale des coteaux haut-garonnais définies dans le cadre du programme régional agri-environnemental. Les Contrats Développement de Terroir du Conseil Général intègrent de façon très inégale cette ressource potentielle du développement territorial⁵. De même, la pré-étude du C.D.T. «Coteaux de Comminges» a fait du paysage un cadre général de présentation des différents atouts du territoire mais la démarche se veut avant tout, la valorisation de projets individuels, difficiles à intégrer dans des axes fédérateurs de développement.

Ces contextes historiques et socio-territoriaux attestent donc d'une non-prise en compte des paysages du Nord-Comminges. De plus, l'échelle globale qu'engage la dimension paysagère semble mal convenir et/ou n'est pas explicite pour les acteurs du développement nord-commingeois. L'ordinaire paysager est donc marqué par une méconnaissance des caractères spécifiques du territoire et enfermé dans des particularismes et des réflexes de développement trop restreints. L'échelle communale ne permet pas de répondre à la définition d'un projet territorial durable. Elle ne donne pas l'occasion de saisir à quels niveaux se jouent les enjeux collectifs et «individuels» du territoire. La définition de potentialités paysagères participe de ce mouvement d'émergence et de reconnaissance pour le territoire nord-commingeois. Il est cependant insuffisant si l'on ne s'attache pas à mesurer quelle place les acteurs pourraient accorder au paysage dans une démarche de développement. C'est d'ailleurs dans ce cadre que la récente validation du Pays de Comminges a souhaité s'engager, en proposant de réfléchir sur

⁵ Une charte paysagère a été lancée sur le Contrat Développement de Terroir «Terrasses du Touch et Pays du Savès» (cantons de Rieumes et Saint-Lys) en 1998 sans que l'on ne définit véritablement l'intérêt d'une telle démarche auprès des élus et sans méthodologie claire pour la connaissance des paysages du secteur.

*«la place du paysage dans le Pays de Comminges ? Contribuer à la définition d'une politique du paysage, à ses modalités d'application et à des projets.»*⁶.

1.2- Les politiques publiques liées aux aménagements agricoles :

Le choix s'est ici porté sur l'analyse de politiques publiques ayant permis le développement agricole depuis les années 1960, en prenant soin d'évaluer l'impact de certaines actions sur le paysage (remembrement, aménagements hydrauliques pour l'irrigation...). Dans ce cadre, nous nous sommes basés sur une **périodisation des politiques publiques en Nord-Comminges en trois phases distinctes.**

- **La première se situe dans la période 1950-1960.** Le Nord-Comminges demeure à l'écart du désenclavement des zones rurales fragiles, par manque de mobilisation des socio-professionnels sur le terrain et parce qu'il reste marqué par sa tradition de pays d'élevage⁷. La polyculture pratiquée reste archaïque. Vers 1950, l'autoconsommation représentait en Comminges 30 % du produit total (BRUNET, 1965). Le métayage concernait dans certains cantons près de 15% des exploitations agricoles. Le modèle de l'agriculture productiviste ne s'est donc pas implanté à la même vitesse que sur le reste du territoire national, par archaïsme et manque de volonté spéculative.
- **La deuxième est une phase de modernisation qui intervient avec les grands travaux d'aménagement agricole impulsés par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).** Né à la fin des années 1950, cet organisme public interdépartemental ayant vocation d'aménagement et de gestion des eaux dans le cadre de sous-bassins hydrographiques, va placer son action dans la partie sud-ouest de Midi-Pyrénées : la Gascogne. Le Nord-Comminges, de par les caractères précédemment cités, sera touché par cette phase modernisation agricole dans la période 1970-1980.
- **La troisième phase constitue un tournant marqué par la Politique Agricole Commune des années 1990,** qui va accentuer la modernisation pour concurrencer des territoires toujours plus productifs (Gers, Lauragais...). Les primes européennes contribuent au développement des exploitations agricoles, à l'agrandissement des parcelles de cultures, même sur coteaux à fortes pentes, facilité par une mécanisation toujours plus performante.

1.3- Les grandes catégories d'acteurs concernées :

⁶ Dossier présenté auprès de la DIREN Midi-Pyrénées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région de Midi-Pyrénées et notamment son article 10.3.2. sur le maintien ou la restauration de paysages remarquables.

⁷ Le Comminges a constitué un pays naisseur en matière d'élevage, c'est-à-dire qu'il expédiait des veaux et jeunes bovins jusqu'en Italie.

Schématiquement on pourrait présenter les acteurs sous l'angle d'une typologie fonctionnaliste où : les institutionnels, les politiques et les juristes fixent les normes et les valeurs ; les commanditaires produisent et gèrent la commande ; les négociateurs orientent ; les créateurs créent (paysagistes, architectes...) ; les usagers réagissent (au coup par coup) ; les individus regroupés en association revendiquent ; les entrepreneurs font le projet initial et le réalisent ! A travers cette énumération caricaturale, on perçoit néanmoins l'empilement et l'enchevêtrement des acteurs potentiellement en situation d'application ou de réception d'une politique publique donnée.

En Nord-Comminges, on peut s'interroger sur le rôle des acteurs dans le processus de modernisation agricole. **Trois phases semblent se dégager, permettant l'identification d'acteurs clés du développement.**

- **1970-1980 : l'état domine dans ses prérogatives sur le local** en développant les par, les OGAF. les fonctionnaires des administrations instruisent le local, notamment en matière de finances. on peut néanmoins souligner la part prépondérante de la CACG qui va impulser le développement d'études et d'actions d'aménagement hydraulique, en vue de moderniser les pratiques agricoles.
- **1990 est marquée par un double mouvement celui des aides européennes dans le cadre de la Politique Agricole Commune et celui des Contrats Développements de Terroir** pilotes au niveau départemental. le premier inscrit l'échelon européen comme acteur du développement de la céréaliculture en nord-comminges. le second fait plutôt appel à l'identification des ressources locales que le département veut valoriser à travers cette politique des CDT ⁸.
- **fin des années 90, le développement poussif des coopérations intercommunales** met en exergue le manque d'habitude des élus locaux à travailler ensemble. cela s'explique en partie par un enfermement socio-économique ou le foncier est resté très longtemps dans les mains de quelques familles nobiliaires, condamnant les paysans à la petite propriété. on peut aussi relever l'attitude de certains élus, s'opposant au développement généré par la grande métropole toulousaine. face à cette difficulté de positionnement du Nord-Comminges par rapport au développement du sud de la Haute-Garonne, l'ouverture de l'autoroute à 64 est venue modifier les politiques de développement de la frange est du territoire Nord-Commingeois, entraînant un phénomène important de périurbanisation, mais également faisant de ce territoire un nouvel espace touristique de proximité à conquérir pour les toulousains.

Dans ce contexte, la naissance du Pays de Comminges en février 2001, par validation du Préfet de Région et avis favorable de la CRADT constitue un nouvel acteur de la mise en place d'une politique globale de développement local. Constituant le sud du département de la Haute-

⁸ Le CDT « Coteaux de Comminges » n'a pas dépassé le stade la pré-étude. Il semble que les volontés locales pour ne pas travailler au sein du découpage pré-établi par le département l'aient emporté.

Garonne, il forme un territoire regroupant onze cantons, correspondant à l'arrondissement de Saint-Gaudens (voir planche 2 : «*Schématisation des logiques de développement et intercommunalités*»). Dans ce cadre institutionnel d'émergence du Pays, plusieurs questions sont posées par le Comité de Bassin d'Emploi du Comminges (CBEC) sur les thèmes de l'identité du territoire, des projets visant à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, sur la valorisation des ressources en général. Le Pays a également pour mission d'harmoniser le développement et le soutien des projets territoriaux à orientation patrimoniale, environnementale et paysagère.

Ces dimensions prennent un caractère accru sur ce territoire, compris pour moitié en zone de montagne, à fortes potentialités écologiques, paysagères, patrimoniales ou culturelles mais échappent au Nord-Comminges, positionné de manière excentrée et tourné vers l'agglomération toulousaine. Cependant, de nombreuses attentes sur cette thématique du paysage semblent émaner des différentes commissions mises en place par le CBEC depuis 1999, mais à des échelles territoriales très variables, sans que l'on puisse dégager un projet cohérent sur ce thème. Si le constat d'un intérêt croissant pour la dimension paysagère se manifeste en matière de projets de développement, il n'en reste pas moins que le Pays est démuné sur le plan des méthodologies de connaissance du paysage et de sa formalisation dans un document-cadre d'aide aux projets d'aménagement (comment décrire, comprendre, parler et partager pour construire d'un projet de paysage qui dépasse les seules préoccupations esthétiques du territoire ?).

2- Evolutions paysagères et états paysagers :

Les politiques agricoles ont eu des conséquences notoires sur les paysages du Nord-Comminges durant ces cinquante dernières années entraînant des restructurations foncières et des remembrements, ces politiques de modernisation agricole ont notamment nécessité une intervention lourde sur les cours d'eau (lacs collinaires, canaux, recalibrages,...). face au remembrement qui apparaît comme le témoin d'une nouvelle modernité, le développement de l'agriculture irriguée apparaît comme le moyen de conduire une agriculture céréalière productiviste et concurrentielle. cette prégnance de l'action des politiques liées à la ressource en eau a cristallisé de nombreux débats et alimente les conflits (voir encadre sur la création du barrage de Charlas ci-après).

2.1- La stabilité des paysages agricoles de la petite propriété foncière en Nord-Comminges :

Nous avons déjà abordé cette question plus en amont, en montrant que la maîtrise du foncier par quelques familles nobiliaires a freiné le développement on peut également évoquer les travaux d'aménagement réalisés au milieu du siècle dernier, en particulier dans les vallées entaillant les terrasses, comme celle du Touch par exemple (voir planche 1). en 1831 déjà, de nombreuses plaintes des maires des communes de cette vallée sont rédigées au préfet de l'époque pour lui signifier le mauvais drainage des fonds de vallées. le recalibrage du lit du

cours d'eau et la réalisation de réseaux de drainage (les nauses) sont décidés en 1855. ils vont occasionner de nouvelles pratiques culturales dans la plaine alluviale jusque-là vouée à un pacage médiocre. de même, à cette époque et pour les besoins en eau des parcelles agricoles des propriétés du sud-ouest toulousain, le canal de Saint-Martory est construit. le paysage des terrasses et des vallons adjacents subit dès lors une phase de mise en valeur importante.

2.2- La modernisation agricole des années 1960 entraîne une «géométrisation des paysages» des vallées gasconnes et des coteaux du Save et du Serrère :

Cette seconde phase de transformation du paysage survient à partir des années 1960. Les exploitations agricoles de petites dimensions sont remplacées par des unités plus importantes. La vocation agricole du secteur, anciennement tournée vers l'élevage passe brutalement à une activité mêlant polyculture et élevage, pour représenter aujourd'hui 60% des exploitations ainsi que de la S.A.U.. Dans certains cantons (Rieumes par exemple), ce changement d'usage va entraîner une modification importante de la physionomie du paysage, entre secteurs des terrasses et secteurs des coteaux. L'agrandissement des parcelles agricoles pour cultiver des céréales aura notamment pour conséquence de déclencher d'importants phénomènes érosifs, suite à la suppression de nombreuses haies sur les versants (*voir planche 4 : «Quelques transformations du paysage agricole en Nord-Comminges.»*). Par exemple, le paysage des vallées gasconnes est marqué par cette modernisation agricole avec la création de nombreuses retenues collinaires, directement reliées à un réseau d'irrigation, ou bien pour soutenir les débits d'étiage des rivières haut garonnaises. Ce paysage agricole géométrisé, modernisé, à la suite de remembrements ou de restructuration foncière a donné une image plus «moderne», créant un nouveau modèle paysager, même si le mot paysage n'était pas prononcé comme tel.

2.3- La création des «néo-paysages de l'eau» :

A partir du milieu des années 1980, des aménagements hydrauliques sont réalisés, pour soutenir le développement des cultures irriguées. Plusieurs retenues d'eau sont construites : sur la Bure en 1985, sur la Gimone en 1988, sur le Touch en 1989, sur la Saverette en 1990, sur l'Aussoué en 1996 (*voir planche 4 : «Quelques transformations du paysage agricole en Nord-Comminges.»*). Le paysage des terrasses et des collines revêt une fonction de réservoir pour les besoins en eau d'agriculteurs-irriguants de plus en plus nombreux (près de 35% des exploitations sur le canton de Rieumes pour 3000 hectares irrigués dont 1700 en système céréalier pur). Représentant 170 agriculteurs sur les cantons de Boulogne-sur-Gesse et L'Isle-en-Dodon (CA/ADVA 31), les irriguants constituent une part non-négligeable à l'échelle du département de la Haute-Garonne. Ils récoltaient par ailleurs plus de la moitié des aides compensatoires en 1995, contre 40 % aux éleveurs. Ces actions demeurent symptomatiques d'un phénomène de transformation du parcellaire agricole sous l'effet de la modernisation agricole et des pratiques culturales. L'agriculture irriguée est en extension, notamment en vallée de la Save comprenant 170 irriguants des 220 recensés dans les 4 cantons où cette activité domine (Aurignac, Boulogne, L'Isle, Saint-Martory). Cela représente tout de même près des deux tiers des irriguants de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

La gestion des eaux prend dans ce contexte une tout autre signification. La culture du maïs a favorisé la réalisation de retenues collinaires d'importances variables. La gestion des réseaux est à la charge de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, mais également de trois syndicats hydrauliques (Aussoué ; Save et Gesse ; Touch et ses affluents). L'enjeu suscité par la ressource en eau est par ailleurs le théâtre d'un débat toujours d'actualité sur la réalisation du barrage de Charlas. Cet ouvrage fait l'objet depuis plus de 20 ans, de polémiques quant à son utilité, beaucoup moins sur les conséquences écologiques, paysagères de sa réalisation...

La politique des aménagements hydrauliques a donc été impulsée selon trois entrées :

- la construction de canaux sur le plateau de Lannemezan (canal de la Neste, de Franquevielle) ;
- de grandes retenues d'eau pour le soutien d'étiage et l'irrigation des cultures de plaine ;
- les retenues collinaires pour l'irrigation des cultures en coteaux.

La présence de ces éléments paysagers (canaux, ponctuation de lacs collinaires ; présence de grandes retenues d'eau ; de rampes d'aspersion et de stations de pompage) a un impact limité mais non négligeable sur le Nord-Comminges, où la ressource en eau n'était auparavant pas réellement perceptible. Les canaux sont peu à peu valorisés sur le plan touristique, associés à un développement de sentiers, comme c'est le cas pour le canal de Franquevielle et la forêt domaniale de Cardeilhac. À contrario, les Néo-paysages des grandes retenues d'eau ont progressivement attiré le regard parce qu'ils occasionnent un véritable impact paysager qui a suscité un tourisme de proximité (à Fabas/Saint-André par exemple). Ces paysages sont donc des lieux recherchés pour des populations urbaines en mal de nature.

Quel paysage pour la plaine de la Nère à Charlas ?

Rappel du contexte général.

Le projet du barrage de Charlas concerne cinq communes du canton de Boulogne-sur-Gesse : Charlas, Saman, Sarremezan, Cardeilhac et Saint-Lary-Boujean. Il est initié dans les années 1970 par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, chargée de l'étude de faisabilité technique du projet. Cette retenue située sur la rivière de la Nère constituerait un lac de 560 hectares pour une capacité de 110 millions de m³. Imaginé pour le soutien d'étiage de la Garonne par le biais des rivières de la Nère et de la Louge, cet ouvrage ne fait toujours pas l'unanimité des élus du canton et est encore à l'état de projet. Partisans et opposants du barrage s'affrontent donc depuis plus de vingt ans. Un comité de défense contre le barrage de Charlas est créé en 1983. Après de nombreux rapports de divers comités scientifiques, les avis sont très contradictoires sur l'utilité d'un tel ouvrage. En 1997, la Commission Nationale du Débat Public, installée par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a même été saisie à ce sujet. Ce dernier est donc promu au rang des projets d'envergure nationale et met en lumière la volonté de l'Etat, de ne plus engager systématiquement des actions lourdes en faveur des agriculteurs irriguants.

Les conséquences d'un tel projet.

Le projet, s'il était réalisé, aurait plusieurs conséquences immédiates sur la plaine de la Nère. En effet, il faudrait déplacer la ligne THT de 400 000 volts Lannemezan-Verfeil. La départementale de la vallée de la Nère serait inondée. Les terres agricoles seraient ennoyées, soit une emprise de 560 hectares (les chiffres sont d'ailleurs forts différents dans les multiples rapports officiels : 560 - 600 hectares ?). Sur le plan des habitations, seule une ferme serait inondée. La digue, longue de 1250 m et de 50 m de haut, serait située à 150 m du village de Saman. Elle serait susceptible de bloquer la vue des habitants en direction de la chaîne Pyrénéenne, ce qui représente une dégradation importante du cadre de vie. D'autres problèmes sont aussi à considérer. Le destockage massif d'eau en période d'étiage va occasionner la baisse du niveau du lac, laissant apparaître les rives envasées. Cela constitue un sérieux handicap dans l'optique d'une valorisation touristique. Enfin, il est probable, même si aucune étude sérieuse n'a été engagée sur le sujet, que le barrage va avoir des répercussions sur le climat local (brouillards tenaces, humidité renforcée, baisse sensible de la température...). Selon la CACG, 50 exploitations seront directement touchées sur les cinq communes (Cardeilhac 11, Saint-Lary 8, Sarremezan 8, Charlas 15, Saman 8). Deux cas de figure se présentent pour les exploitants. Ceux qui sont âgés et sans succession accepteraient de vendre leur terrain. Il faut noter que ces agriculteurs ne séparent pas des terres les mieux loties du secteur, car elles n'ont pas été concernées par le remembrement et sont gagnées par la friche (en particulier sur Charlas). Au niveau de Saman, la plaine a été aménagée dès le milieu des années 1960 (remembrement, drainage, irrigation). Les terres sont donc de meilleure qualité et concernent des exploitants encore en activité. Ces derniers sont contre le barrage, qui va les empêcher de cultiver, les obliger parfois à faire un chemin plus long pour rejoindre d'autres parcelles.

Quels aménagements ont été proposés ?

Le conflit caractérise en quelque sorte l'absence de réflexion globale et d'accord sur un projet. En effet, deux conceptions du développement tendent à s'opposer, entre partisans de la modernisation agricole comme moyen de restructurer le territoire et défenseurs d'un projet touristique dont les contours sont multiples (sentier «tour du lac», base nautique et plage, avec restaurant, boutique, bateaux à moteur, centre de formation, réserve naturelle, centre d'initiation à l'environnement, parc animalier, chasse et pêche etc...).

La dimension paysagère est encore une fois absente des débats, si ce n'est pour caractériser les nuisances que peut occasionner le lac. Cela s'avère un raisonnement à courte vue, car il existe avec le projet de barrage de Charlas une véritable réflexion à mener sur la manière de construire les paysages ruraux de demain. Aucune réflexion globale n'est proposée, conciliant les différents points de vue. Les réactions sont très tranchées et révèlent une fois de plus l'absence de médiation. Il est vrai que la retenue n'est perçue par les locaux que comme un ouvrage servant les intérêts de l'agglomération toulousaine. Il y a dans cette opposition le sentiment de résistance d'un territoire laissé en marge du développement et qui ne veut pas être dépendant de Toulouse. L'entrée par le paysage pourrait permettre de fédérer un véritable projet de développement associant agriculture, soutien d'étiage, agro-tourisme etc. Il est néanmoins difficile de faire abstraction des intérêts économiques en jeu dans ce débat, tout au plus faciliter la discussion et la clarification des enjeux.

2.4- Des politiques agricoles à valeur environnementales et non paysagères :

Pour pallier à une situation précaire de l'agriculture du Nord-Comminges, l'Opération Locale des Coteaux du Piémont Haut-Garonnais a été mise en place en 1991. Elle s'inscrit dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales mises en œuvre pour lutter contre la déprise agricole. Deux thèmes d'intervention ont été retenus : l'entretien des prairies et des pâturages de coteaux ; le traitement des haies et des lisières. Le premier thème semble avoir retenu l'attention sur les têtes de coteaux marqués par la lande à genévriers, attestant d'anciens terrains de pacages, maintenant une diversité écologique et paysagère (en Serrère et dans les vallées de la Save et de la Gesse par exemple). Le deuxième a rencontré peu d'échos, si ce n'est dans l'amont de certaines vallées étroites au pied du plateau de Lannemezan (haute vallée de la Save notamment). Dans ce contexte, l'efficacité d'une telle action est donc difficile à évaluer globalement, compte tenu également des échelles ponctuelles d'intervention.

3- Adéquation entre objectifs et résultats :

Il semble une évidence de dire que les politiques publiques qui ont eu et ont encore le plus d'effets sur les paysages sont des politiques non dédiées à cet objet (voir planche 5 : *«Périodisation des politiques publiques et leurs effets paysagers en Nord-Comminges»*). Cela tient notamment au fait que le Nord-Comminges apparaît encore pour beaucoup comme une mosaïque sans motif, c'est-à-dire que l'apparente uniformité des paysages de collines agricoles, son caractère de similarité à d'autres secteurs géographiques comme le Volvestre ou le Lauragais, est un des premiers critères de la qualification de l'ordinaire paysager. De plus, ce territoire ne possède pas de paysage remarquable au sens institutionnel du terme et est donc peu attractif, ne bénéficiant que de sites touristiques ponctuels, connus des locaux. De même, ils ont été peu inspirateurs pour les artistes, les écrivains, ce qui n'a pas nécessairement conduit les locaux à estimer la dimension patrimoniale comme pouvait le faire des touristes. Enfin, les villages modestes, mis à part quelques bastides et bourgs de caractère, constituent un potentiel intéressant du Nord-Comminges, souvent dévalorisé et en mauvais état. On peut rajouter que les indicateurs socio-économiques pour l'ensemble du secteur confortent l'image de territoire en proie à un devenir agricole incertain. Dans ce contexte, quelle part les acteurs sont-ils prêts à investir pour défendre la qualité de vie et des paysages, alors qu'ils ne semblent pas identifier ces derniers comme un des enjeux prioritaires du territoire ?

Pour autant, l'obligation majeure pour les politiques d'aménagement et de développement est d'arriver à prendre en compte l'ensemble des problématiques territoriales, y compris sur les dynamiques spécifiques aux «paysages ordinaires». En effet, promouvoir la protection ne permet pas la gestion de tous les paysages. Les répercussions paysagères des politiques publiques sont donc à évaluer en premier lieu en dehors de tout rapport au paysage, mais plutôt des conséquences spatiales qu'elles ont générées. Il n'est d'ailleurs pas certain non plus que les évolutions paysagères constatées soient perçues aux mêmes niveaux par les acteurs territoriaux. Cela revient à dire qu'il serait nécessaire de prévoir un champ thématique sur le

suivi des représentations des acteurs concernés par l'application d'une politique publique donnée.

3.1- Les politiques publiques non dédiées sont celles qui ont modifié les paysages du Nord-Comminges :

Les impacts paysagers sont issus de la juxtaposition de politiques sectorielles, motivées le plus souvent par des facteurs avant tout écologiques ou environnementaux. La dimension paysagère de la haie est en quelque sorte une plus-value indirecte de cet acte de génie rural (replanter pour restructurer un parcellaire agricole de coteaux, stabiliser les sols et limiter l'érosion). Il en va de même pour la question des bandes enherbées qui sont réalisées depuis moins d'un an en Nord-Comminges, sur les secteurs de coteaux, dans le but de limiter les pollutions agricoles. Ces «bandes vertes» commencent cependant à avoir un impact paysager non négligeable, mais non évalué par la Chambre d'Agriculture. On peut dans le même ordre d'idée poser la question des effets à venir de la prime rotationnelle des cultures sur ces mêmes paysages de coteaux (l'argument avancé est avant tout environnemental, le paysage étant présenté sous l'angle de la mosaïque de couleurs que créerait cette nouvelle diversité culturelle).

3.2- L'absence de politiques paysagères dédiées : un frein à la prise en compte par les acteurs locaux du paysage dans les outils de développement territorial.

Les politiques publiques sont, d'une manière générale, très mal comprises des acteurs en charge de les appliquer. C'est en quelque sorte la confrontation des modèles ascendants et descendants qui s'impose. De même, il existe une grande disparité entre le principe d'application de la politique et les conditions locales du territoire, dans lequel la connaissance du terrain n'est souvent pas réinvestie. On peut ici noter que d'une manière générale les élus connaissent mal le territoire au-delà de leur commune. Une enquête en Nord-Comminges a démontré que les élus étaient préoccupés essentiellement par les ressources de leurs communes et qu'ils n'avaient pas de vision pratique de l'intercommunalité (LELLI, 2000). Cela vient notamment d'une certaine incapacité à faire remonter et fédérer la connaissance locale et à l'injecter dans un projet de développement partagé.

De même, les initiatives publiques portant sur le paysage sont effectuées en fonction des opportunités aléatoires de valorisation du territoire par les acteurs. Le Nord-Comminges est ainsi marqué par l'élaboration de la charte paysagère du Contrat Développement de Terroir «*Terrasses du Touch et Pays du Savès*», mais dont l'objectif est de recenser les ressources et les projets d'initiatives publiques et privées. On peut noter en fait le faible nombre d'études paysagères commanditées par les collectivités locales ou les acteurs institutionnels en Nord-Comminges. Mis à part un inventaire départemental des paysages réalisé par le CAUE, trois études ont été élaborées, mais par des organismes de recherche. L'INRA-SAD a effectué une étude paysagère du canton d'Aurignac, apportant ainsi un socle de connaissance et de réflexion sur la gestion des paysages agricoles (De RAVIGNAN, 1981). Elle a également analysé les paysages ruraux autour de la vallée de la Nère dans une optique de gestion des pratiques agricoles et forestières (SAUGET, DUPUIS, 1996). Enfin, une thèse de géographie a abordé la question de l'analyse des paysages du Nord-Comminges dans une optique de développement local (LELLI, 2000). Cette connaissance scientifique reste néanmoins peu accessible et trouve

encore aujourd'hui assez mal sa place dans les orientations de politiques locales d'aménagement.

3.3- Les associations locales ont souvent la charge de la connaissance et de la protection du paysage.

Les associations locales (sur le patrimoine, l'environnement...) connaissent bien leur territoire et c'est en quelque sorte par elles que passe la conscience locale du paysage. Elles sont en effet les interlocuteurs que les bureaux d'études, les services de l'état sollicitent à l'occasion de diagnostics de territoire, de procédures type contrat développement de terroir, pour la réalisation d'inventaire des ressources locales. Elles définissent donc localement ce qu'est le paysage, ce qui mérite d'être sauvegardé, valorisé. Cela conduit souvent d'ailleurs à limiter la dimension paysagère à une prise en compte du patrimoine. En Nord-Comminges, l'association saves-patrimoine est aujourd'hui consultante pour les communes comme pour certains services déconcentrés (DRAC notamment) lorsqu'il s'agit de faire remonter la connaissance locale des lieux et des paysages. Les associations sont donc un maillon important des politiques publiques où la phase de diagnostic territorial est exprimée.

4- Perception des évolutions paysagères et rapports aux politiques publiques appliquées :

Mobiliser des acteurs sur la problématique du paysage sur un territoire où la question se pose peu ou mal, justifie sans doute en partie l'absence de politiques publiques dédiées au paysage. Pour autant les politiques agricoles qui ont eu un impact sur ces paysages du Nord-Comminges ont aussi des incidences sur la représentation que les acteurs s'en font. Au-delà du discours ambiant qui fait de ce territoire pour les locaux un lieu d'une grande banalité, sans attrait paysager manifeste, il faut mettre en place une approche originale, capable à la fois d'intéresser ces derniers et permettre la construction d'un référent de représentations paysagères (voir planche 6 : «*Le Système Territorial Paysager (STP)*»).

4.1- Exposé de la démarche de médiation paysagère appliquée au Nord-Comminges :

L'analyse des représentations paysagères a été menée à partir de l'outil photographique, sur la base d'un échantillonnage d'acteurs répartis sur deux portions territoriales distinctes du Nord-Comminges : le Savès⁹ et les Petites Pyrénées¹⁰ (voir planche 1 : «*L'aire géographique*

⁹ Le Savès correspond au canton de Rieumes, situé au sud-ouest de l'agglomération toulousaine et dont les paysages agricoles sont touchés par un phénomène de périurbanisation.

¹⁰ Les Petites Pyrénées constituent la zone du chaînon calcaire située en rive gauche de la Garonne, comprise sur les cantons d'Aurignac et Saint-Martory. Leurs positionnements stratégiques entre Saint-Gaudens, le Couserans et l'attraction de l'agglomération toulousaine font de ce secteur un territoire attractif, véritable belvédère paysager sur les Pyrénées.

d'étude : le Nord-Comminges»). Ces deux secteurs ont été choisis car ils sont caractérisés par des contextes socio-territoriaux différenciés et des stratégies de développement à priori assez distinctes. Cette enquête n'a donc pas eu vocation à définir une image générale des représentations paysagères de l'ensemble du Nord-Comminges, mais de dresser un cadre d'analyse comparatif, servant de support à une démarche plus globale, à l'échelle du futur «Pays du Comminges». Il faut donc analyser la construction politique de l'objet paysager. Le positionnement des acteurs sociaux est opéré ici par la logique des images, permettant d'intégrer le regard et les représentations dans les modèles paysagers.

4.2- Une perception disparate du paysage et de ses changements paysagers. (voir planches 7 et 8).

- En Savès, les vues panoramiques sur les coteaux du Gers et sur les Pyrénées marquent l'identité des paysages (21 clichés). Le sentiment d'un attachement à ce pays de collines semble dominer (44 clichés si l'on associe les vues panoramiques des collines aux clichés montrant l'agriculture). Le Savès s'inscrit comme le «paysage préféré», familier, celui dont on peut voir, sentir, toutes les variations de couleurs, de temps ou d'odeur. La colline agricole, douce, molle, que l'on se plaît à observer le soir ou le matin, les brumes des vallons forestiers, les variations de la couleur de la brique ou des différentes cultures, forment cette mosaïque paysagère, rattachant incontestablement le Savès aux collines du Gers. Il est intéressant de constater que le discours sur la disparition des haies issues du remembrement n'affecte pas du tout cette représentation du paysage. C'est la forme qui est ici plébiscitée : la colline agricole dont l'alternance labours-cultures donne de l'attrait au paysage.

Le bâti reste l'élément dominant de la représentation paysagère. La maison familiale, le bourg sont très fréquemment photographiés (60 clichés), marquant la typicité architecturale des villages et des matériaux du bâti. Cela exprime également l'attachement familial à des lieux de vie, soulignant la convivialité passée des villages ruraux et interrogeant sur le devenir de ceux-ci. L'architecture locale de la brique de terre cuite a été à maintes reprises photographiée, tantôt pour signifier le délabrement de certaines fermes habitées et en situation d'insalubrité avancée, tantôt pour insister sur la restauration d'un bâti rural et villageois, mieux valorisé depuis quelques années. Enfin, les éléments patrimoniaux constituent les autres atouts du paysage (44 clichés). Les églises et les chapelles, les halles, certaines demeures bourgeoises, les châteaux, les villages entourés de douves, les moulins à vent..., sont les éléments les plus fréquemment mentionnés.

- Pour le secteur des Petites Pyrénées, la conscience paysagère passe avant tout par le panorama sur la chaîne des Pyrénées (26 clichés). Ce dernier est ressenti, tantôt comme un décor, souvent comme un indicateur du temps qu'il va faire dans les prochains jours, mais également comme un symbole rattachant le Nord-Comminges à la montagne. Le bâti est l'un des éléments clés de la représentation du paysage des Petites Pyrénées (48 clichés). Le bâti délabré des centres anciens, les réaménagements urbains à opérer, la qualité et la typicité de l'habitat rural forment les thèmes centraux des photographies réalisées. L'accent est également

mis sur la typicité de l'architecture villageoise (19 clichés) comme le village d'Aurignac, perché sur un éperon rocheux calcaire. La pierre calcaire utilisée dans la construction constitue un des éléments de l'identité du paysage des Petites Pyrénées. Enfin, la perception isolée d'éléments patrimoniaux locaux domine (patrimoine historique d'Aurignac et de ses environs). Il est à noter sur ce secteur la quasi-absence de prise en compte des paysages agricoles dans les clichés. Il est vrai que les Petites Pyrénées, région d'élevage avant tout, n'ont pas été concernées par des actions lourdes de modernisation agricole. La diminution de la pression pastorale a même conduit au développement de la friche sur les terrains calcaires impropres aux cultures. Il n'en reste pas moins qu'il existe un réel décalage entre la perception des paysages par les acteurs et la matérialité de ce secteur du Nord-Comminges, profondément rural encore aujourd'hui.

Mosaïque sans motif, le territoire Nord-Commingeois est donc à la recherche d'une identité. Les différentes politiques publiques appliquées n'ont pas permis de clarifier ce rapport entre acteurs, territoire et paysage. L'analyse des représentations a montré qu'elle peut être un moyen de modifier la relation à l'espace vécu, de développer le sentiment d'appropriation, mais également de permettre un changement d'échelle de perception. Cette médiation paysagère est sans doute la première phase d'une approche de développement sur des territoires peu sensibilisés à ces enjeux.

La perception de la matérialité paysagère, soulignant les transformations, les disparitions de structures paysagères dérive vite vers des problématiques environnementales (pollutions, érosion...). D'un discours sur le paysage, on glisse vers des politiques d'intervention sur la réduction des nuisances environnementales. Il y aurait donc méprise sur l'objet : le paysage n'ayant pas forcément pour les acteurs un caractère ou une transcription technique d'aménagement¹¹. L'analyse des représentations peut donc permettre de préciser en amont les grandes perceptions paysagères des acteurs territoriaux et favoriser ainsi une réflexion sur une prospective territoriale où le paysage ne sera plus un simple vernis.

Conclusion

La dimension paysagère en Nord-Comminges, absente jusque-là des politiques publiques semble discrètement émerger. Le pays de Comminges, nouvel espace de projet peut donner l'occasion d'insérer le paysage dans les politiques d'aménagement. Cependant, le paysage sort de l'ordinaire à partir du moment où un approfondissement de la connaissance du territoire et de la société sont engagés. Les regards nouveaux que posent les acteurs révèlent le paysage, lui font prendre forme et lui donnent du sens. Sa spécificité éclate alors pouvant servir de support à une réflexion prospective, engagée par les acteurs eux-mêmes, mis en situation d'appropriation sociale à un moment donné. C'est le cas en Nord-Comminges, où la question du paysage doit mûrir dans les têtes et dans les décisions d'aménagement. La question de l'évaluation des politiques publiques dédiées ou non à cette question ne peut s'effectuer que

¹¹ « Le paysage, c'est ce que je vois quand je me lève le matin, l'environnement c'est ce que je dois gérer au quotidien au travers du CTE que j'ai contractualisé » (réflexion recueillie auprès d'un agriculteur nord-commingeois).

dans cette dialectique entre matérialités paysagères et représentations sociales de ces actions dans la durée. L'exemple du remembrement a bien montré la mise en avant d'une idéologie de progrès aujourd'hui supplantée par des questions environnementales et de cadre de vie. Il faut donc évaluer dans la durée, en permanence mais à l'intérieur de ces deux corpus.

3.2. Les Hautes-Corbières

1. Les Hautes-Corbières : présentation du territoire d'étude

Situé dans l'arrière-pays audois, les deux cantons de Mouthoumet et de Tuchan, font partie de ce qu'il convient d'appeler les Hautes-Corbières. Ce territoire de montagne méditerranéenne occupe la portion des Corbières comprise entre le sillon des Fenouillèdes au Sud, la Haute-Vallée de l'Aude à l'Ouest, le Val de Dagne borné par le plateau de Lacamp au Nord, et le bassin de Tuchan dominé par la Montagne du Tauch à l'Est.

En zone de montagne défavorisée, l'économie traditionnelle locale a pendant très longtemps été basée quasi exclusivement sur le pastoralisme avant de subir un certain essor viticole plus particulièrement au 19^{ème} siècle, là où les vallées étaient plus larges et le climat plus clément. Malgré cette reconversion économique, les Hautes-Corbières subissent un net déclin depuis la fin du 19^{ème} siècle et apparaissent ainsi comme un territoire de marge, fragile, avec une économie traditionnelle depuis longtemps menacée.

Il s'agit donc d'un territoire de marge, d'un pays ignoré et longtemps enclavé. Avant le 19^{ème} siècle, la région des Hautes-Corbières était quasi ignorée des voies de communications. La première route carrossable ne fait ainsi son apparition qu'en 1818, avec la création d'un axe Narbonne-Couiza qui s'achèvera plus de cinquante ans plus tard en 1865. Le tramway ne permettra d'ouvrir le pays qu'à partir de 1901, en reliant Mouthoumet à Lézignan, Tuchan et Lagrasse à Narbonne. Ce mode de transport disparaît toutefois rapidement au profit de l'automobile, laissant à cette dernière, à partir de 1930, l'usage de son réseau de tunnels et l'assise de ses voies. Encore aujourd'hui, les Hautes-Corbières sont en marge des grandes voies de communication et des grands centres urbains (à 1 heure de route environ de Carcassonne, Narbonne et Perpignan). Ce territoire est très faiblement peuplé, et a pendant longtemps été pauvre et austère. De fait, les paysages sont perçus comme relativement « préservés ».

Des paysages ni ordinaires, ni extraordinaires, dont une vision d'ensemble est difficile à dégager

Les Hautes-Corbières apparaissent aussi comme un pays marqué par sa géologie complexe : faillé, plissé, découpé par des gorges et vallées étroites, avec quelques sommets dominants (la montagne du Tauch par exemple) et dont le cœur est formé par le massif ancien de Mouthoumet. L'image que donne ce territoire est celle d'un pays en déclin, au relief découpé et désolé, dont une vision globale est difficile à dégager. En effet, on découvre ce paysage « par bribes », au détour des cols ou à la dérobée d'un virage, et le plus souvent les lacets des routes encaissées et sinueuses ne permettent que très peu d'avoir une vision intelligible des paysages.

En ce sens, il s'agit bien d'un paysage « non remarquable » malgré la présence de quelques hauts-lieux, dont les châteaux dits cathares (Peyrepertuse ou Villerouge-Termenès, par exemple), d'un paysage donc ni ordinaire ni extraordinaire. Aussi, sa réalité (physique), en apparence morcelée, rend une identification difficile des paysages malgré une certaine uniformité des caractères qui ne se dévoile pas au premier regard.

Partagé entre différentes influences climatiques, il s'agit là d'une zone de transition, offrant des paysages assez variés. Les hêtraies montagnardes côtoient les garrigues et le maquis, les secteurs d'élevage, le vignoble. Aussi, on peut schématiser l'organisation spatiale en deux grands secteurs : à l'Ouest, une zone sous influence climatique atlantique, avec des ambiances plus montagnarde et forestière et où prédomine encore une activité d'élevage ; à l'Est, un secteur assez largement converti à la viticulture, cerné par le chêne vert, et sous influence plus méditerranéenne.

Un pays resté depuis toujours en marge des grands courants d'aménagement et de développement

Il s'agit d'un secteur resté en marge des grands aménagements et du développement qu'a connu le Languedoc-Roussillon depuis ces 30 dernières années. Du fait du déclin socio-économique marqué depuis plus d'un siècle, et par son isolement. Les perspectives d'emploi y sont très faibles. Les difficultés des économies traditionnelles d'élevage et de viticulture ne permettent pas de relancer la vie au pays, les exploitants sont vieillissants et le plus souvent sans repreneurs, et les installations de jeunes sont plus que difficiles.

Depuis ces dernières années, le tourisme apparaît comme une solution pour la relance économique locale mais a une portée limitée. Du moins, il profite à un petit nombre ou ne permet que peu ou pas de revenus annualisés. Il se base essentiellement sur le thème porteur du catharisme et sur la présence des « *Citadelles du vertige* », également sur les productions locales comme les vins des Corbières. A cet effet, les Hautes-Corbières présentent un certain intérêt pour les résidences secondaires et l'installation de retraités, en transformant certains villages en sites de villégiature.

C'est pourquoi, depuis les années 80, un certain nombre de réflexions et d'initiatives pour un développement local se sont mises en place afin de permettre à ces paysages ordinaires de sortir d'une certaine marginalité grâce à la dynamique locale fédérée. Ces démarches mettent en avant une certaine volonté de développement apparue en réaction pour lutter contre l'abandon, y compris par les politiques publiques. L'ensemble du territoire des deux cantons est couvert par deux démarches intercommunales aux stratégies différenciées. D'une part, sur le canton de Mouthoumet (sans la commune de Palairac), le District de Développement du Massif de Mouthoumet (17 communes), puis sur l'ensemble du canton de Tuchan (plus la commune de Palairac, soit 9 communes), la Communauté de Communes de Hautes-Corbières.

Des démarches intercommunales de développement inévitables pour le maintien de la vie locale

Sur le Massif de Mouthoumet, la réflexion pour un développement ascendant est relativement ancienne et date du milieu des années 1980. En 1987-88, l'Association de Développement des Hautes-Corbières (ADHCo) est créée. Un District viendra par la suite en 1990 appuyer la démarche originale initiée et servir d'outil de mise en œuvre du projet, en partenariat avec différents organismes et avec l'adhésion des élus locaux. La démarche de projet de développement est très endogène, et a été mise en place grâce à un leader local, qui a servi de passerelle entre les différents acteurs. La concertation est intervenue comme principe d'organisation pour la réflexion et la mise en œuvre des projets, en impliquant la population locale, dans la réflexion et les décisions d'actions (sous forme de commissions thématiques principalement), et en misant sur des partenariats divers pour trouver les ressources et les moyens nécessaires. *« Dans un premier temps, le projet a d'abord répondu à des priorités socio-économiques. Puis, d'une prise de conscience territoriale a émergé progressivement une réflexion plus globale. Un volet plus qualitatif, voire plus « paysager », semble se développer, du moins un net désir de dépasser les seuls aspects socio-économiques. En effet, un certain argumentaire autour du paysage semble se développer au sein du programme de développement, peut-être (est-ce une coïncidence ?) de façon plus précise depuis la Loi Paysage de 1993, mais de façon plus sûre depuis la réalisation d'une étude paysagère menée en 1992 par deux étudiants de l'école de Versailles et commanditée par le département sur l'ensemble des Corbières (Rabin et Séverac, Paysages en Corbières, 1992). Le contenu de cette étude se retrouve depuis en partie exploité dans les différents documents de décision et de réflexion, démontrant une intégration de données plus « paysagères » au programme de développement de Mouthoumet »* (LELLI et PARADIS-MAINDIVE, 2000). Depuis, le projet se construit et se prolonge, après quelques années d'une expérience reconnue comme originale, et dont les effets se font ressentir de façon positive.

Dans le secteur du canton de Tuchan, quasi exclusivement viticole, la situation est quelque peu différente. La Communauté de Communes (les 8 communes du canton de Tuchan plus la commune de Palairac) a été créée plus tardivement, en 1995, pour prendre le relais d'un SIVOM (SIVOM des Hautes Corbières existant depuis 1971 sur le canton de Tuchan), avec la volonté de prendre en main l'avenir du canton de façon durable. À l'image du massif de Mouthoumet, la structure intercommunale se veut un outil de réalisation des actions qui composent le projet de développement local en complément de l'association de développement local (ADAT : association de développement "autour du Tauch") qui a pour vocation (entre autres) le regroupement des socio-professionnels et la conception de projets intercommunaux. À la différence de Mouthoumet, l'association a été créée de façon simultanée avec la mise en place de la structure intercommunale, et en parallèle du recrutement d'un agent de développement la même année (1995) au sein de l'ADAT. Malgré le travail d'animation et la consultation de la population, la démarche ne rencontre pas le même écho qu'à Mouthoumet. Elle se heurte aux mentalités et au manque d'ouverture des élus face à la démarche intercommunale. Les actions entreprises demeurent pour l'heure ponctuelles et sectorielles (tourisme par exemple) malgré le souhait de mise en place d'un projet de développement global et la volonté de démarche concertée (notamment en référence à différents textes sur les aides communautaires comme le Plan de Développement des Zones

Rurales). Le résultat est que la Communauté de Communes semble avoir peu de poids et bénéficie d'une confiance toute relative des acteurs locaux.

La démarche de projet rencontre des problèmes d'adhésion aux actions proposées et ce sont les stratégies communales non partagées qui priment sur la coopération intercommunale et la dynamique locale. La population n'a pas non plus la même implication. La maturité du projet n'est pas la même et les personnalités ayant jusqu'à présent mené le projet ne semblent pas avoir le même poids qu'Éric Andrieu à Mouthoumet. L'avenir permettra sûrement de surmonter les difficultés de démarrage d'un projet dans un contexte difficile.

2. Périodisation des principaux états paysagers des Hautes-Corbières :

La mise en place du pays de blé, d'huile, de miel, et de vin

L'occupation humaine dans les Hautes-Corbières est ancienne et remonte au néolithique. À cette époque, des pâtres exploitent déjà les surfaces forestières composées des essences primitives telles que le chêne pubescent, le chêne vert, et quelques pins (d'Alep ou sylvestre).

Durant l'époque romaine, d'importants déboisements sont effectués dans les régions Est et Nord des Corbières. Les principales activités de cette époque sont, le pastoralisme, l'exploitation de gîtes métallifères à l'intérieur du massif et la culture (vigne et céréales) autour des *villae* dans les basses terres, près du littoral. Les Hautes-Corbières présentent des paysages d'un pays de blé, d'huile, de miel, et de vin.

L'intensification de l'élevage ovin et l'essor des paysages pastoraux

La fondation de nombreuses abbayes sous l'impulsion de Charlemagne entraîna au Moyen-Âge la prospérité des mines et le développement des activités liées à l'élevage en Corbières (tannage, tissage, cordage, filage), entraînant une occupation pastorale intensive des paysages qui durera pendant quelques siècles. La fabrication de draps de laine connaîtra ainsi une forte progression à partir du 17^{ème} siècle (draperies royales), avant de rencontrer de nombreuses difficultés et d'être fortement secoué par des épidémies touchant les différents animaux domestiques. L'industrie connaît alors un essor remarquable au 18^{ème} siècle avec le développement des tanneries, des verreries, des manufactures de draps et une exploitation minière massive, avant que les manufactures de traitement des peaux et laine finissent, plus tard, par disparaître.

Toutefois, cette prospérité industrielle se fit au détriment des forêts, victimes de surexploitation et ravagées par le feu. En effet, de nombreuses forges utilisent le bois comme combustible, et le chêne vert se fait particulièrement rare (le prix du bois augmente entre 1766 et 1788 de 50%). Vers le milieu du 19^{ème} siècle, le constat sera lourd : la forêt aura disparu dans sa quasi-totalité. Cette crise du bois sera particulièrement fatale pour les industries en Hautes-Corbières, notamment pour les forges à la catalane. Le reboisement fut obligatoire au 19^{ème} siècle entraînant un accroissement notable des surfaces boisées. Le décret impérial qui ordonna le reboisement au cours du 19^{ème} siècle aura eu pour effet de lancer le développement

de la sylviculture en tant qu'activité, au côté de la polyculture et de l'élevage, en incitant les communes à soumettre leur bois au régime forestier¹². Suit une période de troubles et de guerres, notamment la croisade contre les cathares qui occupent la région.

La mise en place des paysages viticoles suite au déclin des industries lainières et minières

A partir du 17^{ème} siècle, la vigne occupe une place de plus en plus importante dans le paysage et remplace petit à petit l'olivier (une période de gel en 1709 détruit ensuite la quasi totalité des oliveraies) et les céréales. Elle s'étend sur le littoral et dans les vallées à l'intérieur du massif des Corbières. À partir du 19^{ème} siècle, la viticulture s'intensifiera pour devenir une véritable production industrielle, sans gagner les plateaux plus en altitudes et les secteurs sous influence atlantique et montagnarde. Les paysages de la zone plus méditerranéenne s'en trouveront complètement bouleversés : la disparition progressive de troupeaux et des céréales se fera au profit de la culture quasi unique de la vigne, amenant des ambiances paysagères particulières et qui donnent aujourd'hui une image forte au pays. L'activité se diversifie alors dans les zones plus montagneuses combinant élevage, polyculture vivrière et quelques industries.

Aussi, et pendant longtemps, la vigne n'est qu'un élément de la polyculture locale, avant de connaître une forte expansion en conquête sur les terres impropres à la culture des céréales dans un premier temps, puis au détriment des céréales sur les bonnes terres. Cette expansion est en grande partie liée au fait que la phylloxéra touchera tardivement les Corbières (vers 1890) alors que d'autres vignobles ont été plus sévèrement touchés (carences de vin), et que le développement des transports favorisera les exportations et la production industrielle. Peu de temps après, le secteur viticole connaît une crise (dès 1907) dont il ne se remettra pas.

Des territoires et des modes de productions « hors normes » qui ont été fragilisés et dont les paysages actuels sont marqués par le déclin et la fermeture

À partir du milieu du 19^{ème} siècle, et jusqu'à aujourd'hui, on assistera à un long déclin des activités en Hautes-Corbières. Le cheptel d'ovin n'aura cessé de décroître au rythme des fermetures des industries et manufactures locales. La surface agricole utile diminuera, provoquant la progression de la friche, la reconquête par le milieu naturel et la progression de la forêt. Ce déclin entraînera un exode rural massif tout en prolongeant une crise économique amorcée au milieu du 19^{ème} siècle.

¹² Toutefois, il appartient de relativiser l'importance de ce secteur dans l'économie locale puisqu'il n'y a pas de zone d'exploitation massive sur le massif. La majorité des corps servent au bois de chauffage (prédominance dans la région des taillis de chênes verts et de chênes pubescents). Ces boisements constituent une faible valeur forestière en termes de production. Aujourd'hui, la forêt des Corbières possède une autre fonction plus importante : il s'agit d'une zone de loisirs, pour la randonnée et la chasse principalement. Cette dernière reste un milieu fragile. Un besoin permanent de surveillance et de protection est nécessaire pour prévenir les forts risques d'incendie de forêt.

L'élevage connaît depuis une quinzaine d'années environ une difficile reconversion des ovins aux bovins¹³, déstabilisé par l'ouverture des marchés et les différentes crises du secteur d'élevage. Un territoire si enclavé, traditionnellement basé sur des exploitations familiales de petites surfaces et en auto-production, si peu peuplé, ne pouvait en effet pas être compétitif et se retrouve pénalisé par la PAC (mécanisation difficile, élevage très extensif avec peu ou pas de cultures, presque plus de céréales, par rapport à la situation d'avant guerres). Les filières de production ont eu depuis du mal à se restructurer (suite à la crise de la vache folle, également difficultés de mettre en place un réseau ou des solidarités pour organiser des filières de produits labellisés), notamment en raison de l'éloignement des différents éleveurs (isolement, routes difficiles, beaucoup ne se connaissent pas entre eux), des stratégies individuelles (mentalités différentes d'une exploitation à l'autre, rivalités entre villages), et du manque de moyens (zone pauvre de montagne enclavée). Même la mise en place de restructuration foncière est difficile à établir. Les communes doivent être les initiatrices de ses projets mais ne se sentant pas nécessairement capables ou concernées pour répondre à ce genre de préoccupations. Seules les communes d'élevage importante comme Bouisse, ont su réorganiser leur foncier. La mise en place d'abattoir aux normes, d'atelier de découpe collectif ou tout simplement la mise en place d'une stratégie collective de production pour accéder à un marché local (pour vendre la viande ou le bétail), se heurte depuis les années 1980 à des difficultés que même l'animation locale n'arrive pas à surmonter en raison du petit nombre d'animateur des Chambres d'Agriculture et des territoires trop vastes à parcourir.

La viticulture, elle, abandonnera petit à petit un système de cultures en terrasses ancien au profit des techniques modernes : les parcelles sur les versants ne sont presque plus exploitées parce que trop petites, difficiles d'accès et nécessitant un entretien permanent des murs de soutènement. La reconversion du vignoble vers une production de qualité depuis les années 1975, les difficultés rencontrées par la filière viticole, les primes à l'arrachage (la viticulture entre dans la PAC vers 1969 remettant en cause la monoculture viticole, les primes s'intensifient vers 1980), favoriseront une nette régression du vignoble et des arrachages massifs par endroits. Ainsi, le vignoble a reculé nettement, surtout depuis les années quatre-vingt. Certains secteurs, où il y avait des cépages anciens, ont été largement arrachés sans volonté affichée de replanter. Maintenant, il pourrait s'agir de surfaces pouvant être destinées à l'élevage, surtout en bovins. Cette dernière activité demande un investissement moins important de travail et de surveillance que pour la viticulture ou l'élevage ovin. L'avenir de la viticulture est aujourd'hui lié au plan de valorisation des AOC Corbières.

D'une façon générale, les paysages que l'on rencontre aujourd'hui en Hautes-Corbières sont avant tout ceux de la garrigue et de la forêt, de la friche, et d'une activité agricole qui se maintient par poches dans un pays qui se referme faute de pression démographique suffisante. Aussi, sur l'ensemble de la région, depuis 1850 jusqu'à aujourd'hui, la population a diminué de moitié. Parfois elle a été divisée par 5 sur certaines communes rurales dans le Sud de l'Aude.

¹³ Ce développement a été facilité par le temps de travail réduit, la simplification de surveillance des troupeaux par la mise en place de clôtures. En ovin, les problèmes sont différents et expliquent la reconversion à l'élevage bovin : les clôtures coûtent bien plus cher et sont plus difficiles à poser, elles demandent plus de temps de travail, plus de risques, avec des problèmes liés aujourd'hui aux chiens errants utilisés pour la chasse et qui ne sont pas forcément ramassés, s'attaquant ensuite aux troupeaux. Il s'agit donc d'un secteur agricole qui s'est transformé vers la simplification de l'utilisation, du potentiel, tout en sachant que le potentiel foncier n'est pas extraordinaire.

L'exode rural a tout d'abord été plus discret avant 1900, s'accéléralant entre 1906-1946 pour enfin décroître moins rapidement entre 1954-1990. Les populations rurales ont légèrement par la suite augmenté depuis 1975 dans la région (+2% env. de 1975 à 1990) mais pas de façon assez significative pour endiguer le déficit total. Ce phénomène, dû aux flux migratoires essentiellement, se retrouve ailleurs dans le département (+3% de 1975 à 1982, +6,4% de 1982 à 1990), puis de façon plus généralisée sur presque toute la France rurale, même si l'ensemble de la population agricole continue de décroître. Ainsi, la densité de la population depuis la deuxième guerre, est passée de près de 9 habitants/km² à guère plus de 4 habitants/km² en 1975 sur le canton de Mouthoumet, pour légèrement augmenter depuis, sous les effets de l'immigration que connaît depuis le Sud Audois. Sur le canton de Tuchan, la densité a toujours été un peu plus élevée mais n'a pas cessée de chuter pour atteindre 9,37 habitants/km² en 1999.

3. Les grandes étapes d'évolution des villages en Hautes-Corbières :

Ainsi, les paysages des Corbières ont connu une relative stabilité jusqu'au moment de l'effondrement de l'économie pastorale et céréalière ancestrale, marqué par le déclin de l'industrie drapière, au profit d'une conversion à la viticulture. Suivant cette histoire locale, la plupart des noyaux villageois en Hautes-Corbières ont peu évolué et datent dans leur organisation et leur structure de la période médiévale, y compris jusqu'à tout récemment. Les maisons ont été construites avec des pierres d'extraction locale ou prises dans les champs (dominante de calcaire de couleur variée, parfois couplé avec du schiste et / ou du grès). Pour la charpente, on utilisait le bois des forêts proches, pauvres, d'où les petites sections et les petites charpentes à l'origine du bâti modeste. Les joints « à pierre vue » ou « beurrés », parfois « cloutés » de débris de terre cuite (seule décoration venant d'une mode du Roussillon), étaient réalisés avec le sable des rivières et des carrières locales, la chaux (du calcaire partout où cela était possible) servait au badigeon. Parfois des ferronneries, parfois des décors en trompe l'œil, ornent les façades aux proportions modestes, à un ou deux étages. Les linteaux étaient réalisés en bois, sinon en pierre de taille, cintrés en période plus prospère, plus récemment réalisés avec de la brique (matériaux industriels liés à l'essor des transports dans le Roussillon). Les toitures sont en tuile canal, de faible pente (30% environ), avec une génoise en débord de toit d'environ 15-20 cm (héritage méditerranéen).

Les premiers habitats ont servi avant tout pour l'agriculture et l'élevage (brebis, blé). Les motifs d'implantation des villages et des hameaux ont été le plus souvent la recherche de la protection (des agressions humaines ou climatiques), ou la proximité de l'eau (sources, ruisseaux) et des terres arables si rares en ces régions. Ce qui explique le regroupement pour la protection et par souci d'économie (s'appuyer sur le mur du voisin, moins de voirie, etc.).

Le sens du faitage est le plus souvent parallèle au sens de la rue ou de la pente. Les rues sont étroites, avec un bâti mitoyen (pignons collés) et compact (maison de petit gabarit et de faible volume), modeste et simple (peu d'ornements, couleurs des sols locaux), souvent bas (protection du vent), où cohabitent le bâti agricole et l'habitation (souvent avant l'agricole en

rez-de-chaussée et l'habitat à l'étage, accompagné de grange, fenil, écurie). Les règles d'urbanisme sont donc relativement simples en Hautes-Corbières et se basent essentiellement sur les principes de mitoyenneté et d'alignement sur rue.

Lors de la période pré-industrielle et plus particulièrement lors de l'essor viticole du 19^{ème} siècle, une partie des villages des Hautes-Corbières a subi des extensions en raison de plusieurs facteurs : d'une part, le développement de l'habitat pour accueillir une population en augmentation nette, d'autre part, le développement des caves et des hangars pour stocker le matériel et les cuves. Parfois, de nouveaux quartiers ont été créés, comme à Padern avec le quartier de la Clotte constitué autour de la cave coopérative (situé de l'autre côté du Verdoble). Cet essor s'est produit en même temps que le développement des communications terrestres, qu'il s'agisse du tramway ou des routes, produisant des quartiers organisés le long de ces nouveaux axes sous formes de faubourgs. Le mitage et les extensions plus en rupture de l'organisation traditionnelle des villages ne datent donc que de la fin du 20^{ème} siècle, plus particulièrement après les années 1980.

En matière d'évolution du bâti donc, les villages ont suivi les grandes évolutions socio-économiques, qu'ont subi les paysages, selon les grandes étapes suivantes (voir planche photo sur la typologie du bâti) :

- 1) Consolidation des ensembles bâtis antiques autour de la mise en place des noyaux fortifiés et fondation des paroisses par les moines des abbayes au Moyen Âge et suite aux grandes invasions
- 2) Extensions modérées des villages avec un bâti agricole d'élevage mêlé à l'habitat et de quartier de bergeries au moment de l'expansion de l'industrie drapière au 17^{ème} et 18^{ème} siècles
- 3) Extensions plus ou moins marquées de certains villages au moment de l'essor viticole du 19^{ème} siècle
- 4) Extensions de certains villages lors de la création des grands équipements publics (création des mairies, groupes scolaires, caves coopératives, gares...) et le long des axes de communication (réseaux de voirie...) à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle
- 5) Pressions foncières modérées et récentes depuis ces 25 dernières années, localisées en périphérie des villages (construction neuves), isolées ou groupées, et qui concernent certains villages de façon plus marquée.

Les Hautes-corbières présentent donc un patrimoine urbain modeste, avec des maisons de village de petits volumes, mais présentant une certaine harmonie d'ensemble qui lui confère un caractère relativement reconnu, et donnant une impression de cohérence et d'unité. Ce sont donc plutôt les ensembles bâtis intégrés dans leur environnement et leur localisation qui vont déterminer l'intérêt du bâti. Les villages présentent ainsi une certaine harmonie d'ensemble, ce qui confère au lieu une impression de cohérence, d'unité et un certain cachet relativement recherché pour la villégiature (notamment par les européens du Nord). Pourtant, ce parc

architectural est relativement dégradé, ancien et fait face à un marché immobilier relativement stagnant.

En effet, le déclin général du monde rural a entraîné une stagnation de la construction sur une majeure partie du territoire des Hautes-Corbières. L'habitat permanent connaît depuis plusieurs années une difficile évolution. Le parc immobilier est assez dégradé. La vacance y est importante menaçant la vie de certains villages. On constate également une immobilité chez les propriétaires fonciers en dépit des relances pour réhabiliter un parc qui demeure inoccupé, et malgré une demande de locatif (à l'année) non satisfaite. Des solutions en matière d'hébergement (permanent et temporaire), d'entretien et de gestion du patrimoine immobilier demeurent encore à trouver.

Le phénomène du développement de la résidence secondaire et l'importance de la vacance du bâti sur les Hautes-Corbières (voir carte « Occupation des logements (RGP1999) ») ont pris, quant à eux, une telle ampleur que l'on est face à une transformation notable des paysages urbanisés des villages. Une majorité du territoire est occupée par la résidence secondaire, transformant les villages en sites de villégiatures, ne vivant guère que les quelques mois de la belle saison. Il s'agit de deux secteurs principaux : d'une part autour des gorges de l'Orbieu sur la partie la plus occidentale, et d'autre part sur les flancs Ouest de la montagne du Tauch. Le reste du territoire, en apparence à majorité en résidence principale (la plupart ne dépasse à peine les 50% de RP, à l'exception des communes de Tuchan et Villerouge qui dépassent les 63%), est fortement touché par des taux de vacance suffisamment importants (plus de 10%) pour que la situation soit préoccupante, à l'exception de trois communes (Davejean, Félines-Termenès, Paziols).

Les volets fermés, les panneaux « à vendre », les ruines ou les maisons dégradées, sont des phénomènes suffisamment marquant pour s'interroger sur le devenir à plus ou moins court terme des villages. Quelques initiatives de rénovation pour créer des gîtes (privés par exemple) où des logements locatifs (par les communes par exemple) ont permis de redonner vie à quelques maisons, mais le marché reste limité et ne peut permettre de réinvestir une part importante du parc. La majeure partie du parc immobilier est appelée à évoluer et il est fort à penser que le développement de la résidence secondaire va poursuivre sa progression entreprise dans les années 1980. Ce phénomène, bien que permettant la rénovation de certains quartiers, pose d'autres problèmes, notamment la surenchère au niveau des prix du foncier. En effet, les étrangers désirant s'installer dans cette région font monter les prix des maisons, y compris des exploitations, ce qui contribue à rendre un accès à la propriété encore plus difficile pour des jeunes à revenus modestes (parfois les prix ont doublé).

4. Identification des politiques de l'habitat et de l'urbanisme sur les Hautes-Corbières et des acteurs-clés de ces politiques :

Les politiques dédiées aux paysages urbanisés :

Les politiques dédiées aux paysages, plus particulièrement ici aux paysages bâtis et à l'urbanisation des villages, sont peu nombreuses et récentes. Il s'agit essentiellement du cadre réglementaire général¹⁴ de l'urbanisme (Code de l'urbanisme) et de la *Loi Paysage* de 1993.

De fait, et en raison de la petite taille des villages et la faiblesse des problèmes liés à l'urbanisation dans l'arrière-pays, le RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'applique seul sur une majeure partie des communes des Hautes-Corbières (voir carte « Documents d'urbanisme actuels ou en projet »). Aussi, si le code de l'urbanisme (L110) annonce des dispositions prévues pour « *assurer la protection des milieux naturels et des paysages* », l'article R111-21 du RNU fait apparaître le paysage comme un motif légal de refus de PC (Permis de Construire). Pourtant, ces dispositions posent le problème de la prise en compte effective du paysage et les modalités de l'intégration de telles directives : qui est habilité et formé à ces questions ? La responsabilité est donc renvoyée à l'échelon local, aux instances telles la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et aux Maires qui instruisent les permis de construire, sans pour autant leur donner des outils performants et clairement définis, ni les moyens d'une telle entreprise, encore moins les formations. Il suffit de consulter les dossiers de demandes de travaux divers déposés pour vite se rendre compte que les personnes instruisant les permis n'ont guère qu'une mission administrative (vérifier que les pièces demandées sont présentes...). De plus, dans un contexte tel celui des Hautes-Corbières, en crise rurale profonde depuis longtemps, le moindre refus de construction ou de travaux va à l'encontre du maintien de la vie sur place. Aussi, sur certaines communes, les élus ont opté pour la mise en place d'une Carte Communale (CC), sur les conseils de la DDE et de la Subdivision de l'Équipement locale, procédure moins lourde à gérer que la mise en place d'un POS (maintenant PLU), et évitant que les élus ne se retrouvent juges et parties face aux pressions foncières (les demandes émanent d'un électorat où tout le monde se connaît, s'arrange, même si cela ne va pas dans le sens de l'intérêt collectif).

C'est le cas des communes comme Tuchan et Paziols où les villages sont les plus importants du secteur (803 et 512 habitants respectivement au RGP1999 contre une moyenne de 75 habitants par commune pour le reste du territoire). Sur ces communes, soumises à des pressions foncières plus importantes (voir carte : « Pressions foncières 1995-1999 »), de tels documents ont été mis en place avant la *Loi Paysage*, mais rencontrent depuis des difficultés de révision. La question du passage à des documents plus complets (comme les POS) se posent sans que des solutions aient été apportées aux problèmes fonciers rencontrés (extensions très importantes depuis 25 ans, cœurs de village vides et dégradés...).

Bien qu'elle ne définisse pas plus les outils et modalités de prise en compte des paysages dans leur ensemble, la *Loi Paysage* de 1993, elle, a fait émerger une certaine réflexion plus globale et à visée paysagère sur les Hautes-Corbières. En effet, après avoir répondu aux priorités socio-économiques de développement local, un certain nombre d'actions et de projets ont vu le jour,

¹⁴ Le Code civil (servitudes, vues, mitoyenneté,...) n'a pas de visée paysagère mais porte sur une gestion foncière entre parcelles, en terme de fonctionnement, et on peut considérer qu'il a peu ou pas d'impact sur les transformations du paysage bâti, du moins les effets sont supplantés par ceux des autres règles...

y compris en matière d'urbanisme. La réalisation de l'étude paysagère *Paysages en Corbières* (RABIN et SÉVERAC, 1992) par des étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, commanditées par le Conseil Général de l'Aude, a néanmoins permis d'insuffler un certain discours paysager et une matière qui avait manqué jusqu'à présent.

En matière d'urbanisme, la *Loi Paysage* de 1993 aura renforcé des outils déjà existants comme les ZPPAU devenues ZPPAUP. Deux ZPPAUP sont actuellement en cours dans les Hautes-Corbières, ce qui ne permet pas un recul suffisant sur la portée de tels documents (non achevés). Il est en effet trop tôt pour mesurer les effets de tels outils, si ce n'est que la ZPPAUP de Villeroche-Termenès vient en renforcement d'un cadre bâti de caractère autour du site pôle du château de Villeroche et sûrement en réaction à des constructions pavillonnaires qui ont précédé la ZPPAUP et qui ont investi les pentes dominant le village situé en fond de vallée.

On ne peut oublier pour autant le volet paysager des autorisations de construire. Pourtant, si la loi de 1993 prévoit un volet paysager pour les PC devant préciser l'insertion et l'impact des constructions prévues, rien n'a été fait pour renforcer la prise en compte effective du paysage (quelle qualité de pièces graphiques produire, quelles vues pour jauger l'insertion, etc.), encore dans les projets de lotissements... En effet, la teneur des documents produits tient parfois de l'anecdote (une simple photo de l'état actuel, mal cadrée et ne permettant pas de se situer, voir un dessin naïf au crayon sans autres indications) au relevé exhaustif des plantations prévues, matériaux, couleurs, et attestant de l'état avant et après la réalisation. Les stratégies individuelles pèsent parfois trop lourd dans les petites communes et l'on voit alors apparaître des constructions isolées, dénaturant les paysages et les villages, et que les élus ou les agents de l'Équipement regrettent après coup... Une certaine prise de conscience semble émerger sans qu'elle soit partagée et que les acteurs concernés n'aient d'outils de concertation.

Autre dispositif lié à la *Loi Paysage*, le projet de POS sur le canton de Mouthoumet et qui concernerait la totalité des communes du District. En effet, dans cet exemple précis où la dynamique intercommunale est effective, ce type de document pourrait permettre une certaine gestion des pressions foncières. La Loi SRU plus récente, transformant les POS en PLU, va dans le sens d'une réflexion par le projet urbanistique et non plus par le projet de zonage, ce qui pourra sûrement renforcer la prise en compte des paysages en Hautes-Corbières.

Les politiques incidentes ou indirectes :

En matière de politiques ayant une incidence sur la transformation des paysages urbanisés sans pour autant leur être dédiées, on note les différentes politiques de protection initiées dès la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle concernant les sites et monuments. En se centrant sur la protection ponctuelle des abords de ces paysages remarquables (par exemple les rayons de 500m), les périmètres de protection n'ont pas une visée de protection des paysages urbanisés dans leur ensemble. Ce sont plutôt ces derniers dans leurs évolutions qui sont

pressenties comme pouvant devenir une agression à la qualité des sites et monuments qu'ils côtoient. C'est ainsi que les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et la DIREN veillent à préserver ces paysages ponctuels et patrimoniaux.

Aussi, les Hautes-Corbières fait l'objet de nombreuses protections (voir carte « Patrimoine culturel protégé »), qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou bâti¹⁵. Les sites les plus connus et reconnus sont sans aucun doute les châteaux dits cathares : Aguilar, Peyrepertuse, Quéribus, Termes, et Villerouge-Termenès. D'autres périmètres liés à la protection de chapelles, d'églises ou autres éléments patrimoniaux, imposent la surveillance par l'ABF des phénomènes de construction et de rénovation au sein des villages (une dizaine de villages sur 26 sont concernés). Toutefois, ces protections peuvent être un frein à la rénovation des villages, et ce fut le cas sur Tuchan encore récemment, en raison de la protection liée à la Poste dans le village. En effet, des conflits très importants ont émergé entre les élus et l'ABF en raison des positions très « arrêtées » du représentant de l'État qui refusait bon nombre de permis de construire et de modifications de bâti dans son périmètre de protection, couvrant essentiellement le cœur du village. Cette situation délicate, où la DDE et la Subdivision ont tenté de jouer un rôle de médiateur jusqu'au remplacement de l'ABF, a provoqué des pressions foncières plus importantes en périphérie du village, là où l'ABF ne pouvait imposer son veto. Aussi, la commune appuya les créations de lotissements et de pavillons en nombre (près du terrain de sport) pour répondre favorablement à ces demandes et éviter de voir fuir ailleurs ce potentiel démographique. Le résultat est qu'à l'heure actuelle, le village a doublé sa superficie avec des extensions récentes au détriment du centre ancien qui souffre de la vacance et des dégradations.

Aussi, il apparaît opportun de relativiser les effets de la *Loi Montagne* du 9 janvier 1985¹⁶, autre politique incidente, qui concerne une majeure partie du territoire. Cette loi relative au développement et à la protection de la montagne vise également à préserver les paysages de montagne des effets du mitage et préserver la qualité des villages. Étant donné la faiblesse des pressions foncières qu'ont subit les Hautes-Corbières (essentiellement depuis ces 25-30 dernières années, et de façon plus intensive depuis la fin des années 1980 / voir carte « Pressions foncières 1995-1999 »), et étant entendu que le RNU favorise un développement des villages dans leurs prolongements, le fait que les villages apparaissent aujourd'hui comme relativement préservés (peu ou pas de lotissements et de mitage) ne permet pas à lui seul d'affirmer que la *Loi Montagne* en est la seule responsable. Il est à noter que les communes situées en dehors de ce périmètre (Tuchan et Paziols – zone 1 sur la carte) ont été particulièrement marquées par le développement des lotissements et des pavillons isolés, mais le bassin de Tuchan est également une des zones les moins enclavées (Perpignan est à moins de 45 minutes, les routes y sont meilleures, la viticulture plus dynamique...) et l'on a pu voir l'incidence de la protection liée à la Poste...

¹⁵ Par ailleurs, le territoire possède d'autres richesses naturelles et culturelles. De nombreuses études sont en cours ou ont été réalisées concernant les différents patrimoines (archéologie, faune et flore) de la région. Toutefois, aucun programme de protection, de gestion ou de valorisation n'a encore été mis en œuvre à cet effet. Des guides touristiques invitent à la découverte du patrimoine local, notamment par le biais de randonnées (par exemple le GR36 traversant les Hautes-Corbières).

¹⁶ La politique de la montagne démarre au 19^{ème} siècle avec les politiques RTM, puis dans années 60, avec l'intervention de la DATAR pour la rénovation rurale et la mise en œuvre d'outils spécifiques au soutien de l'agriculture de montagne. Puis, la *Loi Montagne* de 1985 affirme une certaine reconnaissance des spécificités de la montagne (forêts, agriculture, tourisme, environnement, urbanisme, etc.).

Aussi, d'autres secteurs ont subi des pressions foncières récentes plus importantes, comme c'est le cas pour le Termenès (zone 2 sur la carte) en raison de la desserte par la D613, unique route transversale des Hautes-Corbières. La présence du château au cœur du village à Villerouge-Termenès n'est sans doute pas non plus étrangère à ce phénomène. Dans ce secteur, le développement pavillonnaire s'est fait ressentir sur le pourtour des villages. Les autres secteurs identifiés (zones 3, 4 et 5) ont subi des pressions plus modérées s'expliquant par la proximité des châteaux de Peyrepertuse et Quéribus, des gorges de Galamus et des Fenouillèdes (zone 3), sinon des vues sur le Tauch dans une auréole viticole relativement préservée autour d'un village perché (zone 4 – Montgaillard), ou de la facilité d'accès par la Haute-Vallée de l'Aude (zone 5). Les extensions et pressions foncières récentes semblent donc liées à la desserte routière d'un pays enclavé, à la présence de hauts-lieux touristiques et / ou à la qualité de certains paysages préservés (caractère plus marqués de certains villages, auréoles viticoles dynamiques, vues et panoramas...).

Autres politiques ayant une certaine incidence, les politiques communautaires (Europe) menées sur les Hautes-Corbières et ayant un impact sur le bâti sont de deux ordres principaux. Il s'agit, d'une part le programme LEADER « Pays Cathare », d'autre part les politiques de rénovations rurales (Objectifs 5b / PDZR). Le programme « Pays Cathare », lancé en 1992, a pour stratégie la valorisation touristique sur le thème du catharisme (concerne l'Aude, l'Ariège et l'Hérault). Une stratégie de valorisation a donc été lancée au profit de sites pôles servant à la promotion de l'identité locale. Sur notre territoire, les sites retenus sont les châteaux de Villerouge-Termenès, de Termes, et de Quéribus¹⁷. Dans ce cadre, des financements ont été débloqués pour valoriser les sites identifiés, améliorer la qualité des villages en appui des sites pôles, ainsi que pour la création d'une hôtellerie de caractère. Sur les trois sites identifiés, les villages ont bénéficié d'une certaine rénovation, Cucugnan (Quéribus) et Villerouge étant les sites ayant été sûrement les mieux valorisés en raison des élus locaux principalement aidés de la Subdivision de l'Équipement. Ces aménagements ont contribué à insuffler une certaine dynamique de restauration des villages. C'est également le cas de la réalisation de gîtes de caractère labellisés « Pays Cathare », ayant en quelque sorte servi d'exemples pour inciter la rénovation des maisons de villages. Outre les châteaux et sites pôles du « Pays Cathare » qui bénéficient d'une véritable valorisation, les acteurs locaux n'ont que peu ou pas de moyens pour préserver les sites et les stations recensées.

Le reste du patrimoine bâti, et les paysages, sont donc à la charge des communes et des regroupements communaux qui se sont constitués par nécessité, sans aucun moyens ou outils spécifiques. La faiblesse des ressources locales (humaines, techniques et financières) obligent à mettre les forces en commun sans quoi des projets incontournables, comme la réalisation de stations d'épuration pour les villages, deviennent impossible à réaliser. Les capacités à s'organiser et à générer une dynamique d'action des intercommunalités ne vont pas de soi, bien qu'elles paraissent nécessaires dans ce type de contexte.

¹⁷ Le site de Peyrepertuse n'a pas adhéré au programme européen pour des raisons politiques bien qu'il cumule le plus d'entrées de tous les sites cathares en Hautes-Corbières.

D'une autre façon, dans le cadre des financements du PDZR, des études paysagères sur l'urbanisme et la rénovation des villages (Paziols, Tuchan, Duilhac, etc.) ont pu être réalisées, certaines ayant une visée de diagnostic en préalable aux cartes communales (à TUCHAN et PAZIOLS). Le Conseil Général dont la Subdivision de l'Équipement se faisait l'écho a donc tenté de mettre en place une politique fléchée pour la relance et la rénovation des bourgs et villages ruraux (objectif 5b, *en zone défavorisée* et *en zone de montagne sèche*) et la prise ne compte des paysages. Ces études menées par des cabinets d'études privés ont permis un niveau d'intégration du paysage différent selon les configuration d'acteurs et l'implication des élus. Des comités de pilotage (DDE, Subdivision, CAUE, et CG/CR/préfecture pour coordination) ont été associés à ces démarches qui ne se sont pas poursuivies principalement faute de financement. La DIREN, bien que souvent sollicitée ne s'est pourtant pas impliquée. Parfois les Conseillers agricoles ont été mobilisés.

Les actions par défaut (endogènes) :

Pour contrer le manque de coordination inter-acteurs et le manque de maîtrise sur les effets de la rénovation et de l'extension des villages, les acteurs du canton de Mouthoumet ont émis la volonté de préserver une architecture traditionnelle au sein des villages. Une étude diagnostic sur l'architecture des villages PLH a été menée sur la canton de Mouthoumet par le PACT-ARIM en 1995/96. cette étude pour la valorisation de l'habitat en Hautes-Corbières a conduit à réaliser par le Distrist un guide de recommandation architectural sur les Maisons de Mouthoumet (District / Adhco – 2000). Une exposition a également été produite pour sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver et prolonger le caractère des villages. Dans le même ordre d'idée, d'autres actions devraient voir le jour (le POS intercommunal a déjà été mentionné) comme c'est le cas pour la rénovation des espaces publics. Pour autant, et malgré une stratégie de développement menée sur le canton en faveur de la valorisation du patrimoine bâti local dans ses caractères anciens, les matériaux utilisés, les couleurs ou les modalités d'insertion paysagère n'atteignent pas toujours ces objectifs patrimoniaux.

Une OPAH a été également menée sur le canton de Tuchan de 1995 à 1997. Elle est restée sans effets ou presque, en raison des mentalités locales, du manque de dynamisme, et du manque de communication et d'information auprès de la population. Ces aides qui auraient pourtant permis de rénover une bonne partie du bâti, manquent aujourd'hui cruellement alors que certains élus ont commencé à prendre conscience de leur portée.

Aussi, malgré les incitations et les politiques pour la rénovation de l'habitat rural, la part du locatif demeure faible sur l'ensemble des Hautes-Corbières, avec une difficulté d'accéder à la propriété pour les jeunes ménages ou les foyers en difficulté (en nombre croissant). Les maisons de pays demeurent chères, avec de nombreux travaux, et le marché immobilier bloqué, notamment en raison des maisons réservées aux vendangeurs (utilisées quelques semaines par années seulement pour loger les saisonniers) qui mobilise une bonne partie du parc de logement

en zone viticole. La construction de lotissements ou de l'habitat isolé (type pavillonnaire) en périphérie des villages s'explique, d'une part par le prix élevé de l'ancien, d'autre part par les nombreux travaux à effectuer pour rénover un bâti situé dans une zone enclavée et avec peu d'artisans locaux. De plus, les villages compacts aux ruelles étroites et ombragées (sans jardins le plus souvent) ne peuvent satisfaire le désir d'avoir un coin de jardin à soi dans un pays de verdure et de soleil.

Enfin, en réponse aux problèmes de la maîtrise des pressions foncières par les communes, sont parfois mis en place des ZAD, parfois en complément des Cartes Communales. La plus ancienne est celle de Laroque-de-fa (novembre 1990), les autres ayant été produites de 1996 à 1998, la Subdivision de l'Équipement et la DDE proposant cette solution aux élus le plus souvent pour les aider à faire face à des problèmes localisés et leur permettre de se garder la possibilité d'agir de façon plus efficace.

La perception des acteurs locaux des évolutions des paysages bâtis

Dans le cadre d'une enquête menée en 2000/2001 auprès des acteurs du canton de Mouthoumet (réponses à un questionnaire de 6 questions par des photographies légendées par leurs auteurs et réalisées à partir d'appareils photographiques jetables. Voir : MICHELIN, 1998), une part relativement importante des clichés a été accordée aux questions liées au bâti.

L'analyse de cette perception locale (voir les deux planches photos extraites de l'enquête) démontre ainsi la vision critique qu'ont les acteurs locaux des paysages de leur territoire de vie et de travail. La plus grande proportion des clichés réalisés, accordée à ce thème, se rencontre en effet à la question n°4 sur le paysage qui choque («Il y a sûrement autour de vous, des choses qui vous choquent, que vous trouvez horribles... Choisissez les pires»). Ainsi, et malgré la volonté de préserver l'architecture des villages, certaines réalisations du District lui-même (la Maison du District par exemple, foyer de la démarche de développement), sont en rupture nette avec ce discours et décrié par les acteurs locaux eux-même (implantation, matériaux, formes et couleurs). Ainsi, les thèmes de l'insertion paysagère et de l'aspect sont illustrés de façon explicite.

Les thèmes de l'abandon, de la dégradation y compris des espaces publics, sinon de la rénovation sont également abordés dans les questions plus liées aux évolutions des paysages. Sinon, le caractère des villages ou des maisons du pays sont présents sur la question liée à l'identité du pays, mais de façon moins contrastée et explicite, ce qui révèle une certaine carence sur la capacité des habitants à identifier spontanément le caractère patrimoniale des villages et de leurs maisons.

5- Comment lever les contradictions entre politiques publiques sur ces territoires (prospective)

Trois types de politiques sont présentes face à la question du *paysage ordinaire*, sachant que la seule politique véritablement dédiée à cet objet est la *Loi Paysage* de 1993.

- 1- Les **politiques dédiées** : finalisées autour du paysage, avec des financements, des actions ciblées sur ce thème.
- 2- Les **politiques incidentes ou indirectes** : la notion de paysage peut y être incluse ou non, mais pas toujours de façon claire ou directe. Ce n'est pas une finalité ni un objectif, même si les effets sur le paysage sont effectifs. On ne finance pas ici les projets de paysages directement.
- 3- Les **actions par défaut** : l'absence de politiques publiques spécifiques aux paysages ordinaires est relayée par des actions collectives ou privées, spontanées ou planifiées. Elles ont un effet sur les paysages sans que cela soit volontaire, coordonné ou maîtrisé...

Le contexte plus récent a contribué à renforcer une prise en charge des politiques publiques à l'échelon local, initiée par la décentralisation en 1982/83, suivie des différentes lois et réformes pour la responsabilisation de l'échelon local et le développement ascendant (à initiative locale).

L'échelon local ne peut garantir à lui seul la prise en compte effective et efficace du paysage.

Ce recours au paysage comporte un coût, nécessite des compétences, et une ouverture d'esprit de la part des acteurs locaux face à de nouvelles pratiques qui ne vont pas de soit. La plupart des acteurs locaux ont une vision éclatée et souvent sectorielle de leur territoire, vision qui alimentent de nombreux conflits d'intérêts et des stratégies divergentes. Pourtant, la connaissance partagée par une approche paysagère plus globale et concertée peut les aider dans leurs décisions et à mieux intégrer le paysage dans leurs actions. Pour y parvenir, ils doivent faire appel à un «expert ou un spécialiste», chargé de les aider à comprendre le paysage et à établir une démarche concertée de projet.

La nécessaire construction de politiques publiques participatives investissant le citoyen dans la réflexion sur les territoires de demain.

C'est en construisant les politiques publiques (dédiées ou non au paysage) avec l'aide des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative, que le paysage s'insèrera plus généralement dans l'action territoriale. Jusqu'à présent, les incitations politiques n'accordent que peu ou pas de place à la démarche participative, peut-être en raison des longues durées de ces interventions. Parfois, le rôle de médiateur est tenu (par défaut) par l'animateur local, qui est le plus souvent tout sauf formé à ces démarches participatives autour du paysage. Pour simplifier la tâche, les élus locaux doivent faire face à une multiplicité d'acteurs rendant difficile une coordination interservices pourtant nécessaire.

6- Les résultats face aux objectifs annoncés : rétablir les décalages...

Sur la base des résultats de cette recherche, il semblerait que les politiques publiques qui ont eu et ont encore le plus d'effets sur le paysage ne sont pas des politiques dédiées à ce dernier. Malgré le contexte législatif de la loi paysage de 1993, il ne se dégage pas de politique du paysage, du moins dans sa dimension globale.

Le paysage est le grand absent des politiques de mise en valeur agricole : il y a eu production de paysage mais les causes de cette transformation sont avant tout économiques. On peut ici se référer aux débats sur l'agriculteur jardinier du paysage pour attester de la prégnance de la fonction de production sur celle d'entretien du territoire. On peut également penser à la *Loi Montagne* dont la portée a contribué à limiter les effets du mitage et du développement pavillonnaire autour des villages et qui est aujourd'hui reprise par les élus locaux (à leur compte) en faveur d'actions prolongeant une valorisation et une préservation du caractère des villages. Ainsi, des politiques publiques non affichées comme paysagères sont aujourd'hui devenues des cadres d'action en faveur du paysage et du cadre de vie.

Une carence en matière de formation des personnels et de moyens alloués à la politique paysagère en France.

Ce constat interpelle l'Etat et notamment les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement qui ont de façon très inégale selon les régions, développé une véritable politique du paysage (LELLI, 1994). Cela tient également à l'organigramme des DIREN où seuls les inspecteurs des Sites Nature et Paysage sont habilités à instruire la question du paysage. Leur nombre limité (un par département) justifie quelque peu leur difficulté à être présent sur le terrain. Dans des territoires ruraux reculés, en zone de montagne par exemple, les acteurs ayant le plus de poids en matière de paysage ne sont pas nécessairement ceux auxquels on s'attend. Les Subdivisions de l'Équipement, présentes presque quotidiennement sur le terrain, servent de conseil en matière de gestion et développement auprès des communes. Pourtant, les agents de l'équipement ne sont pas particulièrement formés pour répondre à ces questions. Les Conseils Généraux ou les Conseils Régionaux agissent en tant que financeurs uniquement.

Une carence en matière de connaissance des mécanismes paysagers.

Les acteurs territoriaux connaissent de façon très inégale le territoire qu'ils ont à gérer. Ils ont de plus du mal à croiser les différents aspects du domaine qu'ils ont à appréhender. La dimension paysagère ne constitue donc pas une entrée, ni un besoin des techniciens ou gestionnaires du territoire. Il s'agit donc de mieux former les acteurs institutionnels à une plus grande perception des incidences paysagères des politiques publiques sur le territoire dans ses diverses dimensions : matérielles (en insistant sur l'identification des changements paysagers probables selon l'application de telle ou telle politique) mais aussi sociologiques (quels impacts occasionnent une transformation paysagère sur les populations, leur manière d'habiter un pays ?).

Bibliographie :

ALET, Bernard, LELLI, Laurent. 1996. « Evaluer le paysage » in *Lettre de l'Institut Toulousain du Paysage*, n°1, Université de Toulouse Le Mirail, Pôle Universitaire Européen de Toulouse, Décembre 1996. p.3.

ANSELIN, A., GUIZARD, B., MAURER, C., 1999. Inventaire et Analyse Des Politiques Paysagères Régionales, Mairie Conseils, ENGREF, SEPTEMBRE 1999, 159 P.

BÉRINGUIER Philippe, DÉRIOZ Pierre et LAQUES Anne-Elisabeth. 1999. *Paysages français (Les)*. Paris : Armand Colin, Coll. Synthèse, série Géographie, 1999. 95 p. ISBN : 2-200-21854-0.

BEURET, Jean-Eudes. 1999. « Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural », in *Natures-Sciences-Sociétés*. 1999. n° ???, vol. 7, 1999. pp. 21-30. ISSN 1240-1307.

BEURET, Jean-Eudes et TREHET, Christophe. 2001. « Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales » in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°43, mai 2001. pp. 25-39. ISSN 1241-3992.

BRUNET, R., 1965. *Les campagnes toulousaines, une étude géographique*. Toulouse: Imp. Boisseau.

CADIEU P., COROT D., LE ROY R. et TRAPITZINE R. *La loi « Paysage »*. La lettre du cadre territorial, Coll. Dossier d'Experts, 158 p. ISBN : 2-84130-107-9.

CLERGUE Lucien, et DUBOST Françoise. 1995. *Mon paysage, le paysage préféré des français*. Paris : Editions Marval, janvier 1995, 110 p.

CORNET, Matthieu. 2000. *Le massif des Hautes Corbières. Les maisons du pays de Mouthoumet*. Guide : Comprendre notre habitat. Arques : Ed. District de Mouthoumet, ADHCO / District de Mouthoumet, 2000. 73 p.

DONADIEU, Pierre, LUGINBUHL, Yves et GIROT, Christophe. 1994. « Quelle influence exercent les projets de paysage ? » in *Revue P+A (Paysage et aménagement)*, n°29, novembre 1994. pp. 11-15. ISSN 0766-2130.

FLOCH (Le), Sophie. 1996. « Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage » in *Ingénieries - EAT*. 1996. n°5, mars 1996. pp. 23-32.

FROMAGEAU, Jérôme. 1993. « A propos du paysage » in *Actes du colloque des Architectes des Bâtiments de France « La pierre d'angle »*, Montpellier, n°13, octobre 1993, pp. 31 à 35.

GORGEU, Yves et JENKINS, Catherine. 1995. *Charte paysagère (La). Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : La Documentation Française. Coll. Pratiques de l'intercommunalité. ISBN 2-11-003407-6

GUMUCHIAN , Hervé et alii. 1996. « Paysages, identité et développement territorial » in *Montagnes Méditerranéennes*. 1996, n°4. ISSN 1268-6603.

GUMUCHIAN, Hervé et alii. 1997. « Marges, périphéries et arrières-pays » in *Montagnes méditerranéennes*, n°6, 1997. pp. 7-102. ISSN 1268-6603.

HOUÉE, Paul. 1996. *Politiques de développement rural (Les). Des années de croissance au temps de l'incertitude*. Paris : INRA-Économica. 2ème édition. ...p ?? ISBN 2-7380-0649-3.

LARDON Sylvie, MAUREL Pierre, et PIVETEAU Vincent. 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*, Hermes Science Publications, Paris, 2001, 437 p.

- LELLI, Laurent. 1994. *Quels outils et méthodes pour les acteurs du paysage en Midi-Pyrénées?*, Rapport d'étude pour la DIREN Midi-Pyrénées, Novembre-Décembre 1994, 91 p.
- LELLI, Laurent. 2000. Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique. Thèse de Doctorat de Géographie, ss. dir. De Georges Bertrand, Toulouse : Université Toulouse-Le Mirail, janvier 2000, 325 p.
- LELLI, Laurent. 2000. *L'extraordinaire des paysages ordinaires : l'identité nord-commingeoise en question.*, Congrès de Saint-Gaudens intitulé «*Les hommes et leur patrimoine en Comminges*», organisé en juin 1999, par la Société des Etudes du Comminges et la Fédération Historique de Midi-Pyrénées, 2000, pp 877-887.
- LELLI, Laurent. 2000. « Le paysage, un enjeu pour les acteurs territoriaux ? Réflexion sur une démarche de connaissance et de médiation en Nord-Comminges (Haute-Garonne, France) » in *Action paysagère et acteurs territoriaux*, Actes du colloque de Poitiers des 7-8 décembre 2000, Équipe Geste – MSHS Poitiers, Université de Poitiers. pp.19-26.
- LELLI, Laurent. 2001. « Le Nord-Comminges : entre éclatement et recomposition d'un territoire rural en Haute-Garonne » in Colloque «*Réseaux et territoires 2000 +. Problématiques de recomposition des territoires.*», organisé par le Centre d'Etudes Géographiques de l'Université de Metz, 16-17-18 mai 2001, (Actes à paraître en 2001 / revue MOSELLA).
- LELLI, Laurent et PARADIS-MAINDIVE, Sylvie. 2000. « Quand le paysage «ordinaire» devient un paysage «remarqué» », *Sud-Ouest Européen*, n°7 (L'environnement, entre nature et paysage), mai 2000, pp. 27-34. ISSN 1276-4930.
- LELLI, Laurent et PARADIS-MAINDIVE, Sylvie. 2000. Contribution au séminaire de démarrage de l'appel d'offre ministériel «*Politiques publiques et paysage*», ayant eu lieu à Albi en mars 2000, thème n°4 «*Esthétique, valeur patrimoniale, perception et aménagement* ». (A paraître)
- LOUF, Thierry. 1994. « Paysages, les politiques de l'État » in *Paysage et aménagement (P+A)*, n° 28, août 1994. pp. 33-36.
- LUGINBUHL, Yves. 1989. « La politique du paysage en France, cohérence et contradiction » in *Revue Paysage-Actualités*, n°115, 1989. pp. 63-64.
- LUGINBUHL, Yves. 1989. « Paysages élitaires et paysages ordinaires » in *Ethnologie française*, n°3, 1989. pp. 227-238. ISSN 0223-9221.
- LUGINBULL Y. et SEGESA al., 1994. *La prise en compte du paysage dans les réflexions de l'État*. Ministère de l'Équipement et de l'urbanisme, 1994.
- MAINDIVE, Stéphane (MP2A) et PARADIS, Sylvie (MP2A). 1997/98. *Plan de rénovation de village, commune de Tuchan (11350)*. Étude paysagère réalisée en collaboration avec la DDE de l'Aude.
- MAINDIVE Stéphane (MP2A), PARADIS, Sylvie (MP2A). 1997. *Étude paysagère préalable à la carte communale, commune de Tuchan (11350)*. Étude paysagère réalisée en collaboration avec la DDE de l'Aude.
- MICHELIN Yves, 1998. « Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergéo*, No. 65, 07/12/1998.
- PARADIS, Sylvie (MP2A), et ROI, Catherine (Urbane).1997/98. *Plan de rénovation de village, commune de Paziols (11350)*. Étude paysagère réalisée en collaboration avec la DDE de l'Aude.
- PARADIS, Sylvie. 1997. Le territoire rural en projet : Développement local et pratiques paysagères. L'exemple de Mouthoumet, dans les Hautes Corbières. Mémoire de DEA de Géographie, Université de Toulouse - Le Mirail, sous la direction de Monique Barrué-Pastor et Serge Briffaud, Septembre 1997, 163p.

- PARADIS-MAINDIVE, Sylvie. 2000. « Le paysage, outil et support de projets territoriaux ? » in *Action paysagère et acteurs territoriaux*, Actes du colloque de Poitiers des 7-8 décembre 2000, Équipe Geste – MSHS Poitiers, Université de Poitiers. pp. 11-18.
- PARADIS-MAINDIVE, Sylvie. 2001. « La part du paysage (des représentations paysagères) » in *MOSELLA*, Tome 26 n° 3-4 , Actes du colloque réseaux et territoires 2000+ / problématiques de recomposition des territoires», 16-18 mai 2001 à Metz, CEGUM – UFR SHA Université de METZ, (à paraître en 2001).
- RABIN, Bruno et SEVERAC, Michel. 1992. *Paysages en Corbières. Étude de définition des régions paysagères et les Corbières*, École Nationale Supérieure du Paysage / Atelier régional en Pays Cathares / Comité Départemental du Patrimoine Culturel Audois, avril 1992
- RAVIGNAN (De), François. et al., 1981. *Transects paysagers et reconnaissance brève du canton d'Aurignac*. Rapport d'étude. Toulouse: INRA -URSA, 1981. 44 p.
- RAVIGNAN (De), François. 1996. *L'avenir d'un désert – au pays du sud audois – .Villemongieu d'Aude - Atelier du Gué*, 172 p. ISBN : 2 902333-32 3.
- ROUSSO, Annie, « Le droit du paysage : un nouveau droit pour une nouvelle politique » in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°26, pp.29-42.
- SAUGET, Nicole, DEPUY Myriam, 1996. Forêt paysanne et paysage : les agriculteurs et le visible. In *La forêt paysanne dans l'espace rural. Biodiversité, paysages, produits. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 1996, n° 29. p.245-264.
- SOURIAC, R., (sous la dir.), 1982. *Comminges et Nébouzan*. Pau : Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion, 1982. tome 1, p 580.
- SOURIAC, R., (sous la dir.), 1984. *Comminges et Nébouzan*. Pau : Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion, 1984. tome 2, p 404.
- TAILLEFER, F., 1951. *Le piémont des Pyrénées Françaises : contribution à l'étude des reliefs de piémont*. Toulouse: Eds. Privat, 1951. 378 p + planches cartographiques.
- Union PACTARIM. 1996. Élaboration d'un plan d'action pour une intervention coordonnée sur le logement et son environnement. 2- Diagnostic du paysage bâti et propositions de mise en valeur. District de Développement du Massif de Mouthoumet / Union PACTARIM Languedoc-Roussillon. Agence de l'Aude (Carcassonne), janvier 1996. 68 p.
- VINCQ, JL., 2001. *Mobilisation des acteurs et politiques publiques. Réflexions à partir du Tarn rural indépendant.*, *Revue Sud Ouest Européen*, n° 9, pp 1-14, 2001.

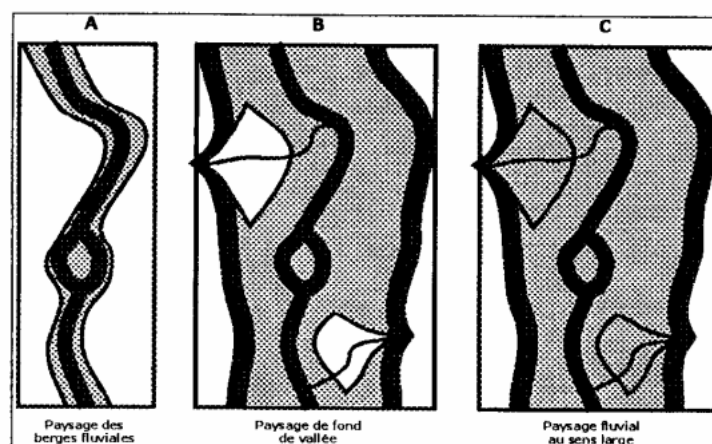
Atelier 2 : L'impact des politiques publiques sur les paysages fluviaux en milieu urbain

Quelques exemples dans le Sud-Ouest de la France (Agen, Bagnères-de-Luchon, Dax, Perpignan)

Jean-Marc ANTOINE, Bertrand DESAILLY, François GAZELLE, Philippe VALETTE

INTRODUCTION : LA SPÉCIFICITÉ DES PAYSAGES FLUVIAUX EN MILIEU URBAIN

Les milieux fluviaux produisent des paysages qui leur sont propres. D'une façon générale, cette spécificité tient d'abord à leur caractère longiligne ou longiforme (ce qui ne veut pas dire en ligne droite). Elle a trait ensuite à la typologie transversale accompagnant en profondeur la linéarité : l'axe en est constitué par le cours d'eau, le milieu aquatique, représenté par le lit mineur ; celui-ci est encadré par les abords immédiats de l'axe que sont les berges et les rives. En s'en écartant un peu plus, on passe au lit majeur, éventuellement aux terrasses alluviales ou aux cônes de déjections des affluents, puis à la vallée. Chacune de ces entités conserve un caractère longiforme, puisque c'est le point commun de toute cette organisation spatiale, mais correspond à des bandes paysagères différentes, à l'image des données morpho-hydrologiques et de l'occupation des sols (bancs de gravier, ripisylve, « terrains vagues », agriculture).



Les échelles du paysage fluvial.

En traversant les espaces urbanisés, les cours d'eau et les villes échangent une part de leur empreinte paysagère. Il y a interpénétration des deux milieux. Les composantes naturelles des paysages fluviaux sont modifiées par les impacts d'origine anthropique. Epis, perrés, enrochements, quais, remblaiements, voirie, digues, immeubles, etc., remplacent en partie les

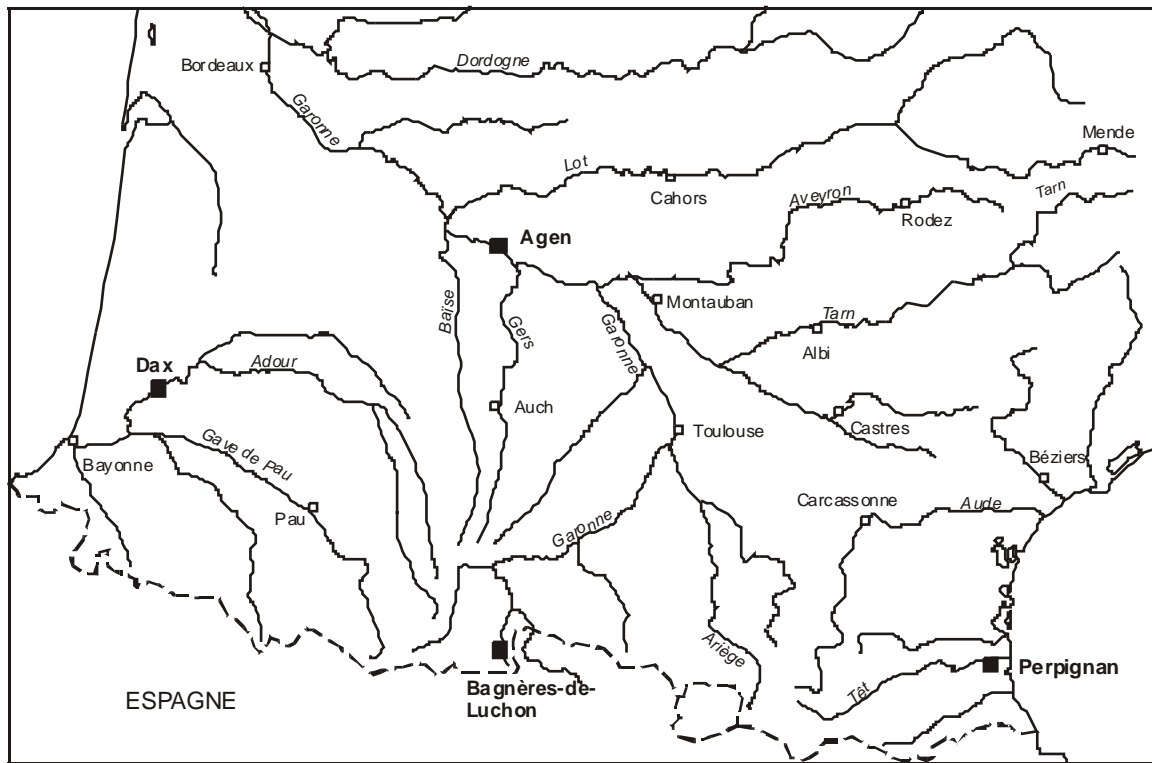
attributs longitudinaux du transect originel.

Autre particularité : les paysages fluviaux ne sont pas figés et statiques. Ils sont soumis aux variations du régime hydrologique et évoluent en fonction de la dynamique de leur « moteur » qu'est le cours d'eau, en particulier en période de crue. Or, en milieu urbanisé, l'homme a toujours souhaité une certaine stabilité : fixité du chenal, tant pour ce qui est de sa largeur habituelle et de son emplacement (pas de divagations) que de sa profondeur (besoins de la navigation) ; stabilité des abords du chenal occupé par la voirie et le bâti. Les politiques et actions humaines ont donc tendu assez systématiquement à contraindre la dynamique et la mobilité naturelles du cours d'eau.

I. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEURS OBJECTIFS

De tous temps, l'engagement de politiques publiques le long des cours d'eau en milieu urbain a été sous-tendu par un certain nombre de facteurs : ces politiques sont initiées et justifiées par des besoins socio-économiques, lesquels n'ont pas été constants. Ils sont directement associés aux usages des cours d'eau - surtout autrefois - et aux relations entretenues par la ville avec le cours d'eau qui la traverse.

Bien des cités, en effet, doivent leur naissance et une part de leur développement à la proximité d'une rivière, de par les fonctionnalités ou les activités qu'elle génère : ce peut être lié à une vocation privilégiée de passage, comme un gué ou un pont ; il peut s'agir aussi de tout ce qui résulte des divers usages du milieu fluvial : navigation, prélèvement d'eau ou de granulats, énergie hydraulique. Les politiques publiques ont donc pris en compte les éléments de développement économique, en présentant des objectifs spécifiques, que l'on retrouve dans tous nos exemples fluvio-urbains.



Localisation des sites étudiés.

A. Les politiques d'urbanisation et d'urbanisme

Le premier objectif, dans le temps comme en importance, et point de départ de tous les autres, est inhérent à la politique d'urbanisation des bords de cours d'eau. Il s'agit à la fois de l'extension du bâti de tous ordres (quais, remparts, habitat, commerces, artisanat, industrie) et de ses annexes que sont les aménagements de desserte (voirie) et les espaces verts aménagés (jardins publics, terrains de sports et de camping...). Les bords de rivière présentent des avantages (platitude, activité fluviale, agrément), même s'il y a parfois des contraintes et des dangers, et sont de ce fait investis. De cette urbanisation sont induites diverses politiques impliquant la relation ville-rivière. Par exemple, l'objectif militaire défensif apparaît un peu partout dans les périodes anciennes. Le cours d'eau est intégré dans un système de fortifications (Dax, Perpignan, Agen), dont une partie domine la rivière ou la bande de terre inondable qui l'en sépare.

Beaucoup plus tard, au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, plus précisément entre 1970 et 1990, les politiques visent à consacrer une grande partie de l'espace entre cité et rivière à la circulation automobile (voirie, parkings). Il faut faire face à ce qui est devenu un problème de société et les pouvoirs publics se doivent d'intervenir. Cet objectif, qui se cale tant bien que mal sur les autres, est notoire à Perpignan, Agen et Dax.





Les berges de l'Adour à Dax (Landes) à 90 ans d'intervalle (1910-2000)

B. Les politiques de fixation du lit et de défense contre les crues

a) Les actions de stabilisation du lit mineur ou chenal actif

Très tôt, la société a combattu l'érosion des berges, le méandrage et la divagation des cours d'eau. Et bien entendu, c'est dans la traversée des lieux habités que cette fixité a été le plus souhaitée et que les actions publiques ont fait preuve du plus d'efficacité. En traversant les agglomérations, les rivières présentent donc maintenant un tracé quasiment figé : alignement de pieux, fascinages, perrés, enrochement de pied de berge, quais, etc, ont concouru à chenaliser le lit et le confiner dans un corridor stable et, de manière induite, à fabriquer un paysage artificialisé. La navigation a été l'un des moteurs de ces actions, puisqu'elle nécessitait des biefs stables et relativement profonds, et des quais pour accoster et manipuler les marchandises.

b) La défense contre les crues

Elle apparaît prioritaire dans les cités exposées au risque d'inondation. Certaines mesures préventives concernent le bassin-versant dans sa globalité, mais d'autres sont plus typiquement urbaines et marquent fortement le paysage.

En effet, cette défense a généré diverses opérations de génie civil ou d'hydraulique de grande envergure. La préoccupation des ingénieurs travaillant pour le compte des pouvoirs publics ou des collectivités territoriales consiste, d'une façon générale, à augmenter la capacité

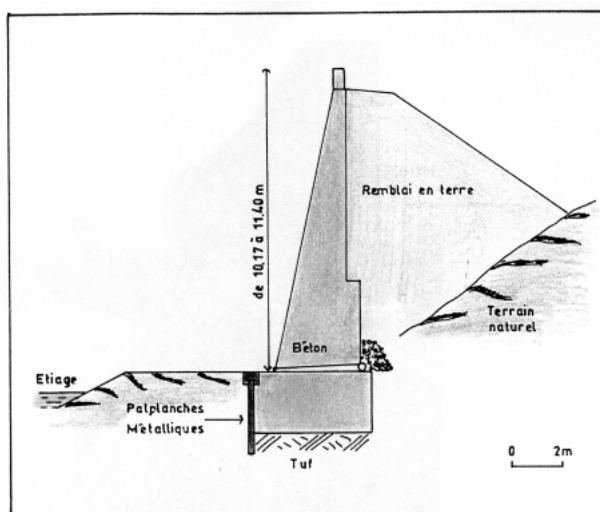
d'écoulement du cours d'eau en crue pour empêcher le plus possible l'élévation de la ligne d'eau et limiter les débordements. Pour ce faire, les actions sont à mener dans le lit mineur (surcreusement, rectification) et dans le lit majeur « immédiat », espace non urbanisé, peu élevé au-dessus de l'étiage. Cette sorte de no man's land entre ville et cours d'eau est bien visible à Dax et à Perpignan. Il s'est agi de combattre l'embroussaillage, d'araser les atterrissements, de n'implanter aucun obstacle bâti. Augmenter la section mouillable (vision transversale) et améliorer le coefficient de rugosité (fluidité longitudinale de l'écoulement) sont deux objectifs classiques, qui ont contribué à façonner les paysages longiformes typiques du milieu fluvio-urbain.

Mais l'objectif de protection contre les inondations s'est surtout traduit par une politique d'endiguement des lieux urbanisés, très perceptible dans le paysage. On en retrouve les stigmates profonds à Agen, Perpignan et Dax, comme on les recenserait à Toulouse, Millau, Montauban, etc. Suivant les modes techniques et l'état de l'art, on trouve toutes sortes de formules architecturales : levées de terre, levées avec parement maçonné ou en pierre de taille, digue en moellons, murs en béton armé...

L'autre possibilité visant à mettre hors d'eau des terrains menacés par les crues consiste à les rehausser. Cet objectif a été tenu dans les secteurs urbains ou périurbains, notamment à Dax. Des zones ainsi remblayées ont été loties ou transformées en jardins publics.

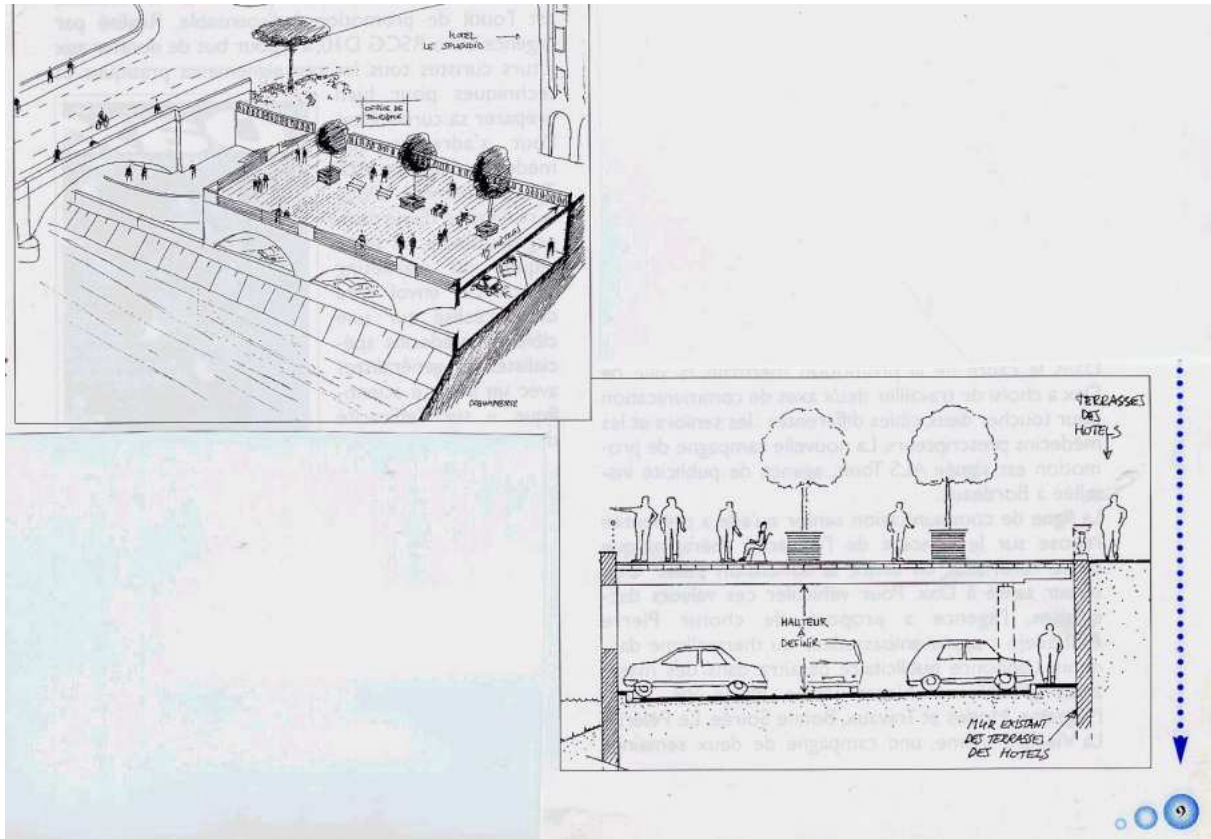


La digue de l'Avenue de Muret à Toulouse en rive gauche de la Garonne (fin des années 1950).



Profil transversal de la digue de l'avenue de Muret à Toulouse.

Après une période de mise en sommeil relatif (1960-1990), les politiques de protection et de prévention prennent à nouveau de l'ampleur. Mais il ne s'agit plus forcément d'endiguement. Nombreux ont été les cas de villes inondées à partir de la décennie 80, phénomène assorti d'une forte médiatisation et suivi de coûts de réparation de plus en plus exorbitants. L'Etat se devait de réagir en adoptant une politique plus contraignante, avec notamment la mise en place des PPR (plans de prévention des risques). Dans les zones exposées au risque de submersion, les PPR apparaissent tout autant comme une politique d'aménagement du territoire que de maîtrise de l'urbanisation. L'Etat se donne les moyens d'intervenir. En milieu urbain et périurbain, il ne s'agit plus, comme par le passé, d'engager une sorte de course-poursuite entre urbanisation et protection. On ne construit plus de digues pour bâtir derrière elles. Seules sont tolérées réglementairement les protections de lieux déjà urbanisés. Les quartiers anciens, exposés au risque d'inondation, (comme les vieilles maisons sur l'Agout à Castres), bénéficient de conditions d'aménagement particulières et de prescriptions de sauvegarde imposées à l'occasion de transactions immobilières et de gros travaux.



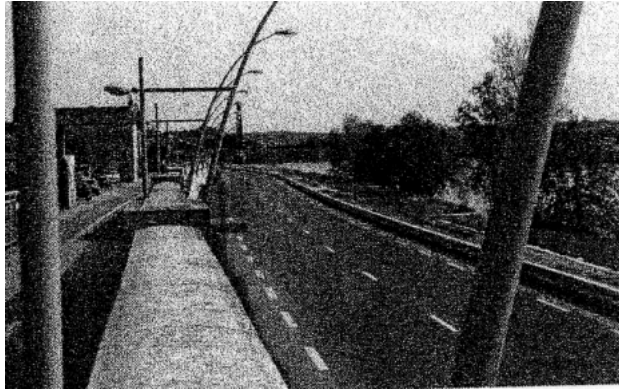
Projet d'aménagement des bords de l'Adour à Dax

C. Les politiques patrimoniales et d'embellissement

D'autres politiques enfin visent à valoriser le patrimoine naturel ou architectural ou bien sont guidées par des considérations d'ordre esthétique. On peut en voir une illustration à Perpignan au milieu du XVIII^{ème} siècle, où les digues fraîchement édifiées sur les rives de la Têt sont couronnées d'une allée de mûriers afin de constituer des promenades. Des préoccupations de même nature se retrouvent à la fin du XIX^{ème} siècle à Luchon et Dax, du fait du thermalisme. De telles politiques d'embellissement sont forcément volontaristes tout en répondant à une demande sociale affichée ou latente (et non à un besoin économique à court terme). On travaille pour l'avenir.

Parties prenantes des politiques d'urbanisme, ces espaces attractifs, parfois complétés d'une vocation ludique et récréative, sont toujours conçus selon une dimension paysagère étudiée et déclarée.

Dans la période contemporaine, le premier pas de cette démarche consiste assez souvent en un nettoyage des abords du cours d'eau : débroussaillage, enlèvement d'embâcles de bois mort, de dépôts sauvages et d'atterrissements, nivellement partiel. On poursuit éventuellement par une végétalisation calculée et maîtrisable. Concernant la voirie sur berge, les quais et les digues), les beaux agencements en pierre de taille ou de briques (Toulouse) du XVIII^e siècle font place dans les politiques actuelles à d'autres formules issues d'une recherche architecturale et paysagère, dans laquelle le choix des matériaux de parement, des couleurs et des formes intervient systématiquement (Agen).



Agen : digue et voie sur berge récentes.

II. L'EVOLUTION DES PAYSAGES SOUS L'EFFET DES POLITIQUES PUBLIQUES

A. L'état initial ou la situation de départ

Dans chacune des monographies locales que nous avons prises comme support, est présentée une sorte de situation initiale ou d'état des lieux au temps t_0 . Il s'agit de considérations sitologiques naturelles et de tout ce que l'on peut appréhender des implantations humaines précédant l'urbanisation massive des bords de cours d'eau et les grands aménagements connus. Ce que nous avons admis comme point de départ n'est pas concomitant sur tous nos supports. Il est fonction de l'ancienneté de développement urbain et de ce que l'on peut en connaître. Au départ, comme nous l'avons dit, existe souvent un point de franchissement du cours d'eau (gué, puis pont), associée à une situation riveraine plutôt aisée pour l'établissement humain, mais en partie inondable. Ce dernier critère, à coup sûr, est à l'origine du fait que les centres anciens de nos villes-test ne sont pas directement au bord du cours d'eau mais en retrait de 2 à 3 hectomètres, sur des terrains un peu plus élevés.

Mais les différences naturelles de nos quatre sites principaux s'avèrent tout aussi importantes, notamment au niveau fluvial : une rivière méditerranéenne de plaine (la Têt à Perpignan), une confluence de deux torrents pyrénéens (la Pique et l'One à Bagnères-de-Luchon), deux fleuves de régime océanique mais d'inégale puissance (la Garonne à Agen et l'Adour à Dax).

B. Les grandes étapes des paysages fluvio-urbains

Les divers cas pris pour support indiquent que cette évolution n'est pas constante. Elle suit des phases de nette évolution qui alternent avec des périodes de statu quo. L'une de nos préoccupations a été de déceler des concordances dans cette évolution, obéissant aux grandes tendances des politiques publiques.

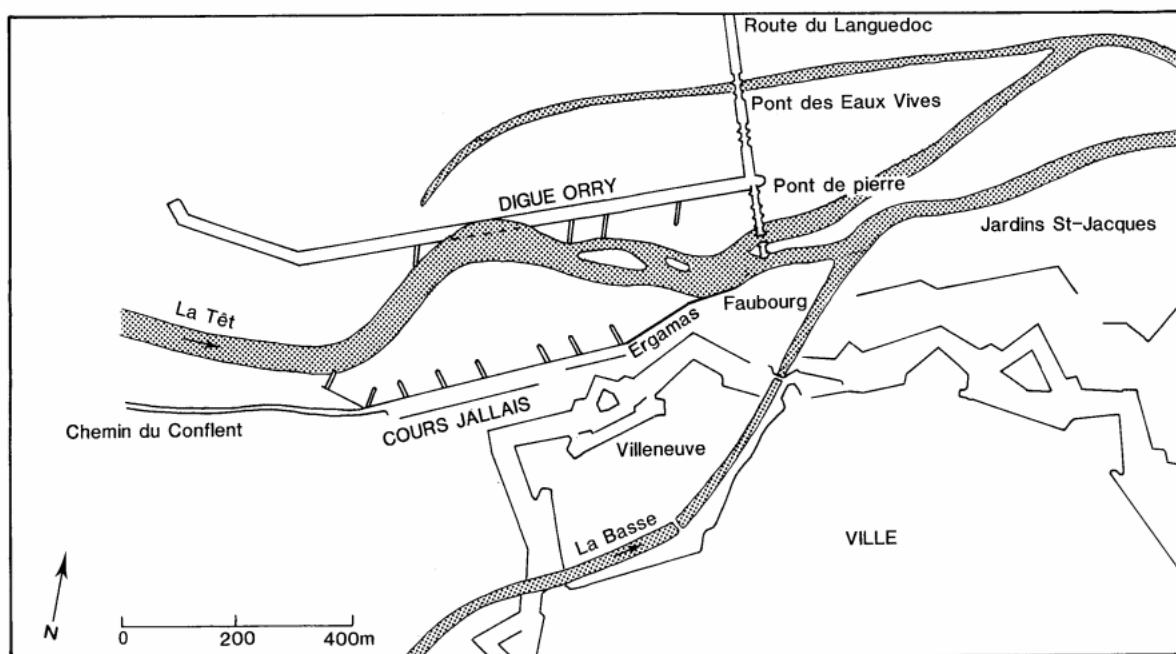
a) On vit sur l'acquis pendant des siècles

Dans beaucoup de cités riveraines, le cours d'eau était intégré à la politique défensive. Néanmoins, il y avait continuité de la ceinture de fortifications y compris du côté du cours d'eau, les assaillants pouvant venir par bateau. A Dax, Agen et Perpignan, ces fortifications étaient implantées légèrement en retrait de l'Adour, de la Garonne et de la Têt ; mais au vu de la topographie, il est évident qu'elles protégeaient aussi des inondations les parties basses des zones construites intra muros.

Cette situation s'est pérennisée tant que la démographie et l'expansion urbaines n'ont évolué que modérément. Le paysage fluvio-urbain ne se transforme pas de façon radicale, même si peu à peu (du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècles à Dax, Agen et Perpignan, au milieu du XIX^{ème} à Luchon) des constructions investissent l'extérieur des enceintes fortifiées.

b) Les premiers aménagements

Au cours des XVII et XVIII^{ème} siècles, la société tend à domestiquer le cours d'eau, tout autant pour les besoins de la navigation ou des divers usages de l'eau que pour la nécessité de se protéger des crues ; même si l'on peut encore hésiter à parler de « politique d'urbanisme ». Le cours d'eau est enserré entre des berges stabilisées (Luchon, Agen, Perpignan), des terrains marécageux sont rehaussés (Agen), éventuellement bâtis (Dax). On perçoit aussi les premières politiques d'embellissement (pelouse, plantation d'ormes ou de platanes, en rangées ou en quinconces) sur les terrains riverains assainis et stabilisés (Agen) ou sur les digues (Perpignan). Ainsi, le quartier du Gravier à Agen devient la fierté de la ville et le lieu de promenade privilégié de la bourgeoisie locale.



La Têt endiguée au pied des fortifications de Perpignan en 1740.

c) La prise en compte des grandes inondations dans le tissu urbain et les nouvelles possibilités techniques

Le XVIII^{ème} siècle est marqué par des crues très puissantes, et d'autant plus ressenties que l'urbanisation a commencé à investir les zones à risques. C'est le cas pour Dax et Agen en 1770. On retrouve ce phénomène à Perpignan à quatre reprises (1763, 1766, 1772, 1777).

Mais peu à peu le génie civil et l'hydraulique appliquée font de gros progrès. C'est l'époque du positivisme et de la technique-reine. Selon l'esprit de l'époque, la science permet de résoudre tous les problèmes et on ne saurait continuer à faire comme les anciens, qui subissaient les caprices de la nature. Il faut répondre au risque de crue par des aménagements d'ingénierie, présentés parfois comme invulnérables. Les pouvoirs publics et les mairies se lancent donc dans une politique de défense contre les crues, non pas induite mais constituant un but en soi. Elle repose essentiellement sur la construction de digues maçonnées. On utilise des moyens de grande envergure (transport et levage de matériaux). Ces travaux ne sont plus réalisés ponctuellement et au coup par coup, mais prennent en compte la vision globale (longitudinale et transversale) de l'inondabilité. Ils se traduisent dans le paysage par la cohérence de l'endiguement : régularité de hauteur et importance du linéaire des ouvrages marquent de leur emprise visuelle les espaces riverains. S'édifient ainsi la digue Orry à Perpignan (début du XVIII^{ème} siècle), de l'Hôpital à Agen et du Sablar à Dax (un peu plus tard). Ces politiques de lutte directe contre les crues affectent définitivement l'état paysager initial.

A Luchon et à Dax, les abords des cours d'eau évoluent dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle et jusqu'à la première guerre mondiale sous l'impulsion du thermalisme. Hôtels, belles maisons, jardins publics ou privés avec des arbres d'ornement agrémentent les paysages fluviaux.

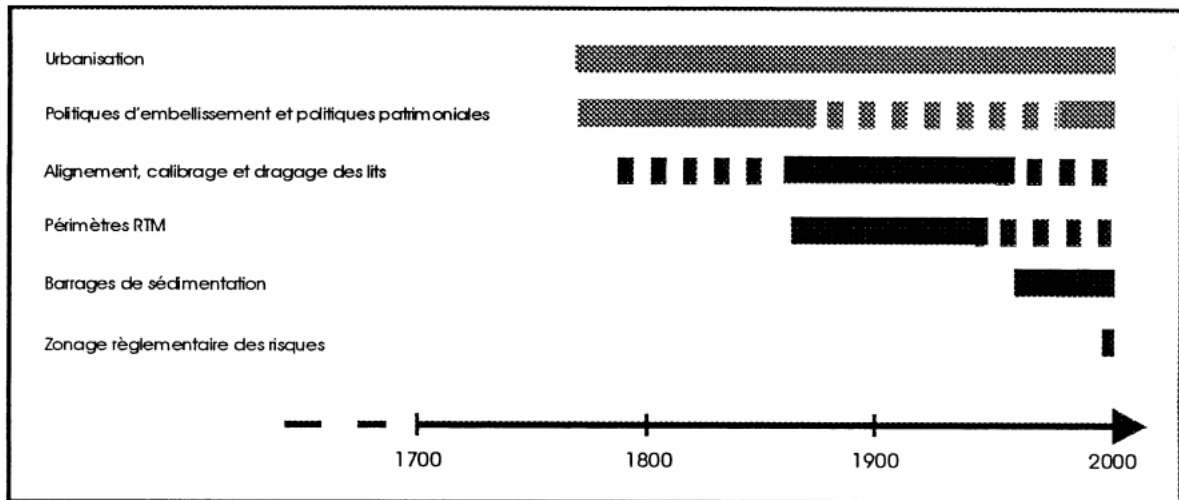
Sur le cours d'eau lui-même et ses berges, les contraintes de navigation et de stabilisation des berges (c'est-à-dire aussi la lutte contre l'érosion de celles-ci) vont généralement de pair, procédant d'objectifs assez voisins. Les travaux engagés pour ces causes bénéficient évidemment des mêmes progrès techniques, et l'on voit alors fleurir des quais « en dur », des plans inclinés, des perrés, des épis, des enrochements...

d) L'assoupissement

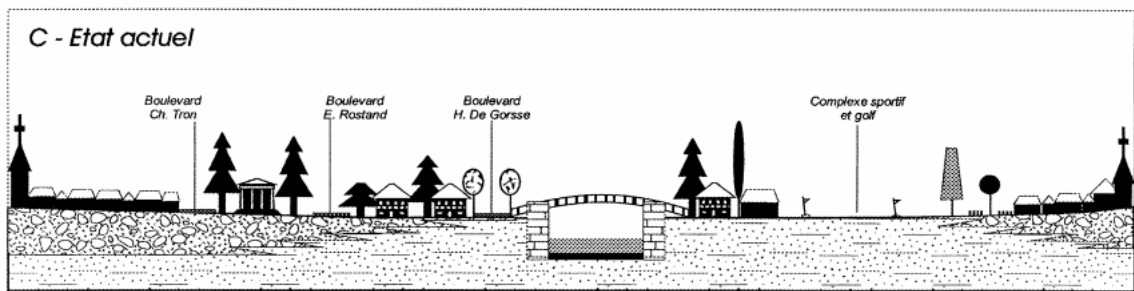
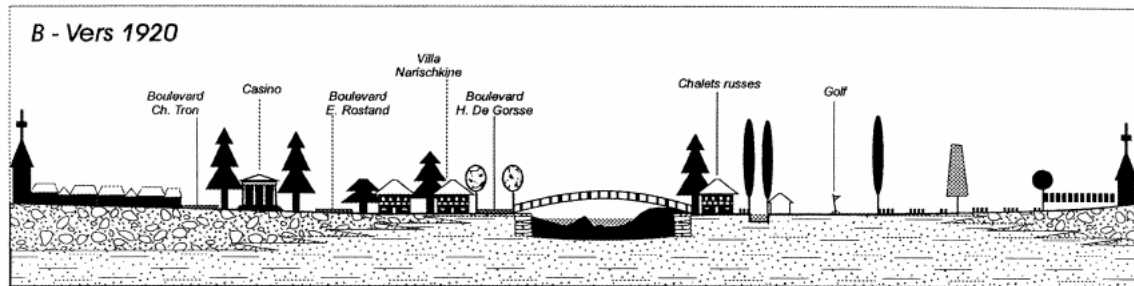
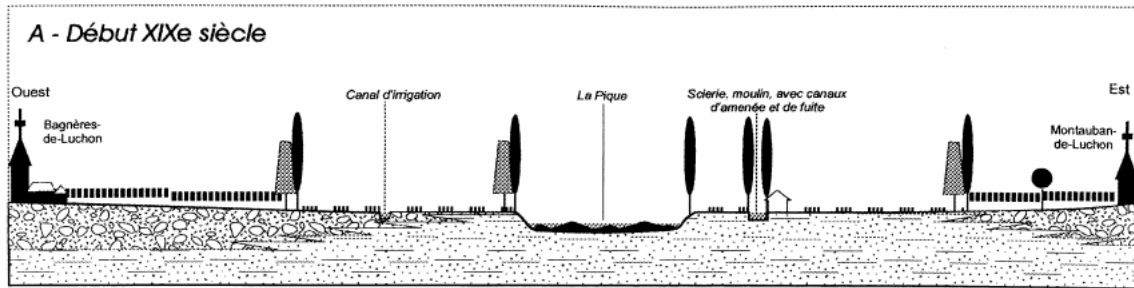
A ces grandes transformations du paysage fluvial en milieu urbain succède une phase de calme relatif, voire de dépréciation, d'autant plus surprenante que les villes et l'ensemble du pays connaissent une croissance rapide et des mutations profondes. Mais il faut dire que les usages des rivières ne suivent pas cette croissance, bien au contraire (déclin de la navigation par exemple).

On observe une certaine inertie, des décalages dans le temps entre souhaits, décisions et réalisations. Pourtant, des crues nouvelles et graves viennent inquiéter élus et riverains, par exemple en 1875 (Luchon, Agen), 1879 (Dax), 1897 et 1925 (Luchon), 1930 (Agen), 1940 (Perpignan), 1952 (Dax, Agen). Elles mettent à mal l'impression sécuritaire laissée par les

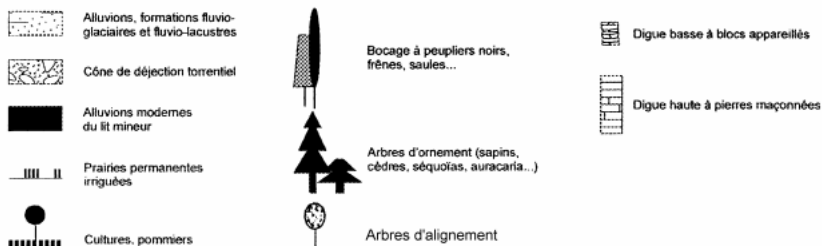
endiguements construits avant le XXe siècle, dont elles montrent les limites, ce qui veut dire aussi qu'un avenir serein est loin d'être assuré en la matière. Mais, répétons-le, 10 ou 20 années consécutives sans événement majeur ont pour effet de démobiliser, de repousser les projets des politiques publiques. La société réagit souvent après les crises ; mais ces réactions ne sont pas systématiquement suivies d'effets.



Les politiques publiques ayant un effet sur le paysage fluvial à Bagnères-de-Luchon.



1500 m

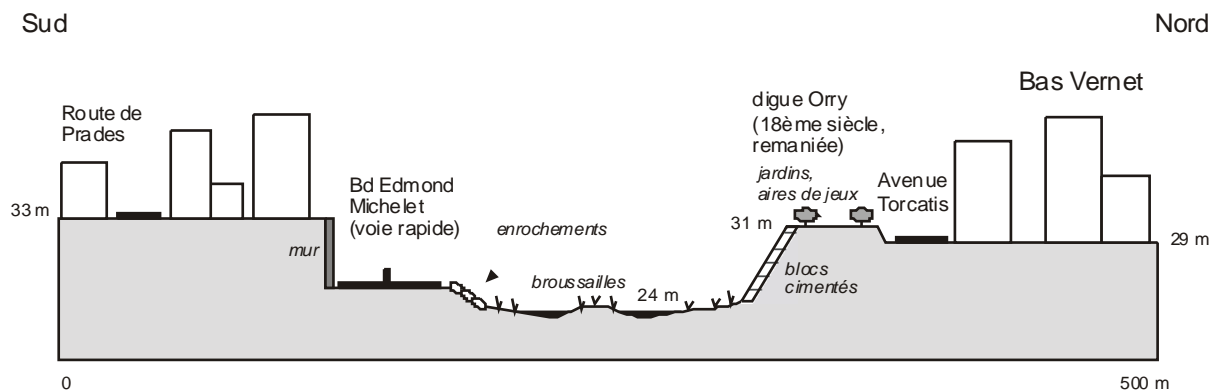


L'occupation du sol et les états du paysage fluvial sur les berges de la Pique à Luchon depuis le XIX^{ème} siècle.

C. Le paysage actuel

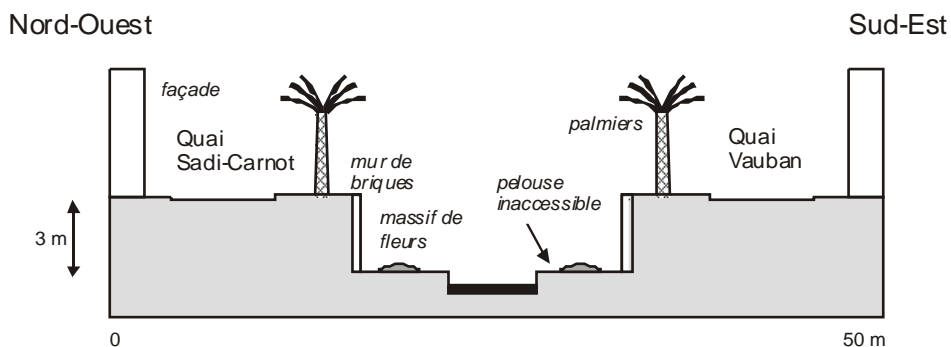
On comprend que la situation du paysage fluvio-urbain, tel que nous le voyons aujourd'hui est le fruit d'une longue évolution, alternant métamorphoses et périodes de stabilité. Même si ce paysage conserve une partie de ses fondements naturels (paramètres sitologiques, régime fluvial...) les actions anthropiques l'ont transformé.

- On est en présence de paysages artificialisés, soulignés par l'impact des ouvrages d'art et de génie civil le long du cours d'eau et du bâti urbain occupant le lit majeur. Toutes nos villes entrent dans ce schéma.
- L'impression d'artificialisation est renforcée par la rectitude relative et la stabilisation du chenal fluvial, toutes deux imposées.



Profil transversal de la Têt dans le centre de Perpignan.

- Les berges sont sans attrait particulier à Perpignan, Dax et Luchon, contrairement à ce que serait « l'état de nature » où alternent anses et promontoires, boqueteaux et prairies, bords de rivière sablo-graveleux et rives plus abruptes. Le peu de végétation subsistante est d'entretien difficile pour les services municipaux. En arrière des berges existe localement des espaces non occupés directement par l'homme (Dax, Perpignan) ou peu accessibles (Luchon). Ce sont des prairies alluviales (Dax, Agen-aval) ou des ripisylves de peu d'intérêt (Perpignan), en situation péri-urbaine, avec tendance à l'embroussaillage. Ces espaces constituent les lieux de prédilection de tous les débordements, qui viennent y déposer les matériaux flottants ou les embâcles de bois.
- Mis à part à Luchon, le paysage est fortement marqué par l'automobile : l'espace inondable entre cours d'eau et tissu urbain est occupé par des voies rapides (Agen, Perpignan, *Millau*, *Paris*) ou des parkings gigantesques (Dax). La présence piétonnière en revanche y est fort discrète, sauf événement festif (Dax).
- Les ruisseaux affluents ne sont pas mieux lotis au niveau de l'artificialisation. S'ils sont dans le cœur de la ville, ils sont couverts ou bétonnés, comme de grands égouts, mais leurs abords peuvent être végétalisés et fleuris (Basse à Perpignan) ; s'ils sont en périphérie du centre ville, ils ont été chenalisés et rectifiés, voire déplacés sans ménagement pour confluer ailleurs (Masse à Agen, Estey à Dax, *Arnette à Mazamet*) si les municipalités visent tel ou tel espace.



Profil transversal de la Basse dans le centre de Perpignan.

Le rythme des saisons imprime quant à lui des modifications paysagères. Elles concernent évidemment les espaces arborés et semi-naturels du corridor fluvial. Si, à Perpignan les arbres persistants comme les palmiers (sur la Basse), qui sont majoritaires, présentent un aspect quasi-immuable, il n'en va pas de même à Dax et à Agen (Gravier) où jardins publics et alignements arborés sur digue sont faits de platanes, de tilleuls et d'érables (pour ne citer que les espèces dominantes). La vision globale des abords du fleuve est donc différente en hiver. Le paysage s'ouvre en largeur : l'écran des frondaisons s'estompe et laisse apparaître le front immobilier, en arrière des digues ou des voies sur berge, soit en contre-jour, soit éclairé en lumière rasante et blanchâtre du soleil d'hiver. Parfois, le fleuve est surmonté d'une nappe de brouillard de quelques mètres d'épaisseur, notamment en début de froide matinée. En cette saison, le corridor fluvial - du fait de sa largeur - se distingue par une luminosité accrue par rapport aux rues du centre ville qui connaissent alors un minimum d'ensoleillement.

Des changements épisodiques du paysage sont à mettre au compte du régime fluvial. Les étiages exondent une partie du lit mineur et des bancs de graviers; la part apparente de l'eau est rétrécie. C'est évidemment l'inverse lors des crues, la part de l'eau occupant alors tout ou partie du corridor fluvio-urbain. Leur caractère spectaculaire constitue un attrait pour les populations, et nombre de photographies (beaucoup plus qu'en milieu rural) ont immortalisé certains événements qui ont marqué la mémoire collective. Même s'ils sont très brefs à l'échelle séculaire, ils sont indissociables des paysages fluviaux urbanisés. Une bonne partie des politiques d'urbanisme leur est directement associée.

III. LES ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEURS MOYENS D'ACTION

Dans une bonne partie des opérations, c'est **l'Etat** qui initie les projets (règlements, études, rapports) et qui les réalise. Sur le terrain, ce sont évidemment ses relais administratifs régionaux et locaux qui sont chargés d'appliquer les politiques de l'Etat. Sous l'égide et la responsabilité du Préfet, les Ponts-et-Chaussées devenus l'Equipement en constituent la courroie de transmission essentielle. Sur les grands cours d'eau domaniaux voués à la navigation, intervient une structure complémentaire : VNF (voies navigables de France).

La période contemporaine connaît une nette diversification des acteurs publics ou semi-publics traitant la gestion fluviale. Les DIREN (Directions Régionales de l'Environnement) interviennent de la fin des années 80 : regroupant les intérêts ou préoccupations communes de plusieurs services de l'Etat et des départements (DDAF, DDE, Protection civile, service environnement des préfectures et des conseils généraux...), ces organismes régionaux appliquent, via les préfectures de région, la politique du MATE (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement), et regroupe des intérêts jusqu'alors dispersés. Ce sont les DIREN qui initient à l'échelle régionale la politique de prévention des risques, notamment dans les zones inondables vouées à l'urbanisation.

La MISE (mission interservice de l'eau) exerce également depuis 1998 des prérogatives en matière d'aménagements ponctuels ou globaux, en apportant des solutions issues de la concertation des diverses administrations départementales. Il en va de même des CATER (cellules d'assistance technique d'aménagement des cours d'eau) qui font figure d'émanation du service « environnement » des conseils généraux. En marge du milieu urbain, dans les bassins-versants forestiers ou de moyenne montagne, d'autres acteurs interviennent, comme l'ONF (Office National des Forêts) et son service RTM, notamment en cas de risque torrentiel.

Les politiques territoriales, contractuelles ou non, prennent de l'importance dans la période contemporaine ; ce qui confirme la diversification des **structures gestionnaires de cours d'eau** : Agences financières de bassin, transformées en Agences de l'Eau (le terme « financier » étant à la fois restrictif et mal perçu par l'opinion publique) ; Institutions ou Syndicats mixtes, transformés récemment (2000) en EPTB (Etablissements publics territoriaux de bassins) ; dont les actions ne sont pas sans effet sur les paysages urbains : il peut s'agir de mesures incitatives, contractuelles ou coercitives...

Les **associations syndicales**, comme les SIAH (syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique) mènent parfois des actions d'envergure sur des tronçons de rivière, mais plus souvent en milieu rural : travaux de rectification, accès au cours d'eau, irrigation, protection des berges

Ces structures initient, financent ou contrôlent des aménagements ponctuels sur le milieu fluvial (seuils, enrochements, stations d'épuration, en général près des cours d'eau en aval des villes) ou globaux (protection des ripisylves, lois sur les extractions de granulats, dépollution, soutien des étiages et modification du régime des rivières).

Le **pouvoir municipal**, partagé (communauté urbaine, intercommunalité) ou non, intervient en force dans les politiques d'urbanisation, le long des cours d'eau comme ailleurs. Il légifère au travers de règlements et de zonages (POS, PLU, PPR) dans lesquels l'impact fluvial tient sa place (classement de terrains à urbaniser, à risque de submersion, à vocation d'espace vert protégé) et impose au foncier des contraintes particulières.

En particulier, l'aménagement des berges et de leurs abords a toujours été indissociable de la gestion municipale, même s'il bénéficie d'aides et soutiens extérieurs (Etat, Région, département), financiers ou techniques.

A côté des politiques publiques, c'est-à-dire en marge de nos préoccupations, on ne peut complètement ignorer les **initiatives privées** ou individuelles, parfois suffisantes pour modifier un paysage fluvio-urbain (Dax, Luchon).

IV. INCOHÉRENCES ET CONTRADICTIONS DES POLITIQUES ET DE LEURS APPLICATIONS

Certaines mesures sont initiées à la suite d'événements tels que les crues inondantes, et pour s'en prémunir. L'Etat bénéficie alors d'un consensus et d'un soutien quasi-unanime (riverains, élus). Mais parfois l'application pratique de ces dispositions se fait attendre, pour diverses raisons, par exemple budgétaires. L'inondation précédente tombe partiellement dans l'oubli collectif ; et le fait de consacrer des investissements coûteux à des protections dont la référence se cale sur un événement passé et non imminent ou à venir n'est plus perçu avec le même intérêt ou la même acuité. Les fonds changent de destination et sont dirigés vers des opérations plus immédiatement tangibles, d'urgence ou sociales, et aptes à mettre en valeur un bilan municipal entre deux élections.

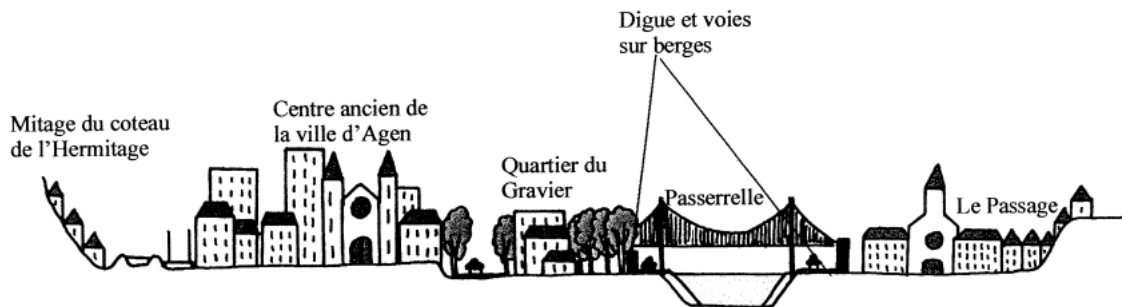
A Agen, on observe un délai considérable entre la décision d'une politique de protection contre les crues, prise au lendemain de la catastrophe de 1930, et sa concrétisation sur le terrain, laquelle devient perceptible à partir de 1990... C'est un peu la même chose à Toulouse après 1875. A Dax, on ne tire pas non plus rapidement les leçons de la catastrophe de 1952, sinon dans les déclarations de principe : le rehaussement des digues de rive gauche intervient 20 ans plus tard et l'arrêt total de l'urbanisation en rive gauche en amont de la ville, considéré comme impératif dans un premier temps (1953-60), est ensuite oublié sous la pression des enjeux fonciers.

En pareil cas, les objectifs initiaux peuvent donc changer ou évoluer. La protection affichée vis-à-vis de crues centennales (voire plus rares), donnant toute latitude au génie civil et à l'hydraulique, est revue à la baisse quelques décennies plus tard et se transforme en une adaptation sécuritaire préservant les activités économiques et le patrimoine architectural et paysager : on ne vise plus une protection à 100% au-delà des crues vicennales à cinquanteennales. Pour les événements exceptionnels, on doit s'efforcer de prendre conscience du risque encouru, tout en comptant sur leur rareté...

Sur un plan plus technique et moins général, certaines politiques semblent également contradictoires ; du moins ont-elles évolué : les hydrauliciens avaient tendance à imposer un chenal rectiligne aux rivières urbaines, débarrassé des bancs de graviers, et encadré de rives profilées et dénudées, de digues lisses et élevées ; alors que bien des souhaits actuels vont à la variété paysagère, à la végétalisation au moins modérée, aux endiguements intégrés dans le tissu immobilier existant.

La circulation et le stationnement des véhicules le long des cours d'eau en ville ont donné lieu, depuis une quarantaine d'années à des changements de politiques tout aussi remarquables. Il

faut reconnaître qu'il s'agit là d'un problème particulièrement aigu qui se pose à toutes les municipalités. Le no man's land, parfois étroit, qui s'étire entre le chenal fluvial et le bâti urbain, a été évidemment très convoité. Il fait figure sur le papier de coulée idéale pour être métamorphosé en voie rapide (Agen, Perpignan) ou en aire de stationnement à grande capacité (Dax). Et Toulouse avait connu des projets grandioses, vouant les bords de Garonne à la circulation ; mais qui sont restés « dans les cartons », sous la pression de l'opinion. De telles pratiques ne sont pas en contradiction avec l'optique de protection contre les crues, mais avec le volet patrimonial affiché par les aménagements.



La Garonne dans le centre d'Agen.

CONCLUSION : UNE PERSPECTIVE NOUVELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES : ALLIER LA SECURITE A LA VALORISATION

La politique de prise en compte des risques gagne du terrain chaque année et l'on tend vers une société sécuritaire. Avec les limites inhérentes à une telle option. En matière de protection vis-à-vis des inondations, on sait bien que le « risque 0 » est une illusion. Par ailleurs, quel prix est-on prêt à payer, et pour quel degré de sécurité ? Lors de la période de développement, de maîtrise technique, et en l'absence de considérations environnementales (1960-70), de grands projets pouvaient encore voir le jour, visant à une sur-protection urbaine vis-à-vis des crues. A Agen, on prévoyait de faire face à des débits de 8000 m³/s, analogues à ceux de 1875 ; et à Dax, à des débits supérieurs de 10% supérieurs à ceux de 1952. Et ce, d'autant que les enjeux exposés s'étaient multipliés (en nombre et en coût) depuis ces événements mémorables. Mais le sens et l'échelle des valeurs a évolué.

Dans l'optique actuelle, il va sans dire que ces perspectives sont partout revues à la baisse. Si l'on met en balance les coûts de telles réalisations, la mutilation paysagère qu'elles génèrent, leurs contraintes sur la voirie, etc., on ne pouvait que se demander si le jeu en valait la chandelle. Certes l'aspect sécuritaire reste latent dans les politiques publiques : les inondations fréquentes sur le territoire national, et largement médiatisées, entretiennent cette préoccupation dans les services de l'Etat et les municipalités, chez les élus, et dans toutes les structures liées à la gestion fluviale (Agence de l'eau, EPTB, associations) qui ne cessent de s'exprimer au travers des SAGE, des cartographies et zonages, des PERI et maintenant des PPR. Il faut donc admettre que les politiques publiques contemporaines n'ont pas abandonné les perspectives de meilleure protection des populations et de leurs biens.

Mais parallèlement, les politiques publiques actuelles visent à préserver le développement économique et à valoriser le patrimoine environnemental. Les derniers travaux d'endiguement d'Agen et Passage-d'Agen (rive opposée) entrent bien dans cette optique. A la place de constructions bétonnées, insubmersibles et austères, le paysage s'est agrémenté de digues fondues dans le décor fluvio-urbain, végétalisées, parcourues de cheminements piétonnier ou cycliste. Le cas de Dax est à ce sujet tout aussi exemplaire, même s'il ne s'agit encore que d'un projet, puisque la ville envisage une réhabilitation totale des bords de l'Adour, avec le souci majeur affiché de diminuer l'impact visuel de la voiture : des terrasses arborées doivent couvrir une partie des parkings.

Atelier 3 : des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités : l'exemple des tourbières du Sud-Ouest du Massif Central

Bernard ALET, Gérard BRIANE, Claude CARCENAC et François GAZELLE

1. Objectifs et méthode d'analyse

L'objectif est d'analyser l'impact des politiques publiques sur les paysages des tourbières et des zones humides du sud du Massif Central, notamment dans l'Aveyron (principalement Aubrac et Lévezou) et le Tarn (Monts de Lacaune), ainsi que les enjeux et stratégies liés à la gestion et à la multi-valorisation de ces paysages aujourd'hui en voie de réhabilitation. Notre but est de discerner dans le paysage la traduction, ou non, de ces enjeux et d'analyser les effets des politiques agricoles, forestières, agri-environnementales et de protection de la nature. Plus précisément, il s'agit d'analyser l'impact sur ces paysages des différents processus de drainage, d'enrichissement, de boisement ou reboisement, de protection réglementaire ou de gestion contractuelle de l'espace depuis la deuxième guerre mondiale.

Les tourbières et les zones humides du sud-ouest du Massif Central occupent dans l'Aveyron les contreforts sud de l'Aubrac (1500 ha) et le plateau du Lévezou (500 ha) ; dans le Tarn elles se localisent surtout dans les Monts de Lacaune (550 ha) et en Montagne Noire (130 ha). Ces tourbières, essentiellement topogènes, se rencontrent sous forme de dépressions ou de cuvettes d'arénisation, voire de pingos sur substrat basaltique, gneissique ou granitique et sont situées entre 800 et 1300 m d'altitude. C'est aussi, avec les Pyrénées, la zone de la région Midi-Pyrénées la plus riche en tourbières et zones humides.

Après avoir été intégrés dans les systèmes d'exploitation agro-pastoraux jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les paysages de tourbières du sud-ouest du Massif Central, ont été durant les trente glorieuses progressivement abandonnés et marginalisés. Ces paysages considérés comme peu productifs, voire hostiles ou répulsifs, ont considérablement régressé sous la pression des diverses politiques agricoles, forestières, touristiques, d'aménagement du territoire, peu sensibles alors aux préoccupations environnementales. De même, ces paysages étaient méconnus, voire ignorés des sciences de la nature et encore plus des sciences de la société. Ils sont aujourd'hui l'objet d'enjeux scientifiques, écologiques, socio-culturels, politiques, voire stratégiques.

La méthodologie repose sur plusieurs axes :

- Analyse des différentes politiques et procédures d'aménagement, de développement ou de protection ayant des effets sur ces paysages : cohérence ou non entre ces procédures, voire contradictions ; mises en évidence de l'adéquation ou de l'inadéquation entre objectifs initiaux, moyens utilisés et résultats obtenus au cours des processus d'application des mesures. On analysera tout particulièrement le contexte historique, notamment la genèse et les conditions d'émergence de la prise en compte des tourbières en Midi-Pyrénées.

- Analyse écologique, fonctionnelle et dynamique, des processus biologiques et écologiques à plusieurs échelles spatio-temporelles, du macro-paysage jusqu'à la parcelle cadastrale et à la niche écologique, avec la mise en place d'un protocole de suivi par relevés photographiques périodiques, relevés botaniques et faunistiques, mesures hydrologiques... Une analyse comparée entre plusieurs missions aériennes IGN est en cours pour suivre l'évolution de ces paysages (Thèse en cours de N.Cayssiols).

- Analyse sociale et politique par enquêtes portant d'une part sur les acteurs socio-économiques (agriculteurs, forestiers...) et leurs représentations, leurs pratiques, les usages anciens et actuels de ces paysages, d'autre part, sur les acteurs institutionnels (élus, administrations...) aux différents niveaux de décision et d'intervention et sur les acteurs associatifs.

Les données écologiques et sociales ont été ensuite croisées sous forme de grille d'analyse et d'évaluation multi-critères et ce, aux différentes échelles spatiales, temporelles et territoriales (cf. fig. 1).

En fonction des politiques publiques et des indicateurs d'état ou d'évolution des paysages, a été mise en évidence une périodisation des grandes mutations des paysages de tourbières.

Fig.1 : grille d'analyse multi-critères

LES INDICATEURS NATURELS	LES INDICATEURS SOCIAUX
Pédologiques	Economiques
analyse pédologique épaisseur de tourbe pH	occupation du sol foncier pratiques techniques utilisation de l'espace systèmes de production
Hydrologiques	Culturels
teneur en eau débit capacité de rétention composition physico-chimique qualité de l'eau	représentations perceptions selon les acteurs valeur intérêt
Topographiques	Politiques
pente exposition relief modèles	politiques européennes (LIFE) politiques nationales politique départementale politique communale
Climatiques	Stratégiques
micro-climat nivelé température précipitations	communication image de marque
Biologiques	Juridiques
indice de biodiversité flore faune bio-indicateurs espèces disparues nouvelles espèces	protection ou non statut de protection statut foncier classement européen (natura 2000) ZNIEFF, RBD, RBF contractuel (VAE, CTE)
Phytosociologiques	Scientifiques
groupements végétaux physionomie critères corine biotope relevés botaniques	inventaires biogéographiques inscription en ZNIEFF proposition Directive Habitat atlas biogéographiques inventaires Natura 2000 ressources documentaires diverses rapports scientifiques

LES INDICATEURS TEMPORELS

Indicateurs d'évolution révélant l'état des paysages et les dynamiques paysagères spatiales et temporelles : indices de régression, progression, stabilité... / indices de fermeture ou d'ouverture du paysage.

2. Quelles politiques publiques par rapport à la thématique étudiée ?

Depuis la deuxième guerre mondiale, les politiques publiques concernant l'espace rural se sont multipliées, affectant les paysages à des degrés divers, notamment les paysages plus ou moins naturels des tourbières. Ces politiques, sectorielles ou thématiques, se sont souvent superposées et chacune d'entre elles a laissé des traces dans les paysages, avec quelquefois des effets contradictoires.

Deux périodes-clés caractérisent les politiques publiques, qu'elles soient infra ou supra-nationales :

- l'époque des " trente glorieuses " (de 1945 aux années 75/80) a vu naître des lois qui, prônant une économie de plus en plus moderne et compétitive, ont progressivement marginalisé les espaces naturels. C'est ainsi que les politiques forestières (avec par exemple la création du Fonds Forestier National en 1946), les lois d'orientation agricole (1960/64) visant à l'intensification des productions, les lois d'aménagement rural (avec les PAR...) et les lois foncières agricoles (avec les SAFER, les politiques de remembrement...) visant à restructurer les exploitations, les politiques d'aménagement du territoire (avec la création de la DATAR en 1963), pour ne citer que les plus importantes pour cet atelier, n'ont pas pris en compte les dimensions environnementales et paysagères des espaces ruraux.

- Au contraire, les années 85/90 marquent une période charnière dans l'émergence de la prise de conscience de l'intérêt écologique et paysager des tourbières et dans la reconnaissance socio-culturelle de ces paysages d'eau.

En effet, au plan national, outre la loi de 1976 relative à la protection de la nature qui fait des tourbières entre autres un patrimoine naturel collectif à préserver dans le cadre des Réserves Naturelles Volontaires ou d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, plusieurs politiques sont dédiées à la protection et à la mise en valeur des zones humides : les contrats de rivières (1981) et la protection des têtes de bassins versants donc des tourbières, la loi de 1992 et les " zones vertes " des SDAGE, la loi Paysage de 1993 et ses suites (chartes paysagères, inventaires départementaux du patrimoine naturel et des paysages...), le plan national d'action en faveur des zones humides (1994), la nouvelle loi d'orientation forestière de 2001 sur la multi-fonctionnalité de la forêt publique ou privée...en sont les exemples les plus significatifs. A l'échelon européen, la réforme de la PAC et les Mesures Agri-Environnementales de 1992, la directive européenne de 1992 sur les Habitats, la Faune et la Flore (initiant le futur réseau Natura 2000), les programmes LIFE-Nature dédiés en particulier aux tourbières (1995-1999) ont eu des répercussions dont on commence aujourd'hui à mesurer les effets bénéfiques sur ces paysages de tourbières.

Depuis cette date charnière (1990), ces politiques nationales et européennes ont été déclinées aux différents échelons de décision et d'intervention : ainsi, la conservation et la gestion des paysages de tourbières ont été intégrées dans les politiques régionales, départementales et intercommunales de l'environnement et du paysage.

Deux types de politiques publiques vont avoir plus particulièrement des impacts entraînant de profonds bouleversements sur les paysages de tourbières :

- Afin d'accompagner la reconstruction d'après-guerre et d'assurer l'indépendance nationale de la filière bois, un vaste programme de reconstitution et de développement de la forêt française est lancé en 1946, avec notamment la création du FFN. Ce fonds a pour but d'aider et d'encourager financièrement les propriétaires à investir dans la forêt, par les plantations de résineux à croissance plus rapide que les feuillus. Dans certaines régions forestières du Massif Central (dont les Monts de Lacaune et la Montagne Noire), ces plantations résineuses vont non seulement contribuer au remplacement des peuplements de feuillus mais vont également se développer au détriment des paysages pastoraux, qui se rétractent alors sous l'effet de l'exode rural et donc de la déprise. Ces opérations de reboisement en résineux vont entraîner des mutations paysagères rapides au cours des années 50 à 80.
- Dans le même temps, les politiques agricoles nationales et européennes (PAC), qui se mettent en place à partir des années 60/62, vont encourager une agriculture de plus en plus intensive et concurrentielle, accélérant l'exode des agriculteurs les moins compétitifs ou les plus âgés (IVD) et favorisant au contraire l'installation des jeunes agriculteurs et la concentration des exploitations par le biais d'importantes restructurations foncières (OGAF) et de l'Indemnité Spéciale de Montagne (ISM) destinée à compenser les handicaps agricoles liés aux conditions naturelles montagnardes peu favorables à l'agriculture.

3. Contextes écologiques et socio-économiques locaux

3. 1. Des paysages originaux

3. 1. 1. La spécificité écologique des tourbières

Ces tourbières (localisation fig. 2) se rencontrent sous forme de dépressions ou de cuvettes d'arénisation sur substrat basaltique, gneissique ou granitique dans le nord-est du département de l'Aveyron (plateau et contrefort de l'Aubrac, Carladez), dans sa zone centrale (plateau du Lévezou, massif des Palanges) ou dans les Monts de Lacaune pour le Tarn. Elles sont situées entre 800 et 1400 m d'altitude sous un climat relativement humide et froid en hiver. La plupart des tourbières sont topogènes (accumulation des eaux de ruissellement dans une dépression topographique) comme la Plaine des Rauzes, d'autres sont limnogènes (comblement d'un ancien lac) comme la Vergne Noire, les landes du Clapier à Laguiolle ou Montorzier à St Chély

d'Aubrac ou soligènes (tourbières de pente) comme la tourbière du Viala du Frontin. Mais leur origine est le plus souvent mixte.

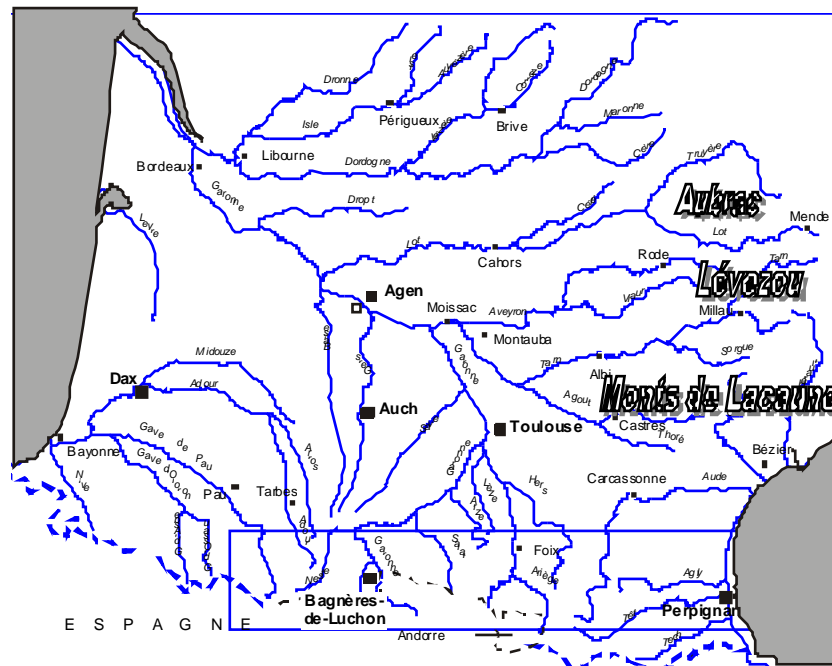


Figure 2 - Localisation des sites retenus dans l'étude

Elles contribuent aussi à un stockage d'eau considérable (la tourbe contenant plus de 80% de son poids en eau). Ces milieux représentent donc de véritables "châteaux d'eau" qui alimentent ruisseaux et rivières durant la saison estivale dans des secteurs sensibles à la sécheresse (période d'étiage). Elles fonctionnent aussi comme de véritables "éponges" et ont donc un rôle de régulation face à des risques comme la sécheresse, les inondations, la pollution des eaux.

3. 1. 2. Des hautes terres vouées à l'élevage extensif (fig.3)

Le plateau de l'Aubrac se caractérise par une agriculture extensive où l'élevage bovin-viande (notamment la race Aubrac) est prépondérant. La densité de population sur l'Aubrac et le Lézou est faible (15 hab/km²) avec une baisse des actifs agricoles depuis les années 70.

L'activité agro-pastorale dans le Lézou est largement dominante (36% d'actifs agricoles en 1990). L'élevage y est prépondérant, notamment pour les productions de bovin-viande et ovin-lait (Roquefort). Toutefois, il y a de fortes disparités selon les cantons (24 hab/km² à Pont de Salars et 9 hab/km² à Vezin).

Dans les Monts de Lacaune (Tarn), s'opposent deux grands types de paysages : entre Lacaune et Murat, de vastes paysages pastoraux voués à l'élevage ovin (également pour le Roquefort) et une dorsale forestière où les plantations de résineux du FFN se mêlent aux feuillus.

Dans ces hautes terres, l'intensification agricole s'est accélérée ces dernières années du fait de l'encouragement de certaines primes agricoles (prime à la vache allaitante, prime aux céréales).

En ce qui concerne la restructuration des exploitations agricoles, la SAU est passée d'une moyenne de 36 ha en 1970 à près de 50 ha aujourd'hui. C'est le mode de faire valoir direct qui est prépondérant.

FIG 3 : STATISTIQUES AGRICOLES DE QUELQUES CANTONS DU LEVEZOU (L) ET DE QUELQUES COMMUNES DE L'AUBRAC (A)

(sources: RGA 1988, RGP 1990, ADASEA 12, Chambre d'agriculture de l'Aveyron)

COMMUNES ET CANTONS	Laguiolle (A)	St Chély (A)	Pont de Salars (L)	Salles Curan (L)	Veziins (L)
Densité hab/ km ²	20	7	24	14	9
SAU moyenne (ha)	64	54	36	50	59
Terres drainées (ha)	826	250	1533	1452	830

4. Quelles actions locales pour quels résultats ?

4.1. Impacts des politiques forestières sur les paysages de tourbières : la “ marée noire ” des résineux

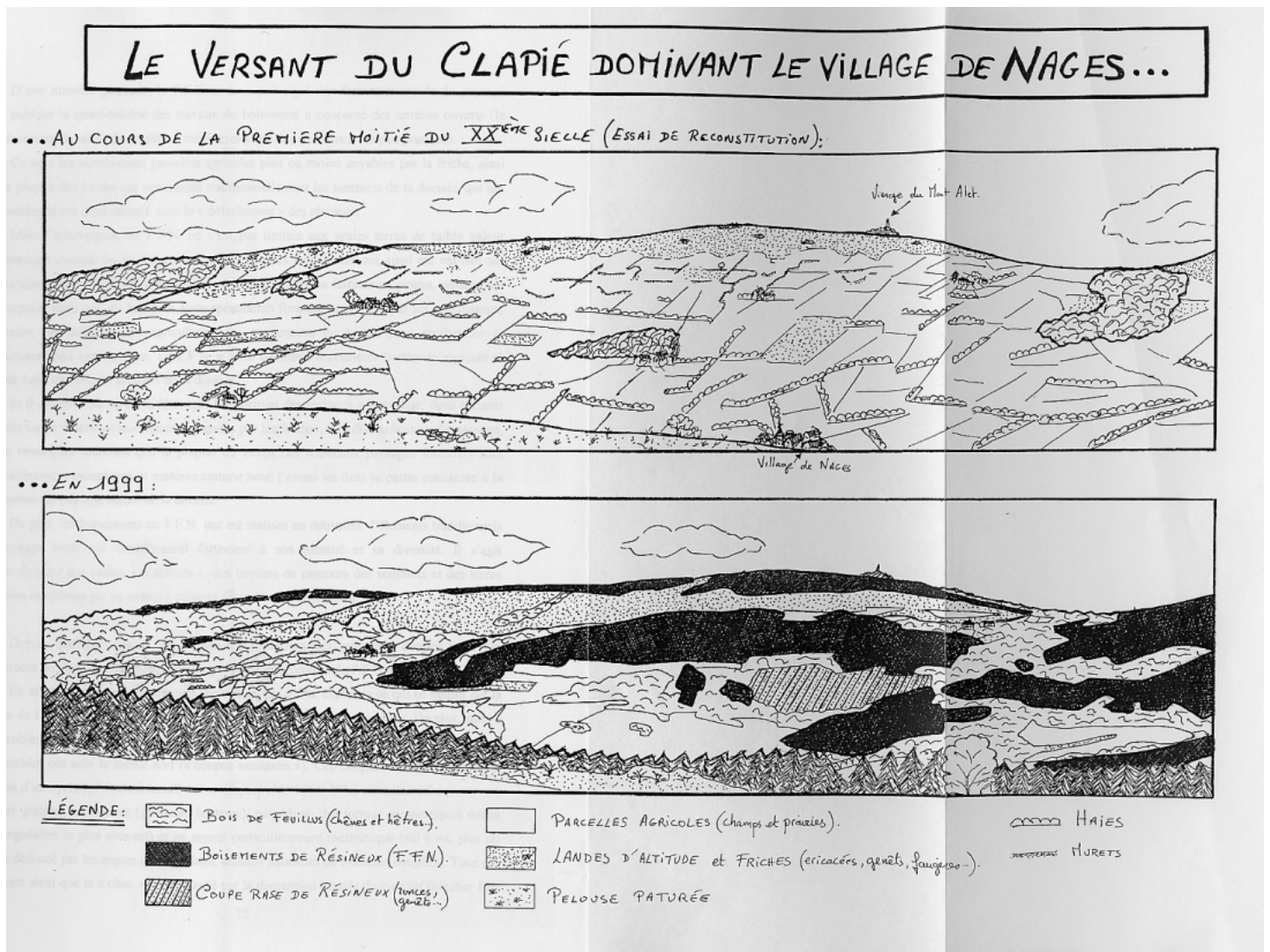
L'ampleur des surfaces plantées en résineux traduit le succès de la politique du FFN, notamment dans les montagnes tarnaises, au détriment des paysages forestiers de feuillus et des paysages agro-pastoraux, de landes, de tourbières et autres milieux humides de la Montagne Noire et des Monts de Lacaune.

Il faut distinguer 3 phases dans le déroulement des applications locales du FFN :

- 1949/1965 : démarrage progressif des opérations de plantations
- 1965/1977 : reboisements massifs
- à partir de 1978 : nette régression des “ enrésinements FFN ”, due à la crise économique (chocs pétroliers de 1973 et 1979) qui réduit les sources de financement et freine l'élan des investisseurs et propriétaires.

A cela s'ajoute la remise en cause des reboisements par les habitants en raison de la perte de leurs repères (fermeture du paysage) et plus particulièrement par les agriculteurs qui se voient de plus en plus privés des terres agricoles et pastorales nécessaires à leur développement. En effet, certaines communes comme le Margnès sont presque entièrement reboisées, d'autres survivent à l'état de clairières (Anglès, Nages, Castelnau de Brassac) (fig. 4).

Fig 4 : croquis montrant l'impact des reboisements du FFN notamment dans la fermeture du paysage



Autre conséquence : près d'un quart des tourbières et prairies humides vont disparaître en 30 ans sous l'action du FFN dans la montagne tarnaise. Non seulement les plantations résineuses ont engendré de profonds bouleversements paysagers entre 1950 et 1980, mais leur exploitation qui a démarré depuis 10 ou 15 ans va elle aussi provoquer des mutations paysagères rapides.

4.2. Impacts des politiques agricoles sur les paysages de tourbières : les effets conjugués de l'exode rural et de la restructuration foncière agricole

La loi d'orientation agricole et la PAC au début des années 60 vont encourager la modernisation de l'agriculture et la restructuration foncière au profit des agriculteurs les plus dynamiques. C'est ainsi que la SAU passera de 16 ha en 1955 à 36 ha en 1970 et à près de 50 ha aujourd'hui. Par exemple, la mise en place de l'OGAF de Murat sur Vèbre (entre 1987 et 1990) a permis un regroupement du parcellaire grâce à de nombreux échanges, représentant plus de 600 ha sur l'ensemble de son périmètre d'application. Il faut ici préciser que la zone d'étude n'a jamais fait l'objet d'opérations de remembrement, compte tenu des contraintes techniques et humaines (mentalités hostiles...).

L'intensification des pratiques agro-pastorales et la restructuration du foncier par exemple dans les Monts de Lacaune vont avoir comme conséquences sur les paysages non seulement une régression des landes et des friches plus ou moins rapide selon les secteurs, mais aussi la disparition entre les années 1970 et 1990 de plus de la moitié (voire les 2/3) des zones humides appelées ici "sagnes" (tourbières et mouillères) considérées comme improductives, voire malsaines et insalubres. Ainsi, de nombreuses expériences d'amélioration des pâturages, privilégiant les prairies artificielles (et introduisant une véritable "révolution fourragère"), ont été menées en commun par les organismes agricoles et le PNR du Haut-Languedoc dans le cadre du Plan d'Aménagement Rural (PAR) à la fin des années 70, ceci au détriment des paysages de "sagnes". Le PAR précise en outre que l' " *action de drainage des mouillères et des sagnes constitue un volet important de l'intensification des exploitations de taille moyenne qui ne trouvent pas sur le marché foncier les possibilités de s'agrandir et pour lesquelles une amélioration de la productivité de la terre est absolument vitale*". Ainsi, l'Association Syndicale Autorisée d'Assainissement (ASAA) des Monts de Lacaune, créée en 1979, a réalisé des travaux de drainage sur environ 600 ha sur l'ensemble de ces monts au début des années 1980 pour un coût voisin de 3 millions de francs. Pour le Lézérou, les terres drainées avec réseau de drains occupent actuellement plus de 8 % de la SAU du Lézérou.

4.3. A partir des années 85/90, la timide prise en compte de l'environnement et ses conséquences paysagères

Les nouvelles orientations de la PAC en 1985 et sa réforme en 1992 ont conduit au contraire à une extensification de l'agriculture et aux mesures agri-environnementales dont ont commencé aujourd'hui à mesurer les effets (cf. publications relatives à cet atelier).

Un des moyens pour préserver et mieux gérer ces espaces consiste en la mise en place de Mesures Agri-Environnementales, qui résultent de la réforme de la PAC de 1992 (règlement 20-78/92) stipulant que " *sur la base d'un régime d'aides appropriées, les agriculteurs peuvent exercer une véritable fonction au service de l'ensemble de la société par l'introduction ou le maintien de méthodes de production compatibles avec les exigences accrues de la protection de l'environnement*". La plus importante de ces MAE, après la prime à l'herbe, est

l'opération locale (60% des aides accordées en 1997 en France). Il faut tout de même garder à l'esprit que les primes agri-environnementales représentent moins de 4% des primes versées au niveau national.

Les mesures agri-environnementales mises en place depuis 1995 doivent permettre aux tourbières d'être entretenues, voire restaurées en encourageant des pratiques traditionnelles. En fait, il s'agit de la combinaison de plusieurs opérations, phénomène nouveau dans le département de l'Aveyron car, au premier abord il ne paraissait pas facile de faire travailler ensemble agriculteurs, responsables agricoles, organismes comme la DDAF, la DIREN, la Chambre d'agriculture, les scientifiques et les protecteurs de l'environnement. Toutefois, l'impact et l'évaluation de ces mesures est encore difficile à mesurer du fait du manque de recul pour la plupart de ces opérations.

Pour préserver ces tourbières, il faut donc à la fois lutter contre leur intensification en interdisant le drainage, en réduisant les amendements et en proscrivant le surpâturage. Il s'agit donc de limiter, par exemple, la disparition des prairies naturelles et leur mise en culture. Mais ces opérations visent aussi à freiner la marginalisation fréquente de ces milieux humides afin d'éviter, à l'opposé, leur enrichissement qui pourrait s'avérer préjudiciable à la biodiversité. Cela en proposant une période d'utilisation rationnelle par le pâturage ou parfois même le débroussaillage manuel ou mécanique de certaines zones humides afin de les réintégrer dans le fonctionnement de l'exploitation agricole.

- Une Opération locale agri-environnementale a également été mise en œuvre dans les Monts de Lacaune à partir de 1994 avec un double objectif : d'une part la lutte contre l'enrichissement et la fermeture du paysage et d'autre part la protection des tourbières. En fait, il semble que l'efficacité de l'OLAE sur la protection de ces paysages ait souffert d'un manque de sensibilisation du monde agricole du fait de la rapidité et de l'urgence administrative dans laquelle cette opération a été mise en place. En effet, la phase d'information et de concertation auprès des agriculteurs n'est intervenue qu'après le lancement réel de l'opération. En outre, avec le recul, il apparaît que le périmètre retenu (25 puis 30 communes) s'est révélé beaucoup trop vaste pour permettre de « *créer une réelle dynamique du milieu agricole autour de cette opération et de ces objectifs* » (ATASEA, 1998) et de bien prendre en compte les particularités locales. D'un point de vue paysager, les politiques publiques et notamment l'OLAE des Monts de Lacaune ont eu des conséquences variables selon les secteurs, impacts essentiellement liés à l'entretien et à la remise en état de prairies naturelles et de prairies tourbeuses.

Toutefois, quelques paysages de tourbières ont fait ponctuellement l'objet d'une protection et d'une gestion efficaces en raison de la forte implication de certains acteurs sur le terrain : c'est le cas de l'ONF qui a inscrit certaines parcelles de tourbières de la forêt domaniale de Lacaune en Réserves Biologiques Domaniales (Picotalen, Martinou...). Il en est de même du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN)

qui gère plusieurs tourbières dans le cadre du programme européen LIFE-Tourbières de Midi-Pyrénées (Pansières, Canroute...).

L'analyse détaillée de l'impact des politiques publiques sur les paysages des Monts de Lacaune a été consignée dans plusieurs mémoires de maîtrise, dirigés par B.ALET, G. BRIANE, C. CARCENAC et F. GAZELLE dans le cadre de cet atelier. Ces mémoires contiennent en **particulier une série de croquis, schémas, cartes et clichés photographiques illustrant l'évolution des paysages sous l'effet de ces politiques publiques.**

- Des mesures plus spécifiques concernant uniquement les tourbières de l'Aubrac et du Lévezou ont été mises en place à partir de 1995 et ont pour objectif d'encourager le pâturage extensif en préservant certaines périodes sensibles (floraisons, nidification) ou en retardant légèrement les périodes de fauche.

Le dispositif d'animation mis en place par l'ADASEA de l'Aveyron, des représentants de la profession agricole et un naturaliste a consisté à informer les agriculteurs sur l'intérêt pour eux de ces mesures.

La méthode de travail mise en place est originale puisqu'elle visait, par l'intermédiaire d'une expertise réalisée par un scientifique biogéographe, à définir sur le terrain les différents contrats pouvant être signés, en fonction de l'intérêt écologique du site (fig.5):

Certains contrats visent à maintenir les tourbières et les zones humides d' "estives". Ils concernent les *zones humides pâturées* (contrat n°1) ne présentant pas un caractère biologique exceptionnel. Ces secteurs ne doivent pas être drainés, ni boisés et on ne peut extraire la tourbe. Ce type de contrat a concerné près de 37% des surfaces contractualisées sur l'Aubrac et le Lévezou. D'autres contrats concernent les *zones humides fauchées* (n°2). Les contraintes visent à retarder la fauche, à limiter les apports d'engrais et de chaux. Cela a représenté près de 13% des surfaces contractualisées. D'autres concernent les *zones humides présentant un intérêt remarquable* (n°3) du point de vue de la flore, de la faune ou du fonctionnement hydrologique. Ce type de contrat a touché plus de 36% des surfaces contractualisées. Le dernier type de contrats concerne les *tourbières et les zones humides définies comme ZNIEFF* (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique) (n°4). Elles sont répertoriées dans le cadre d'un inventaire qui a débuté en 1986 (en cours de réactualisation). Les contraintes sont les mêmes que dans les contrats précédents avec, en plus, l'interdiction totale d'apporter des engrais ou de faire des traitements phytosanitaires. Le contrat 4 a touché plus de 14% des surfaces contractualisées (fig. 5).

L'enlèvement de ligneux sur certains des secteurs peut également être exigé. Ceci a notamment été fait dans le cadre du F.G.E.R. (Fonds de Gestion de l'Espace Rural). En

effet, par mesure d'accompagnement, tout contractant à l'opération locale pouvait bénéficier du FGER.

On peut dire que cette mesure agri-environnementale a remporté un large succès malgré la faible attractivité des primes. Les enquêtes réalisées auprès d'un échantillon d'agriculteurs contractants ou non dans le cadre du suivi des mesures agri-environnementales en Midi-Pyrénées montrent qu'ils ont été sensibles à cette opération locale.

Au total, sur l'ensemble Aubrac-Lézou, 122 dossiers ont été acceptés en 1995-1996 pour une surface d'environ 850 hectares.

Fig. 5 : répartition des contrats MAE

Types de contrats	contrat 1	contrat 2	contrat 3	contrat 4
surface contractualisée (ha)	307	107	308	119
% de surface contractualisée	36.5	12.7	36.2	14.2

Du côté de la profession agricole, la question des conflits (acquisition de la plaine des Rauzes en Lévezou par le Conseil Général de l'Aveyron) et les inquiétudes nées de l'émergence de procédures telles que le réseau Natura 2000 réveillaient le propriétaire qui sommeille en tout agriculteur. A ce titre, la mise en place de cette MAE a été l'occasion pour les agriculteurs et l'ADASEA de l'Aveyron de se repositionner au cœur des questions concernant la maîtrise de la gestion de ces espaces sensibles. Outre l'enjeu financier, somme toute bien faible, l'opération locale représentait une autre opportunité, dans un contexte socio-économique délicat ("vache folle", fièvre aphteuse par exemple). De plus, cette opération locale est restée ciblée sur l'objectif initial prévu.

4.4. Les autres politiques publiques dédiées aux paysages de tourbières (1995-2002)

Outre les MAE, notamment l'opération locale, d'autres procédures ciblées ont eu pour objectifs la préservation et la gestion de ces paysages de tourbières :

➤ *Un contexte local conflictuel qui sera à l'origine de la protection des tourbières de l'Aveyron, puis de Midi-Pyrénées*

L'origine du conflit remonte à 1985, année durant laquelle la tourbière de Montorzier (ou du Pendouliou de Fabrègues), située en Aveyron à la limite départementale avec la Lozère, fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation de tourbe. Cette tourbière est alors le lieu d'excursion privilégié des palynologues et universitaires de Paris-Sud Orsay, Montpellier et Marseille, non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les chercheurs et différentes sessions des sociétés botaniques. Ce projet d'exploitation de la tourbière a vivement ému la communauté scientifique qui a alerté alors le Ministre de l'Environnement, démarche relayée aux niveaux régional et local par les associations de

protection de la nature et de l'environnement (SPN Midi-Pyrénées, UMINATE, GRIVE, Nature-Aveyron...), ces dernières étant utilisées comme aiguillons et révélant ainsi les stratégies universitaires !

Pour désamorcer le conflit, le Ministère de l'Environnement demande au préfet de l'Aveyron de mettre en place un « *Schéma préfectoral de protection, de mise en valeur et d'exploitation des tourbières de l'Aveyron* ». Fin 1987, est créé un comité de pilotage du Schéma Préfectoral dont la principale mission est de mener en parallèle deux inventaires de référence sur les tourbières de l'Aveyron :

- celles d'intérêt écologique méritant une protection
- celles qui peuvent être exploitées pour la tourbe (3 en Aveyron).

Ce schéma repose en effet sur une meilleure connaissance scientifique de l'intérêt des tourbières. Ce comité de pilotage est animé par la Préfecture et surtout la DRAE (aujourd'hui DIREN) qui a un rôle de leadership jusqu'en 1990, année qui coïncide avec le départ de l'inspecteur des sites (à forte personnalité) de la DRAE.

A partir de 1990, la DRAE perd son rôle d'animation au profit de la DDAF, qui saisit ainsi l'opportunité de jouer un rôle de premier plan (DRAE et DDAF étaient depuis longtemps " concurrents " au plan territorial et à celui des prérogatives).

Enfin, pour terminer l'histoire de la politique de protection des tourbières de l'Aveyron, l'année 1991 correspond au transfert d'une politique préfectorale (d'Etat) à une politique menée par le Conseil Général. En effet, les actions de protection et de mise en valeur des tourbières sont incluses dans les axes d'intervention de la charte départementale de l'Environnement, qui sera signée en 1994 entre l'Etat et le département.

Ce cas d'école aveyronnais a été à l'origine de la protection des tourbières de Midi-Pyrénées.

- Le **programme *LIFE-Tourbières de Midi-Pyrénées*** dont la coordination est assurée par Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (1995/1999). Il a essentiellement eu pour objectif une meilleure connaissance des zones humides, notamment la mise en place d'une base de données et d'une cartographie informatisée (400 sites en Midi-Pyrénées et 4500 ha). Il devait aussi mieux faire connaître les tourbières auprès du public et diffuser les résultats et les moyens de gestion développés dans le cadre du LIFE (publication de l'ouvrage : *Les tourbières de Midi-Pyrénées. Comment les conserver ?*). Il finance enfin des projets " pilotes " de conservation et de gestion permettant d' " *acquérir des compétences en matière de conservation d'espaces naturels sensibles et contribuent à la formation et à la sensibilisation de tous les publics* " (Natura 2000 infos n°3, 1995). Plusieurs documents de gestion ont aussi été réalisés (tourbière de la Vergne Noire, de la Source du Roc, de la plaine des Rauzes, de Picotalen...) sans qu'ils ne soient toujours suivis de réalisations concrètes. L'intervention du LIFE a été particulièrement importante dans les Monts de Lacaune avec

une expérience de restauration par le pâturage extensif, au moyen de vaches écossaises Highland Cattle sur la tourbière des Pansières (forêt domaniale de Lacaune et forêt communale du Margnès) en convention avec l'ONF. Par ailleurs, Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a pu acquérir, grâce au LIFE, 12 ha de la tourbière de Canroute et en a confié l'entretien par le pâturage à un agriculteur voisin. A noter que LIFE tourbières de Midi-Pyrénées s'est achevé en 1999 et l'opération locale tourbières de l'Aubrac et du Lévezou en 2002.

Par ailleurs a été mis en place un réseau SAGNE (Service d'Aide à la Gestion de la Nature et de l'Environnement) ayant pour objectif de donner des conseils techniques sur la manière de gérer ces milieux, de réaliser des travaux sur les tourbières ou " sagnes " (girobroyage, entretien des rigoles, pose de clôtures, restauration par pâturage extensif...).

- le **F.G.E.R.** (Fonds de Gestion de l'Espace Rural) en complément de l'opération locale pour certaines actions particulières. Il avait pour but de donner des moyens financiers supplémentaires pour gérer ces zones humides (défrichage, clôtures...). Il n'a fonctionné qu'en 1995 et 1996.
- Le **SDAGE** (issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992) concerne les tourbières qui sont incluses depuis 1996 dans les Zones Vertes. C'est est un document de référence pour toutes les décisions qu'auront à prendre l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de l'eau. Les tourbières et les zones humides de l'Aveyron et du Tarn sont incluses dans la **zone verte** du SDAGE Adour-Garonne qui mérite une attention particulière (mesures A4 et A5).
- Le **Contrat de rivière** Viaur doit prendre en compte une partie des zones humides du Lévezou depuis sa signature le 21 février 2000. Les opérations réalisées aujourd'hui visent surtout la qualité des eaux et la protection des berges du Viaur.
- Un **CTE Tourbières** visant l'intégration de la gestion des zones humides dans les exploitations agricoles va être mis en place à partir de 2002 avec implication de l'agence de l'eau Adour-Garonne. L'Agence participe ainsi à la réalisation de documents destinés à la restauration de tourbières en collaboration avec la DIREN Midi-Pyrénées et l'ADASEA de l'Aveyron (GEODE est aussi partenaire).
- La mise en place de la **directive habitat faune/flore** n° 92/42/CEE concernant la conservation et la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire dite Natura 2000 avec création de ZCS (Zones Spéciales de Conservation). Dans la région Midi-Pyrénées, l'inventaire a été réalisé en 1994/95 (avant la mise en place du LIFE et des MAE) et concerne les zones tourbeuses de l'Aubrac, du Lévezou, de la Montagne Noire et des Monts de Lacaune. Actuellement s'élaborent les plans de gestion de la procédure Natura 2000 (documents d'objectifs) dont les Comités de pilotage pour les sites de l'Aubrac et du Lévezou se sont mis en place au printemps 2001. Ces plans ont pour but d'intégrer les

objectifs de valorisation écologique et biologique des tourbières dans les dynamiques de développement et d'aménagement des territoires.

5. Synthèse des résultats:

Trois grandes phases paysagères ont été distinguées depuis plus d'un demi-siècle (fig.7).

5.1. Avant la deuxième guerre mondiale : une phase d'intégration des tourbières dans les systèmes d'exploitation agro-pastoraux.

Les paysages de tourbières font l'objet de multiples usages : pâturage estival, fourrage, fauche des joncs pour la litière hivernale, chasse au gibier d'eau, pêche, cueillette, utilisation de certaines cypéracées pour le rempaillage de chaises, récolte des osiers pour la fabrication de paniers...Ces zones humides, privées ou communales, étaient donc totalement intégrées aux systèmes d'exploitation agricole plus ou moins autarciques et étaient " entretenues " par le pâturage extensif, par la fauche estivale ou par le feu pastoral en automne ou en hiver afin d'obtenir de nouvelles pousses printanières et d'éliminer les refus.

Dans ce système relativement autarcique, les seuls acteurs concernés sont les agriculteurs. Les paysans ont alors une connaissance et une reconnaissance culturelle de la valeur d'usage de ces tourbières.

5.2. De 1950 à 1985 : une phase de marginalisation économique et socio-culturelle des tourbières

Face à une agriculture de plus en plus moderne, intensive et compétitive, les paysages de tourbières vont être progressivement marginalisés, tant au plan économique qu'au plan culturel, avec une perte des usages, perte d'identité car tombés dans l'oubli, milieux considérées comme terres ermes, incultes, improductives voire malsaines et insalubres. Même l'administration les tenait pour valeur négligeable ; elles n'étaient pratiquement jamais prises en compte dans les statistiques agricoles (elles sont le plus souvent incluses dans les landes).

En 1949 cependant, est dressé par le Service des Mines un inventaire des tourbières de France méritant d'être exploitées pour la tourbe, en tant que carrières. Très peu de tourbières de l'Aveyron et du Tarn sont concernées par ces projets d'exploitation (une seule cependant soulèvera de nombreux conflits d'intérêt et sera à l'origine d'une prise de conscience de l'intérêt écologique de ces milieux et de politiques de protection et de gestion des tourbières de Midi-Pyrénées).

Les causes de la régression des tourbières sont multiples. Peu après la deuxième guerre mondiale, avec l'accélération de la déprise agro-pastorale et la mise en oeuvre par les pouvoirs publics de politiques de reboisements, de nombreuses tourbières ont été enrésinées, notamment dans les massifs des Monts de Lacaune, des Palanges et de l'Aubrac. Certaines

tourbières ont été submergées par la création de plans d'eau (réservoir du Pesquier Haut, lac de Pareloup....) destinés à la production d'eau potable, l'irrigation, la production d'électricité, les loisirs....; d'autres ont été comblées par la rectification ou la construction de routes ou bien encore mises en cultures. Mais les causes de régression des tourbières sont surtout leur drainage et leur " assainissement " : fossés profonds et à ciel ouvert ou drains enterrés, parfois associés aux recalibrages de cours d'eau, toutes ces techniques se sont en effet multipliées dans les décennies 1960-80. L'aménagement forestier a aussi causé la disparition de surfaces importantes de tourbières, notamment dans les Monts de Lacaune (la moitié des sagnes boisées entre 1970 et 1986, soit plus de 70 ha - Thomas- 1999).

Mais le point culminant de cette période de marginalisation est la décennie 1970-1980, durant laquelle plus de la moitié des tourbières de l'Aveyron et du Tarn disparaissent, drainées par les Associations Syndicales Autorisées d'Assainissement, encouragées en cela par l'Etat. Ainsi, la superficie drainée entre 1964 et 1999 est estimée par la DDAF de l'Aveyron à 2105 ha pour l'Aubrac, 3078 ha pour le Lévezou et 1220 ha pour le Carladez, soit plus de 6000 ha, même si la totalité de ces surfaces drainées ne concernait pas que des tourbières. De même, dans le Tarn, et plus particulièrement dans les Monts de Lacaune, 600 hectares de tourbières ont été drainés jusqu'en 1980, représentant 127 kilomètres de drains et 80 kilomètres de fossés. En outre, les services de l'Etat, qui sont les principaux acteurs de cette période (avec le monde agricole) vont également mener des politiques forestières (Fonds Forestier National) et d'aménagement du territoire (captages d'eau, infrastructures routières...) dont les conséquences seront particulièrement défavorables aux tourbières.

Cette marginalisation des paysages de tourbières au cours des trente glorieuses est également caractérisée par une méconnaissance scientifique de ces milieux. De 1979 à 1981, à la demande du Ministère de l'Environnement, l'Institut Européen d'Ecologie de Metz a réalisé un inventaire des tourbières de France. Cet inventaire pour lequel les naturalistes locaux ont été peu mobilisés, révèle une grande méconnaissance de l'intérêt écologique et biologique des tourbières de Midi-Pyrénées et notamment de l'Aveyron et du Tarn. Des inventaires régionaux (Inventaire des sagnes du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc en 1989/1991 et inventaire des tourbières de l'Aveyron en 1988) ont aussi été réalisés, néanmoins très incomplets et qui confirment la méconnaissance scientifique locale de la valeur écologique, biologique et hydrologique des tourbières aveyronnaises et tarnaises. En effet, dans l'évaluation hiérarchique de la valeur biologique des tourbières citées dans l'inventaire, les tourbières de l'Aveyron et du Tarn sont distinguées par le signe "moins", ce qui signifie " données insuffisantes pour attribuer un niveau de valeur ". Cette méconnaissance scientifique des tourbières sera alors interprétée par les acteurs politiques et économiques locaux comme des milieux " sans intérêt écologique " et sera donc source de confusions, d'incompréhensions...et de conflits.

Durant cette période, tous les facteurs analysés précédemment auront des conséquences vis à vis de la biodiversité de ces paysages humides : par exemple, le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) a disparu dans le Tarn depuis 1900 et en Aveyron , seulement deux stations sont aujourd'hui connues sur plusieurs dizaines en 1950. Il en est de même de *Drosera intermedia*

disparue du Tarn, d'*Erica tetralix* en Aveyron, de *Carex dioica* ou de *Hammarbya paludosa* qui semblent avoir disparu de toute la région Midi-Pyrénées...

5.3. A partir de 1985 : une phase de réhabilitation et de multi-valorisation des paysages de tourbières

Cette période est caractérisée par une meilleure connaissance de la valeur écologique et biologique des tourbières aboutissant à une meilleure reconnaissance sociale et institutionnelle (tant les administrations que les collectivités territoriales). Cette reconnaissance institutionnelle se traduit par la mise en place de politiques ciblées ou globales, territoriales ou inter-territoriales favorisant une gestion patrimoniale, partenariale et contractuelle des tourbières et par conséquent une meilleure intégration de ces milieux dans les dynamiques d'aménagement des territoires et de développement local, dans les politiques agricoles, forestières, d'équipement...

En effet, durant la décennie 1990, vont émerger de nouveaux systèmes de valeur - écologique, pédagogique, juridique, patrimoniale et identitaire, stratégique... - liés à une multiplication des acteurs concernés par la gestion de ces paysages de tourbières. La multiplication de ces acteurs rend de plus en plus complexe cette période, en raison de la diversité voire de la divergence des valeurs et représentations, engendrant des conflits d'intérêt, d'usage, d'appropriation.

Si les mesures agri-environnementales constituent, de par leur principe, un grand tournant dans la politique agricole française en prenant en compte les préoccupations environnementales, il n'en est pas moins vrai que l'on manque encore de recul pour évaluer l'impact réel de ces mesures, dont des incertitudes demeurent quant aux types de procédures qui pourront les prolonger.

La poursuite de ces opérations semble beaucoup plus aléatoire aujourd'hui avec la mise en place des CTE (fig. 6). Le cahier des charges spécifique aux tourbières a eu beaucoup de mal à être validé, ce dernier est aujourd'hui finalement moins contraignant, mais aussi beaucoup plus complexe que la MAE. Un certain nombre d'incertitudes persistent quant à son application. Est-elle assujettie à un CTE économique ? Quel est le rôle des financements Agence de l'eau ? En sachant que quand il y a cumul avec une zone Natura, il y a un bonus de 20%, mais que le cahier des charges n'est pas forcément le même sur ces secteurs (ceux-ci n'étant validés par les Comités de pilotage qu'à la fin 2002 !).

FIG 6 : les contraintes du CTE tourbières

NOPTIOS	Activité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	fauche												
1	pâturage												
1	fertilisation												
1	phytosanitaire												
2	fauche												
2	pâturage												
2	fertilisation												
2	phytosanitaire												
3	fauche												
3	pâturage												
3	fertilisation												
3	phytosanitaire												

	pratique autorisée
	au moins un passage du troupeau
	pratique réglementée
	pratique interdite

FIG 7: Tableau récapitulatif des principales étapes de l'évolution des paysages de tourbières en Aveyron

PHASES	Chronologie	VALEURS AU NIVEAU NATIONAL	Chronologie	VALEURS AU NIVEAU LOCAL
PHASE I INTEGRATION AU SYSTEME D'EXPLOITATION 1900/1950	1900/1950	Les tourbières sont totalement ignorées	1900/1950	Reconnaissance socio-culturelle et valeur économique, multi-usages (pâturage, fauche, chasse, cueillette,..) Les paysans sont les seuls acteurs
PHASE II MARGINALISATION ET ABANDON 1950/1985	1949 1981 1950/1985	Dans l'inventaire des Mines ayant pour but de recenser les tourbières exploitables, celles de l'Aveyron sont ignorées Inventaire de l'Institut Européen d'Ecologie de Metz: mais méconnaissance scientifique des tourbières de Midi-Pyrénées Politiques agricoles et forestières défavorables aux tourbières	1960/1965 1970/1995 1982	Inventaires pour la carte de végétation (Rodez) (Dupias) Nombreux drainages (ASAA) Débit d'inventaires UPNET (Inventaires des tourbières du Tarn) Perte d'identité et d'usage des tourbières (déqualification ou dévalorisation agricole): disparition des 2/3 des tourbières par drainage (ASAA), mise en culture ou enrésinement (FFN)

	1985/1986	Reconnaissance scientifique Inventaires ZNIEFF	1985	Demande d'exploitation de la tourbière de Montorzier Enquête publique Intervention des scientifiques (Paris, Marseille, Strasbourg)
PHASE III REHABILITATION, PROTECTION		=> valeur écologique et biologique		
				Le préfet ne tient pas compte de l'avis mitigé du Commissaire enquêteur et négatif de la Commission Départementale des sites et autorise l'exploitation Cet arrêté est attaqué par les APN
LA RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE	1987	Reconnaissance politique Lettre d'A.Carignon demandant au préfet la mise en place d'un "schéma préfectoral de protection, de mise en valeur et d'exploitation des tourbières de l'Aveyron"	1986	pour insuffisance de l'étude d'impact
1985/2000			1988	Mise en place du schéma préfectoral aboutissant à l' Inventaire des tourbières exploitables
	1990/92	Mise en place des politiques agricoles, forestières, d'aménagement et de développement, d'environnement plus favorables à la protection des tourbières (au moins dans les discours)	1986/1994	Inventaire et réactualisation des tourbières en ZNIEFF
			1991/1993	Inventaire des tourbières du PNR Haut- Languedoc : études écologiques et socio-économiques des Monts de Lacaune
	1994/2004	Reconnaissance scientifique et politique européenne: Inventaire Natura 2000 Mise en place de la Directive Habitats Faune/flore	1995/2000 1996/2000 1997	MAE Aubrac/Lézou LIFE Tourbières de Midi-Pyrénées Achat Tourbière Paine de Rauzes par le Conseil Général de l'Aveyron (maîtrise foncière)
		Reconnaissance socio-culturelle et stratégique Valeurs patrimoniale, pédagogique, touristique, juridique et réglementaire Vers une gestion patrimoniale, partenariale et contractuelle mais aussi conflits multi-acteurs	1997/2000	Mise en place de RBD et de RBF par l'ONF en Aubrac et Monts de Lacaune
		Phase complexe en raison de la multiplication des acteurs,	26/04/2001	premier Comité de pilotage pour la mise en place des documents d'objectifs Natura 2000 " Plateau de l'Aubrac "
			29/05/2001	premiers Comités de pilotage pour la mise en place des documents d'objectifs Natura 2000 " Tourbières du Lézou " et " Aubrac aveyronnais "

	donc de la diversité d'appropriation des valeurs et de la diversité de leurs stratégies jeux d'alliances ou d'oppositions	
--	---	--

6. Analyse critique des résultats obtenus

La multiplication des différentes procédures rend complexe et de moins en moins lisible les objectifs et les moyens de gestion des tourbières et des zones humides.

Les paysages **forestiers** ont souvent remplacé nombre d'espaces agro-pastoraux, de landes et de tourbières par exemple sous l'action du FFN alors que les résultats sont loin d'être à la hauteur des espérances suscitées dans la définition des objectifs initiaux. En effet, l'exploitation des premiers boisements arrivés à maturité s'avère moins rentable que prévue et le recul permet de mettre en évidence les erreurs ou faiblesses des choix effectués par le FFN entre 1950 et 1980 : certaines essences fournissent un bois de qualité médiocre (pins, sapins de Vancouver...) et la plupart des espèces " exotiques " introduites se révèlent mal adaptées aux conditions écologiques locales, ce qui les rend plus vulnérables aux parasites (insectes xylophages, champignons), aux maladies, voire aux conditions météorologiques. En outre, le type de sylviculture retenu (monoculture intensive) a aussi accentué la sensibilité des boisements. Voici donc un exemple d'inadéquation entre objectifs et résultats, au détriment des paysages de tourbières.

De même, la " marée noire " des enrésinements provoquée par la politique du FFN entre 1950 et 1980 était en contradiction totale avec la réglementation des boisements (article 52-1 du Code Rural, décret du 13/06/61) qui avait au contraire pour but d'éviter ou de limiter d'abord la concurrence foncière entre agriculture et forêt, ensuite le développement anarchique des boisements en " timbre-poste " et enfin l' " étouffement " de certains sites par les reboisements. Dans les Monts de Lacaune, cette réglementation se met progressivement en place depuis 5 à 10 ans, avec par conséquent un décalage d'une trentaine d'années entre le décret de 1961 et son application locale, en raison de l'intensification des plantations dont les conséquences, entre autre paysagères, sont préjudiciables au cadre de vie des habitants (fermeture des paysages).

Devant l'échec des plantations de résineux dans les zones humides, dès les années 1980, on assiste à un changement dans l'attitude de l'ONF, il est décidé de ne plus reboiser systématiquement les zones humides présentes dans les forêts publiques de l'Aubrac et des Monts de Lacaune. Par exemple, dans les Monts de Lacaune, la modification du Plan de Gestion Sylvicole de la Forêt Domaniale de Lacaune en 1986 est en partie réalisé pour " *limiter les reboisements dans les sagnes* " qui " *se sont révélés beaucoup plus longs et coûteux que prévu* ". Les sagnes, qui jusque là étaient considérées comme des terrains " vides à boiser " et dont la moitié avait déjà été plantée, seront désormais classées en " vides non boisables ". La création de plusieurs Réserves Biologiques Domaniales (RBD) (Source du Roc en Aubrac, Picotalen et Jasse de Martinou dans les Monts de Lacaune) et Réserves Biologiques Forestières (RBF) (Vergne Noire en Aubrac) a confirmé ce changement de cap depuis 1986.

En ce qui concerne les paysages **agricoles**, de nombreuses politiques publiques se superposent depuis plusieurs décennies avec des effets souvent contradictoires : par exemple,

des politiques agricoles visant à “ assainir ” les zones humides dont les tourbières considérées comme improductives, voire insalubres, et, dans le même temps, des politiques européennes, nationales, régionales ou départementales visant à préserver ces mêmes paysages.

Mieux encore ! Deux services au sein d'une même administration (en l'occurrence la DDAF de l'Aveyron) ont eu dans les années 80 et début 90 des objectifs opposés : un service d'hydraulique agricole ayant pour but entre autre de drainer les zones humides pendant qu'un autre service était chargé de la protection et de la mise en valeur des tourbières dans le cadre du schéma préfectoral mis en place en 1987-88. Dans le même ordre d'idées, le Conseil Général de l'Aveyron subventionne à hauteur de 40 à 60% les drainages alors que dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, son service environnement achète, pour la préserver, une douzaine d'hectares de tourbières de la plaine des Rauzes.

Malgré tout, on peut noter quelques avancées :

- Les inventaires de terrain préalables aux différentes procédures ont permis de localiser de nouvelles tourbières et zone humides d'un grand intérêt scientifique.
- Une meilleure collaboration entre les scientifiques et les agriculteurs a ainsi pu être établie. De nombreux échanges et discussions ont permis de rapprocher des points de vue au départ très éloignés d'acteurs ne se connaissant pas et dont on imaginait mal la collaboration autour de la question très “ sensible ” des zones humides.
- La DDAF de l'Aveyron a pris la décision de ne plus subventionner de drainage dans les ZNIEFF. Toutefois, on peut regretter que des aides au drainage soient encore accordées, ce qui montre les contradictions au sein d'une même administration.
- Ces mesures ont aussi permis de sensibiliser de nombreux agriculteurs aux tourbières et au problème de la disparition des zones humides. Elles sont mises en œuvre sur la base du volontariat et en partenariat avec les populations locales.
- Un **suivi paysager** a été mis en place par le GEODE sur le Lézou à partir de 1995 avec fiche de caractérisation de l'état des lieux (tO) avec caractérisation des contractants, de l'exploitation et des contrats MAE signés, carte de localisation des îlots et photographies des parcelles contractualisées. Ce suivi va être repris en 2002/2003 afin de saisir l'impact paysager de la MAE à la fin des contrats.

BIBLIOGRAPHIE

ALET B. et coll. - 1988 - “ *Inventaire des tourbières de l'Aveyron méritant une protection*”, DRAE, AREMIP, 35 p.

ALET B - AVELLAN A - FOURCADE N - FOURNIE V. - 1997 - “ *Opération locale des Monts de Lacaune (Tarn) : tourbières et zones humides* ” in : “ *Suivi-évaluation sociologique, territorial et paysager. Mesures agri-environnementales en Midi-Pyrénées* ” rapport GEODE, Ministère de l'agriculture, DRAF Midi-Pyrénées, 11 p.

ALET B, BARRUE-PASTOR M, BRIANE G, CARCENAC C, GAZELLE F - 1998 - *L'opération locale tourbières et zones humides du Lézou. Suivi sociologique, écologique et paysager T0 et T1*, in “ *Suivi-évaluation sociologique, territorial et paysager des MAE en Midi-Pyrénées* ”, sous la direction de M BARRUE-PASTOR, rapport CCRDT, 150 p.

- ALET B. – BRIANE G.** – 2001 – *Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités : enjeux et stratégies autour de la gestion et de la multivalorisat ion des tourbières du Sud-Ouest du Massif Central : un cas exemplaire : l'Aveyron* in “ Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales ”, colloque de Montpellier des 13 et 14 septembre 2001, Ed. CNRS, p 61 à 73
- BARRUE-PASTOR M - BILLAUD JP - DEVERRE C - REMY J** - 1995 - “ *Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux: les enjeux de l'article 19* ” rapport INRA, 665 p
- BERNARD C - FABRE G** - 1997 - “ *Contribution à l'étude de la flore de l'Aveyron* ”, Le Monde des Plantes, n°459, p 21.
- BRIANE G - CARCENAC C- CLASSE J - LIONS J** -1997 - “*Opération locale tourbières et zones humides du Lévezou, suivi sociologique, écologique et paysager* ” in: “ *Suivi-évaluation sociologique, territorial et paysager. Mesures agri-environnementales en Midi-Pyrénées* ” rapport GEODE, Ministère de l'agriculture, DRAF Midi-Pyrénées, 32 p.
- BRIANE G** - 1999 - “ *Un partenariat exemplaire ? Le cas des tourbières et zones humides de l'Aveyron* ”, Zones Humides Infos n° 24 , p 8 à 11.
- BRIANE G** - 1999 - “ *Gestion et protection des tourbières du sud du Massif Central (Aubrac- Lévezou)* ”, Ecologie, t 30 (1), p 79 à 86.
- BRIANE G** - 1999 - “ *L'intérêt floristique des tourbières de l'Aubrac* ”, in “ La gestion des zones humides par l'élevage ”, ateliers Agriculture et Environnement de Nasbinals, communication du 12/06/1998.
- BRIANE G - FEDEROFF E** - 2002 - “ *La gestion des tourbières dans le cadre des mesures agri-environnementales* ”, 4^{ème} Forum des Gestionnaires du 25 mars 1998 (à paraître).
- CALVET A** - 2000 - “ *Politiques publiques et évolution du paysage dans les Monts de Lacaune depuis 1950* ”, mémoire de maîtrise UTM/GEODE sous la direction de C.Carcenac et B.Alet, 145 p.
- CAYSSIOLS N.** - 2000 - “ *Les tourbières du Lévezou* ”, mémoire de DEA sous la direction de G. Briane et F. Gazelle, 140 p.
- CLASSE J.** - 1997 - “ *Stratégies sociales et représentations des agriculteurs à propos de l'environnement, les enjeux de la mise en place d'une opération locale de protection des tourbières et des zones humides sur le Lévezou* ”, maîtrise géographie UTM sous la direction de M. Barrué-Pastor et de G. Briane, 160 p.
- COLLECTIF** - 1995 - “ *Livre Rouge de la flore menacée de France* ”, Muséum National d'Histoire Naturelle, 530 p.
- COLLECTIF** - 2001 - “ *Document d'objectifs Natura 2000 - Site Aubrac n° FR 830 1069* ”, DIREN Auvergne, Préfecture du Cantal, CEPA, 2 tomes
- COMITE INTERMINISTERIEL DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - PREMIER MINISTRE - COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN** - 1994 - “ *Les zones humides, rapport d'évaluation* ”, La Documentation Française, 390 p.
- DUPIEUX N.** - 1998 - “ *La gestion conservatoire des tourbières de France* ”, Espaces Naturels de France, 244p.
- Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (J. Thomas, G. Briane, S. Buonanno...)** - 1999 - “ *Les tourbières de Midi-Pyrénées, comment les conserver ?* ”, Espaces Naturels Midi-Pyrénées Conservatoire Régional, 116 p. + Atlas
- FABRE C** - 2000 - “ *Dynamique des relations entre agriculture et environnement : système de perception et d'action des mesures agri-environnementales dans les Monts de Lacaune* ”, mémoire de maîtrise UTM/GEODE sous la direction de M. Barrué-Pastor, G. Briane et C. Carcenac, 163 p.
- GAZELLE F** - 1996 - “ *L'hydrologie du Sud Massif Central dans son environnement géographique* ” Thèse d'Etat Bordeaux, 587 p.
- GEHU, MERIAUX, TOMBAL et coll.** - 1981 - “*Inventaire des tourbières de France*”, Ministère de l'Environnement, 50 p.
- HURTES S.** - 1999 - “ *Agriculture et environnement : vers une gestion concertée de l'espace ; analyse sociologique de l'opération locale de protection des tourbières et des zones humides de l'Aubrac aveyronnais* ”, mémoire de maîtrise UTM sous la direction de G. Briane et C. Carcenac, 150 p.
- HURTES S.** - 2000 - “ *Gestion de l'espace rural, protection de l'environnement et développement local: de nouveaux enjeux pour l'agriculture, analyse sociologique des dynamiques de protection des tourbières et des zones humides de l'Aveyron* ”, DEA UTM sous la direction de M. Barrué-Pastor et de G. Briane, 120 p.
- LADET A.** - 1998 - “ *Bilan sur les modes de gestion des zones humides par l'agriculture dans le Massif Central* ”, FRAPNA, 57 p.
- LE NEVEU C - LECOMTE T** - 1990 - “ *La gestion des zones humides par le pâturage extensif*” Atelier Technique des Espaces Naturels, Ministère de l'environnement, 107 p.

LIONS J - 1996 - “ *L’environnement: un nouvel enjeu pour la profession agricole? Une analyse de l’opération locale de protection des tourbières et des zones humides de l’Aubrac et du Lévezou* ” Mémoire de maîtrise UTM/GEODE sous la direction de M. Barrué-Pastor et de G. Briane, 135 p

MANNEVILLE O et coll. - 1999 - “ *Le monde des tourbières* ”, Delchaux et Niestlé, 320 p.

MARTY P - 1996 - “ *La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes et du Lévezou* ” JATBA XXXVIII p 199 à 229.

PORTALIER A. - 2001 - “ *Les tourbières des Monts de Lacaune : hydrologie singulière, évolutions variées, gestions diverses* ”, maîtrise sous la direction de G.BRIANE, C. CARCENAC et F. GAZELLE, 90 p.

RICHARD M. - 2001 – « *La gestion des tourbières du Lévezou* », mémoire de DESS sous la direction de G. Briane et F. Gazelle, 95 p.

Atelier 4 : Les politiques de prévention des incendies et de gestion des feux dans les Pyrénées et leur impact sur le paysage

Jean-Paul METAILIE , Johanna FAERBER, Philippe LE CARO, Francine RICOUART

Introduction : le feu au cœur des dynamiques d'enfrichement et de gestion de l'espace

La pratique du feu a toujours été dans les Pyrénées, tant sur le versant atlantique que méditerranéen, un des outils fondamentaux des sociétés agro-pastorales pour gérer leur espace. Cette pratique a également toujours constitué, depuis les premiers temps de l'administration forestière au XVII^e siècle, un sujet de conflit. A partir du début du XX^e siècle, des réglementations départementales se sont ajoutées à la réglementation nationale issue du Code Forestier.; leur objectif était un encadrement strict et une extinction progressive des pratiques de brûlages, considérées comme archaïques et dangereuses. Parallèlement, l'exode rural a provoqué une dynamique d'enfrichement dans les vallées pyrénéennes, surtout à partir des années 1950 et en particulier dans toute la partie Est et les collines méditerranéennes : reboisement spontané, progression des landes, accroissement généralisé de la biomasse combustible, uniformisation paysagère. Dans les vallées du versant atlantique, les feux pastoraux, de moins en moins bien contrôlés, ont commencé à provoquer des accidents de plus en plus fréquents ; du coté méditerranéen, les grands incendies se sont multipliés. Pour faire face à cette dynamique, deux politiques ont vu le jour à partir des années 1980 :

- au niveau général de la gestion des feux pastoraux, la politique restrictive et répressive, qui avait montré son inefficacité, a fait place à une politique d'encadrement et de concertation dont les formes varient selon les départements de la chaîne. Des cellules de « brûlage dirigé » ont été créées pour améliorer les techniques locales de conduite des feux, tandis que des cellules de concertation (« commissions d'écobuage ») permettaient d'officialiser la pratique autrefois condamnée, de la sortir de la clandestinité et de la réinsérer dans les discussions sur la gestion de l'espace. Au cours de ces débats réunissant les divers partenaires locaux (profession agricole, élus, associations, chasseurs, forestiers, etc.), il est notable que l'usage du feu n'ait pas été limité aux seuls objectifs pastoraux mais que l'on ait vu émerger nettement des préoccupations de gestion des paysages, dans une problématique globale bien affirmée de gestion de l'espace, notamment dans le cadre des mesures « article 19 ». Après une dizaine d'années de fonctionnement, les effets sur les paysages montagnards commencent à être mesurables.

- en région méditerranéenne, la politique DFCI a été orientée depuis les années 1980, en parallèle à l'accroissement des moyens d'intervention rapide, vers un aménagement préventif des forêts (les « coupures de combustible » débroussaillées) permettant une intervention plus facile des secours et un ralentissement, sinon un arrêt, de la progression des incendies. Le coût d'entretien de ces aménagements a rapidement conduit à la recherche de solutions pastorales : transhumances, installation d'éleveurs. A partir des années 1990, cette politique a été en partie subventionnée dans le cadre des mesures européennes « article 19 ». L'objectif est donc de

constituer, au sein des massifs forestiers, garrigues ou maquis, des zones d'exploitation pastorale brisant la continuité des peuplements et recréant un paysage ouvert. Les aménagements actuels représentent la première contradiction notable à l'enfrichement séculaire, et par endroit un changement paysager déjà bien visible : débroussaillage et éclaircissement des forêts, remise en pâturage de friches, qui prennent souvent la forme de larges ouvertures linéaires suivant les reliefs et les pistes.

1. LES PAYSAGES DU FEU DANS LES PYRÉNÉES

L'évolution contemporaine du problème du feu est étroitement liée à la déprise rurale accélérée et à l'enfrichement que connaissent les Pyrénées depuis une cinquantaine d'années. Les **Pyrénées centrales**, de l'Ariège au Lavedan, peuvent être considérées comme un exemple synthétique de cette évolution. L'espace montagnard y est globalement resté bien entretenu jusqu'à la seconde guerre mondiale, en dépit d'une dépopulation amorcée dès les années 1860-1880. Dans les années 1940, on observe encore sur les photographies aériennes une mosaïque agro-sylvo-pastorale héritée du XIX^{ème} siècle : en altitude, au-dessus de la forêt, des estives bien pâturées et régulièrement brûlées ; en contrebas de la forêt, des zones de pâturages communaux très exploités, épisodiquement brûlés et entremêlés de hameaux de granges ; puis les cultures en terrasses sur les soulanes et les prairies en fond de vallée ou en ombree. L'évolution de chacun de ces étages d'exploitation a engendré des problèmes spécifiques au niveau des écobuages.

Sur les estives, la pression pastorale a fortement régressé, ainsi que les pratiques de gestion du pâturage. Les landes ne sont plus brûlées régulièrement et les feux, trop espacés dans le temps, ne produisent plus le renouvellement cyclique du parcours. Les dynamiques de reboisement spontanées sont rares, mais, en se densifiant, les landes tendent à éliminer le stock herbacé, dont la reconstitution devient plus lente après le feu. La question est ici celle *du maintien du feu*, de la reconstitution d'une mosaïque de pâturages brûlés, dans des espaces qui constituent encore un enjeu important ; il n'y a pas de grands problèmes de maîtrise du feu ou d'accidents.

Dans les forêts, les dégâts du feu se sont rapidement accentués. Les vieux taillis, autrefois pâturés et épisodiquement parcourus par des feux de litière, s'embroussaillent et les feux qui y pénètrent sont beaucoup plus destructeurs. Il est fréquent de voir s'accélérer le grignotage des hêtraies ou chênaies de soulane, parcourues par des incendies violents qui ont été allumés fort loin en contrebas. Les destructions sont aggravées par la multiplication des regarnissages ou des plantations en résineux, et l'on voit se multiplier désormais de véritables « paysages d'incendie ».

Les zones intermédiaires représentent le nœud du problème. On appelle ainsi les pâturages communaux situés en contrebas des forêts et les anciennes cultures de soulane abandonnées, qui sont désormais utilisées comme parcours collectifs. Les dynamiques d'enfrichement sont rapides sur ces bas versants ensoleillés et peu enneigés, aux sols profonds. L'accumulation considérable de biomasse sèche dans les landes denses à gémistes et fougères, entremêlées

d'arbustes, provoque des feux de plus en plus importants qui ne rencontrent aucun obstacle. La proximité des forêts et des plantations constitue le risque habituel, mais il s'agit aussi d'une zone où abondent encore les granges, exploitées ou transformées en résidences secondaires, et les équipements (lignes électriques ou téléphoniques, clôtures, etc.). De plus, ces incendies spectaculaires près des villages contribuent à accroître l'inquiétude et les tensions au niveau local. Là-aussi, se créent des *paysages d'incendie* et non plus des *paysages du feu*.

Or les éleveurs ont impérativement besoin d'utiliser ces espaces, indispensables au printemps avant la montée aux estives, mais aussi en automne et en hiver pour économiser les réserves fourragères. En outre, dans la situation de blocage foncier que connaissent les Pyrénées, ces secteurs proches des villages représentent souvent les seules possibilités pour l'agrandissement des exploitations, par le biais des associations foncières pastorales (AFP). Les zones de granges sont également concernées par les mesures agri-environnementales européennes. Le feu est donc nécessaire pour entretenir ces parcours comme pour les récupérer, la plupart étant non mécanisables. Le problème est ici celui de la *maîtrise du feu*, maîtrise technique dans un contexte de plus en plus défavorable au niveau phytodynamique, mais aussi *maîtrise sociale*.

La société pyrénéenne a en effet beaucoup évolué au cours des dernières décennies, de nouveaux acteurs sont apparus et les enjeux d'aménagement de la montagne sont devenus plus complexes. L'évolution du schéma social du feu en est un des reflets : on avait autrefois une situation simple (fig. n°1), qui mettait en présence deux types principaux d'acteurs, les éleveurs d'un côté, l'administration de l'autre, représentée essentiellement par les forestiers. La relation avait pris depuis longtemps la forme d'une confrontation latente, réglée par les rapports de force économiques et politiques locaux, et l'attitude administrative générale était celle d'une répression du feu, pour tenter d'éteindre cette "pratique archaïque" et protéger les forêts¹⁸. Aujourd'hui, l'apparition de nouveaux acteurs a considérablement compliqué le schéma (fig. n°2), et les seuls éleveurs ne sont plus en mesure d'imposer leurs choix, d'autant plus que la baisse de leur nombre dans les vallées tend à renforcer relativement le camp des ennemis du feu. Il y a aujourd'hui de véritables conflits de représentation de l'espace, conflits paysagers, avec l'arrivée de nouvelles populations qui ont tendance à considérer la montagne comme un espace naturel qu'il faut préserver de l'action humaine.

Les nouveaux enjeux d'aménagement (enjeux touristiques, forestiers, cynégétiques, écologiques, patrimoniaux, etc.), aussi bien que l'évolution de l'impact du feu, amènent donc à reconsidérer la pratique pour l'intégrer dans une gestion globale de l'environnement. Il s'agit ici de sauvegarder un processus de construction et de maintien des milieux agro-pastoraux, et des paysages au sens large, dans une optique qui allie la conservation du patrimoine (paysager, pastoral, faunistique, etc.) et la gestion prévisionnelle des milieux.

¹⁸ Il y avait une exception : celle des forestiers des services d'amélioration pastorale, confrontés à la réalité des problèmes de terrain, qui ont largement utilisé le feu comme outil d'aménagement, que ce soit au XIX^e siècle ou dans les années 1940-50. Mais ils étaient marginalisés par rapport à leurs confrères, et leur travail restait incompris des éleveurs eux-mêmes, écartelés entre les gardes qui les verbalisaient pour leurs écobuages et ceux qui les payaient pour en faire dans les chantiers d'amélioration...

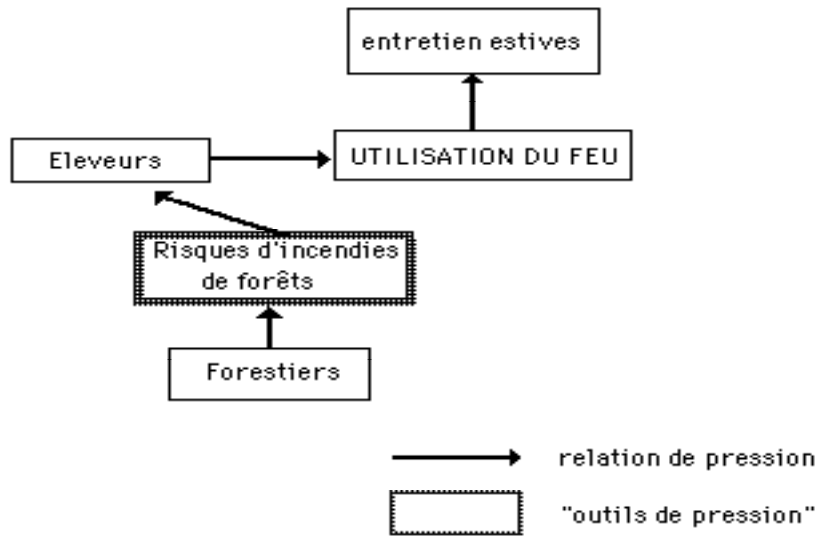


Fig. 1 : Etat des relations développées autour de l'utilisation du feu ; exemple du canton d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) au XIXème et première moitié du XXème siècle (D.Buffière, 1997).

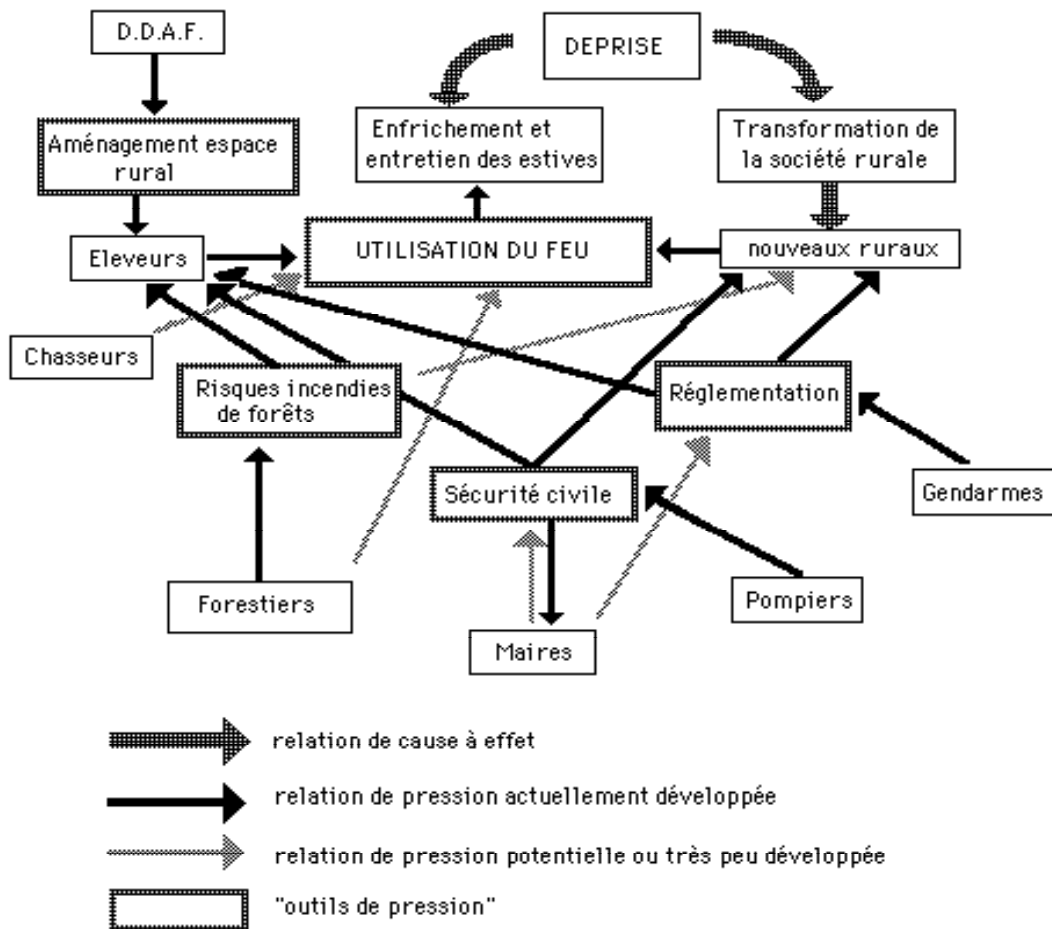


Fig. n° 2 : Etat des relations développées autour de l'utilisation du feu ; exemple du canton d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) (D.Buffière, 1997). Multiplication des politiques différentes et parfois contradictoires.

Les situations sont évidemment contrastées selon les dynamiques socio-économiques rencontrées dans les vallées des Pyrénées centrales.

Dans les vallées ariégeoises (Couserans, val d'Ariège), les éleveurs sont peu nombreux, parfois guère plus de un ou deux par village, et la rapidité de l'enfrichement des zones intermédiaires leur occasionne des difficultés croissantes. Dans de nombreuses communes, ils ne maîtrisent plus l'évolution de leur espace, ni les feux qui prennent des proportions excessives et accentuent les tensions traditionnelles avec les forestiers. Les *paysages de l'incendie* se multiplient.

Dans les vallées de la Garonne et des Nestes, la dégradation des parcours est inégale, mais l'évolution qu'a connue l'Ariège est en cours et des incendies de plus en plus graves ont tendance à se produire sur les basses soulanes, menaçant plantations, forêts et résidences secondaires. Ce problème provoque des tensions dans les communes où les néo-ruraux non agricoles sont nombreux, les éleveurs minoritaires et les activités touristiques souvent dominantes : apparition de *conflits paysagers*.

En Bigorre et hautes vallées du Gave de Pau, le maintien de l'économie agro-pastorale est visible dans le paysage, en dépit de déséquilibres qui s'aggravent. Les beaux quartiers de granges, la mosaïque de prairies bocagères et de petits bois, les larges estives montagnardes représentent justement un *patrimoine paysager* valorisé par le tourisme, ce qui aiguise les sensibilités sur la question du feu. Mais la relative vitalité de la société agricole et son rôle dans l'économie locale permettent de mieux justifier les pratiques, en dépit d'accidents périodiques dont le nombre s'est accru lors des dernières années de sécheresse. Le problème est surtout localisé dans les zones de basse montagne, notamment près du piémont où les landes à fougères sont intensément brûlées. Il est en train ici de se mettre en place un *consensus paysager* autour du feu.

Les Pyrénées centrales offrent donc une mosaïque de situations contrastées, en évolution parfois rapide. Aux deux extrémités de la chaîne, par contre, on trouve des cas de figure totalement opposés.

A l'est, dans les Pyrénées-Orientales, l'abandon est ancien et profond, la crise du XIX^{ème} siècle ayant fait disparaître très tôt les troupeaux transhumants qui exploitaient garrigues et estives. La densification des landes à genêts sous-exploitées dans les estives, des chênaies et landes à cistes sur le piémont, et l'expansion des pinèdes dans toute la zone montagnarde, ont produit une accumulation considérable de combustible qui a engendré des incendies catastrophiques (1976, 1986). Après une phase où l'on semblait se diriger vers une extinction de l'élevage dans le département, on a assisté au cours des quinze dernières années à une relance de cette activité, avec une complémentarité des zones de moyennes et hautes montagnes, qui a posé la question de la gestion des pâturages et de la place du feu. Le contexte est ici contradictoire : d'une part, les risques sont élevés et les incendies d'été fréquents ; les préventions sont donc fortes, d'autant plus que la population est en grande partie renouvelée et

n'a plus de tradition culturelle du feu, que le tourisme est une activité essentielle dans beaucoup de communes, et que le département comporte de nombreuses réserves naturelles. Le *paysage de l'abandon* est en fait devenu le nouveau paysage naturel de la région et les interventions de re-création de paysages agro-pastoraux sont souvent mal perçues, comme une dégradation.

D'un autre côté, la maîtrise des incendies et la protection des massifs boisés représentent justement des enjeux importants qui ont facilité la réflexion sur l'insertion du feu dans un nouveau système de gestion cohérent des espaces.

A l'ouest, dans le Béarn et le Pays Basque, on trouve encore des paysages pastoraux très bien entretenus, y compris dans les zones intermédiaires, *avec une intense utilisation du feu*.

En vallées d'Ossau et d'Aspe, des déséquilibres sont cependant visibles en de nombreux endroits. Le relief abrupt de ces vallées et les difficultés d'accès, en particulier en vallée d'Aspe, ont eu tendance à accélérer l'enfrichement des secteurs marginaux au cours des dernières années, et donc à aggraver les risques. Comme la société pastorale est encore vivante et active, utilisant largement le feu, les débordements se sont multipliés ces dernières années. La proximité du Parc National et la présence de l'ours en font une des régions où le poids des enjeux écologiques et des représentations paysagères naturalistes est le plus important - et les tensions potentiellement les plus fortes...

En Pays Basque, il peut paraître étonnant que le feu soit un problème, car la pression pastorale n'a probablement jamais été aussi élevée dans l'histoire : plus de 300 000 brebis en font un des plus importants bassins de production français. La puissance de l'économie fromagère, et sa croissance continue depuis des années, expliquent cette intensité d'exploitation qui se traduit par *un paysage apparemment conservé à l'identique depuis le XIX^{ème} siècle*. C'est paradoxalement l'intensification en basse montagne et dans les collines qui a créé des difficultés : les landes de basse altitude - les *touyas* d'ajoncs et de fougères - ont été partiellement converties en prairies cultivées, le reste étant laissé inexploité et vieillissant sur place en accumulant de la biomasse combustible. Les feux qui s'y produisent - désormais souvent accidentels - deviennent de plus en plus graves, menaçant les plantations dispersées, les granges et les équipements. Dans les zones basses on est ainsi dans une situation où l'on a besoin de *gérer la friche* ; dans les hauts pâturages, la demande est à l'inverse celle d'une *utilisation optimale du feu*, dans l'optique de la meilleure rentabilisation possible des pâturages.

2 . LES POLITIQUES PUBLIQUES EN ŒUVRE (cf. tableau chronologique)

Les politiques publiques concernant la gestion des feux peuvent être regroupées selon deux types :

- les politiques réglementaires, qui découlent en fait de l'application du Code Forestier. Elles prennent la forme essentiellement d'arrêtés préfectoraux réglementant l'usage du feu, dont les premiers sont promulgués dès la fin du XIX^{ème} siècle, mais surtout à partir des années 1920. Ces réglementations successives n'ont pendant longtemps qu'un objectif

d'encadrement légal et de restriction de la pratique ; ce n'est que pendant les dernières années qu'elles sont associées à des procédures de concertation, de gestion du feu et d'aménagement de l'espace.

- les politiques d'aménagement, qui sont surtout liées au problème des incendies de forêts dans les zones méditerranéennes. La défense des forêts contre les incendies, qui se met en place tout au long du XXème siècle, aboutit dans les années 1970 et au début des années 1980 à un schéma d'organisation basé sur les pare-feux et l'intervention rapide des services de secours. Les limites de cette politique par rapport aux feux catastrophiques conduit à de nouvelles procédures dans les années 1980 favorisant la création de vastes espaces débroussaillés et entretenus, afin de rompre la dynamique des feux (coupures de combustibles), ce qui débouche sur une nécessité de gestion de l'espace et des paysages.

LES POLITIQUES DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE EN ZONE MEDITERRANEENNE ET EN PYRENEES-ORIENTALES

Dès le début du siècle, les travaux de protection des forêts consistent à « créer des coupures dans le combustible tant sur le plan horizontal, à l'aide de pare-feu ou de « tranchées pare feu » selon le vocabulaire de l'époque, que sur le plan vertical grâce à un débroussaillage permettant de détruire ou de limiter les strates herbacées et arbustives. En fait, ce sont surtout les moyens disponibles et la maîtrise d'œuvre qui ont considérablement été modifiées. Dès 1924, les forêts classées bénéficient de travaux d'aménagement ; dans les autres secteurs, on se contente d'élaborer une réglementation stricte de l'usage du feu en forêt » (Bouisset C., 1998) .

Le contexte des incendies méditerranéens au XXème siècle :

Tout au long du XXème siècle, la déprise agricole favorise l'accroissement de végétations combustibles sur de grandes surfaces, alors que les activités humaines maintenaient une mosaïque de faciès de végétation ; cette homogénéisation du paysage entraîne l'augmentation des feux dits « catastrophiques ».

Les incendies de forêt (nous regrouperons sous ce terme toute formation boisée à savoir garrigues, landes, maquis et forêts à proprement parler) concernent en moyenne plus de 25000 ha par an¹⁹ pour les régions PACA et Languedoc-Roussillon. Les moyens mis en œuvre depuis de nombreuses années pour la surveillance des départs de feu et l'intervention rapide des forces de lutte ont permis de diminuer de moitié le nombre d'incendies dont la taille est comprise entre 1 et 50 hectares, il semble que cette moitié soit stoppée avant qu'elle ne dépasse un hectare. En effet, à partir de 1987, on constate des modifications dans la répartition des incendies par classe de taille. Les 3 à 4% des incendies dépassant 50 hectares constituent de plus en plus des « feux catastrophes » (plus de 500 hectares). Vers la fin des années 80, il y a doublement du pourcentage de feux de plus de 1000 hectares (Hubert B., Rigolot E. et Turlan

¹⁹ 26107 ha de moyenne annuelle entre 1973 et 2000, d'après la base de données Prométhée.

T., 1991) : les feux de moins de 50 hectares représentent 97% du total et brûlent 10 à 15% de la surface ; les feux représentant moins de 1% du total brûlent 80 % de la surface ! Il en est ressorti l'idée de gérer différemment la prévention des incendies en fractionnant les massifs forestiers, afin de rompre la propagation des flammes et de permettre une lutte plus efficace.

Les acteurs :

Au début du XXème siècle, la lutte contre les incendies se fait essentiellement au niveau local, par intervention des habitants des communes sinistrées, les compagnies de sapeurs-pompiers ayant pour vocation d'intervenir en milieu urbain. Les difficultés matérielles et logistiques empêchent toute intervention en forêt. Dans les années 1920, un déploiement des Centres de Secours sur l'ensemble du département est souhaité mais cela reste peu opérationnel. Cependant, un changement intervient dans les années 1950 où leur principal critère d'implantation est devenu la localisation des concentrations humaines (Bouisset C., 1998). Dès 1948, la défense des forêts contre les incendies, jusqu'à présent du ressort du Ministre de l'Agriculture, passe sous l'autorité du Ministre de l'intérieur. La Commission spéciale passe sous l'autorité du préfet qui en assure la présidence. C'est la Commission qui établit le programme d'aménagement de DFCI, ses décisions étant ensuite entérinées par le Conseil Général. Officiellement, après l'instauration de la Protection Civile en 1951, le décret du 7 mars 1953 a donné un statut aux sapeurs-pompiers communaux. Puis les SDIS sont institués par le décret du 20 mai 1955. Il leur donne le statut d'établissement public et les place sous l'autorité du préfet.

La prévention :

Des feux catastrophiques survenus dans les régions méditerranéennes en 1923 et 1924 forcent les pouvoirs publics à l'action. Il en résulte l'adoption d'une loi sur l'aménagement et la Prévention des Forêts Contre l'Incendie (PFCI) du 26 mars 1924. Elle constitue les prémisses d'un zonage à 2 niveaux en distinguant implicitement :

- les espaces où le risque est le plus élevé et qui doivent être traités d'urgence par la réalisation de travaux de protection et de réglementation stricte de l'usage du feu en forêt
- et les zones où le risque est moindre et où seule cette dernière mesure est appliquée.

Dans les Pyrénées-Orientales, le décret de janvier 1925 classe la quasi-totalité des massifs des Aspres et des Albères, et une partie des Fenouillèdes et du Conflent (Lettre du Préfet des Pyrénées-Orientales aux maires du département²⁰). La lutte s'établit dans des cadres territoriaux spécifiques tenant compte de la réalité spatiale du risque. Cette approche se retrouve dans les PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement des Forêts) dont l'objectif est de permettre une gestion supra-communale d'un espace forestier où le risque

²⁰ Archives départementales des Pyrénées-Orientales, série 1Z90.

d'incendie doit être pris en compte de manière globale. Le rôle fondamental du département dans l'organisation de la lutte contre l'incendie ne s'est jamais démenti depuis malgré la création en 1963 de l'Entente Inter-départementale qui réunit l'ensemble des départements méditerranéens (Bouisset C., 1998). Une réglementation efficace pour la prévention des incendies est élaborée dès les années 1960 dans les Pyrénées-Orientales.

Le rôle du sylvo-pastoralisme :

Depuis le Code Forestier (1827), les animaux ont été exclus de la forêt (Hubert B., Guérin G., 1987), mais les nouvelles données socio-économiques et écologiques ont provoqué l'évolution des points de vue. Une enquête de la direction générale de l'ONF pour le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, sur l'application des articles L 137-1 et L 146-1 du Code Forestier, s'est déroulée au cours du mois de mars 1993. Ces articles ont été modifiés par la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 et constituent la base de la nouvelle réglementation de la procédure de contractualisation (Mas I., 1993). Depuis 1991, pour les Pyrénées-Orientales, certains éleveurs bénéficient de contrats de type « article 19 ». Même si dès 1985, l'article 19 du règlement CEE 797/85 propose une aide de la CEE dans un dispositif d'accompagnement de la réforme de la PAC, les mesures agri-environnementales, ce n'est qu'en 1991 que les premiers contrats sont signés pour le pâturage des coupures de combustible. Les troupeaux participent ainsi à l'entretien de l'espace boisé. L'élevage impliqué dans des aménagements de défense de la forêt contre l'incendie permet de distinguer trois types de situations (INRA et CERPAM²¹, 1991) :

- le redéploiement d'éleveurs locaux déjà installés à proximité des massifs forestiers ;
- l'installation d'éleveurs en forêt (cet isolement implique de grandes contraintes) ;
- la transhumance hivernale (dite « inverse ») apporte un complément à l'estive.

Les politiques ciblées sur l'incendie s'appuient alors sur les politiques agricoles et la contractualisation des agriculteurs, afin de pérenniser l'entretien des aménagements.

De la prise de conscience à l'action : du feu du berger au feu dirigé, de la pratique pastorale à la gestion de l'espace dans les Pyrénées

Dans les années 1990, on voit progressivement évoluer les réglementations nationales et locales pour faciliter la gestion du feu (arrêtés préfectoraux simplifiés, dérogations, etc.). En 1992, la notion de brûlage dirigé est intégrée pour la première fois dans le Code Forestier, mais sous une forme très restrictive qui limite son emploi aux périmètres DUP et aux collectivités territoriales (article 321-12). En 2000-2001, le débat sur la nouvelle loi d'orientation forestière élargit l'usage du brûlage dirigé aux associations, syndicats, etc.

²¹ CERPAM = Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes - Méditerranée

En fonction des contextes locaux, dans chaque département, les tentatives de maîtrise du problème du feu ont eu une histoire propre et pris des formes différentes depuis une dizaine d'années. Elles sont toujours conditionnées par les politiques de développement local en matière d'élevage, qui ont débouché sur la multiplication des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales : le maintien des agriculteurs et la maîtrise des espaces restent étroitement liés.

C'est dans les **Pyrénées-Orientales** qu'une démarche de gestion du feu a été tentée pour la première fois. Une cellule de brûlage dirigé a été mise en place à partir de 1987 par la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales (SIME) et l'ONF. En liaison avec les services publics gestionnaires des espaces, les élus, les éleveurs, les services des secours et d'incendie, etc., des concertations ont été mises en place, où sont exprimés les projets et besoins d'aménagement. Le feu devient ainsi une technique parmi d'autres, à objectif pastoral mais aussi de protection des massifs boisés (débroussaillage, création de coupures de combustible). Les demandes de brûlages dirigés sont centralisées par la cellule, qui étudie les chantiers, les organise et les réalise quand les conditions locales sont les plus favorables ; le financement des interventions provient des crédits d'amélioration pastorale, des fonds destinés à la prévention des incendies de forêt et des bénéficiaires ; 500 opérations ont été réalisées depuis le départ, pour une surface totale traitée de 10 000 ha. La difficulté des opérations, ainsi que la rareté de la main d'œuvre locale, rendent généralement difficile une prise en charge par les éleveurs et explique la constitution d'une cellule spécialisée. Cette cellule de brûlage a été composée par convention entre la Société d'élevage et l'ONF qui fournit main d'œuvre et matériel. La cellule assure une formation pour le personnel de l'ONF, ainsi que pour les unités UISC (Sécurité Civile) et les pompiers départementaux. Au cours des dernières années, les actions de brûlages dirigés se sont appuyées sur les mesures agri-environnementales (« Article 19 » et maintenant CTE) et sur une plus grande intégration des éleveurs dans la réalisation des chantiers, et leur formation en coopération avec les services locaux d'incendie.

Dans le reste des Pyrénées, le problème a été abordé grâce à des **commissions locales d'écobuage**. Dans les vallées des Pyrénées centrales et occidentales, le contexte social et culturel est différent des Pyrénées-Orientales. Il serait en effet difficile, voire impossible, de se substituer aux éleveurs au niveau d'une pratique qui leur est d'une grande banalité, ce qui reviendrait à les déposséder de la gestion de leurs espaces. Outre le risque d'un rejet complet de la démarche, on risquerait en plus, en mettant en place une équipe spécialisée seule habilitée à pratiquer les brûlages, de ne pouvoir assurer la réalisation de la multitude des feux qui sont nécessaires chaque année. Si l'objectif reste le même que dans les Pyrénées-Orientales - réintroduire le feu dans une concertation sur la gestion des espaces -, le moyen passe par une plus grande responsabilisation des éleveurs sur la maîtrise technique.

Les commissions locales d'écobuage sont donc toutes bâties sur un modèle commun, celui d'une *commission de concertation et d'expérimentation*. L'objectif est, d'une part, de mettre en place un dialogue entre les diverses parties prenantes, afin de briser l'engrenage de la clandestinité et de responsabiliser les utilisateurs du feu. D'autre part, il s'agit de réfléchir sur les modalités

d'emploi du feu dans les espaces concernés en mettant en évidence les enjeux principaux et les risques potentiels. Enfin on procède à des opérations expérimentales de "feu dirigé", à but démonstratif, impliquant les intervenants des commissions, pour diffuser de nouveaux schémas techniques.

La réglementation actuelle est également un sujet important de réflexion, car elle demeure inappliquée dans les départements pyrénéens, par tradition culturelle pourrait-on dire, mais aussi en raison de son inadaptation. On peut considérer en effet que son manque de souplesse, voire son inadéquation sur certains points (notamment sur la question des périodes autorisées et des délais déclaratifs, importante dans une montagne où les conditions climatiques favorables au feu sont difficilement prévisibles), aggravent la difficulté de lecture des textes (parfois confus, et fort variables d'un département à l'autre) et renforcent les attitudes de clandestinité.

Dans chaque commission les participants sont à peu près les mêmes : éleveurs et représentants de la profession agricole, Office national des forêts, services départementaux d'incendie et de secours, gendarmes, services préfectoraux et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, maires et élus locaux, représentants de syndicats intercommunaux ou valléens, Office national de la chasse, associations de protection de la nature, agences locales de l'environnement, CNRS. Le fonctionnement des commissions a souvent montré des conflits de représentation paysagère, mais aussi des rapprochements issus de la concertation.

En Ariège, les discussions, commencées en 1988, se firent à l'initiative de la Fédération pastorale de l'Ariège et du service pastoral de la DDAF, puis du Conseil Général. Une commission expérimentale fut créée en 1990, à l'échelle du département, pour tester en grandeur nature un mode de fonctionnement sur le terrain. Par ailleurs, un nouvel arrêté préfectoral a été promulgué en 1991, simplifiant les démarches, et il fut accompagné par la diffusion d'une plaquette d'information qui synthétisait et dédramatisait la réglementation. Une première phase expérimentale de « cellule de brûlage » fut lancée en 1995-97 sous l'égide de la Fédération Pastorale, mais s'arrêta en raison de problèmes institutionnels et de financement. Elle fut relayée en 1999 par une cellule gérée par le SDIS, alors qu'un nouvel arrêté préfectoral rétablissait une réglementation relativement complexe et dissuasive ; cette cellule, ne disposant pas des réseaux socio-professionnels nécessaires, n'arrive pas à remplir les objectifs d'animation et de mobilisation des agriculteurs. La situation actuelle est incertaine. L'ampleur des dynamiques d'enfrichement en Ariège et le faible nombre des éleveurs actifs dans la plupart des vallées posent des problèmes importants de maîtrise technique du feu. Ils ne pourront être vraisemblablement résolus, en particulier dans les secteurs d'enfrichement critique que sont les *zones intermédiaires*, que par la combinaison d'une responsabilisation accrue des éleveurs et par un appui technique fourni par une cellule spécialisée dont la forme et le fonctionnement sont encore à décider. Actuellement la dynamique institutionnelle et d'animation peut être considérée en crise, la mobilisation s'affaiblit et les sécheresses de l'hiver 2001-2002 ont été l'occasion de débordements nombreux d'incendies. Pourtant, partout où un nouveau fonctionnement a pu s'installer, là où des structures collectives sont en place (AFP,

Groupements pastoraux) les résultats sont généralement spectaculaires au niveau de la gestion des espaces et des paysages.

Dans les Hautes-Pyrénées, la réflexion fut entreprise en 1989 à l'initiative du service pastoral de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. En 1990, les réunions départementales sur la gestion des feux pastoraux débouchèrent sur une première modification de l'arrêté préfectoral et sur la création d'une commission d'écobuage expérimentale dans le canton d'Argelès-Gazost.

Cette commission cantonale a permis de mettre au point un mode de concertation efficace, avec une meilleure implication des acteurs locaux et une prise en compte fine des problèmes de gestion du feu. les besoins et les difficultés liés aux écobuages furent discutés au cas par cas, les différents intervenants de la commission ayant été invité à cartographier, de leur propre point de vue, les avantages et les inconvénients des mises à feu. Les contradictions aussi bien que les convergences purent être mises ainsi en évidence, et discutées. Le résultat fut synthétisé sur des cartes de zonage, dont le principe est basé sur une échelle de risque :

- espaces où les risques sont faibles, et où le feu ne demande qu'une préparation du chantier respectant les normes de sécurité minimales définies par l'arrêté préfectoral.
- les périmètres où le feu doit être encadré, avec des personnels ou des moyens de contrôle adaptés, et une préparation plus ou moins importante du .
- les zones où le feu est prohibé, pour des raisons d'inutilité de la pratique, de trop grande difficulté de contrôle, etc. Ces derniers secteurs sont en fait restreints et servent surtout à délimiter les risques d'extension potentiellement incontrôlée du feu.

A partir de cette première expérience, pérennisée dans le SIVOM, la procédure a été élargie à plusieurs autres cantons : Loudes-Ouest et Lourdes-Est, Bordères-Louron, SIVU de la Haute vallée d'Aure, et l'extension se fait progressivement aux autres cantons montagnards. L'efficacité de la concertation s'est manifestée lors de la sécheresse de l'hiver 2001-2002, qui a vu peu d'incendies incontrôlés dans les zones des commissions locales.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un premier débat fut engagé en 1987-88 à l'initiative du Centre départemental de l'élevage ovin, à l'échelle de la vallée de Soule en Pays Basque, associant éleveurs, forestiers, administratifs, maires, représentants des associations syndicales, etc. En 1989, la réflexion fut élargie au groupe de travail "incendies de forêts" de la Commission consultative départementale de la Protection civile, où fut décidé le principe de la création d'une "commission écobuage". La vallée de Soule fut choisie comme zone pilote, le Syndicat intercantonal devant servir de structure d'accueil et d'information, le Centre départementale de l'élevage ovin animant l'opération.

La commission fut mise en place en 1991 et fonctionna pendant trois ans, réalisant des brûlages expérimentaux et des zonages, mais elle ne perdura pas, aucun mode de fonctionnement pérennisé n'ayant pu être trouvé. De plus, la mobilisation des participants locaux, notamment les élus, fut mise à mal par la focalisation du débat sur les questions de responsabilités lors des mises à feu, qui effraya beaucoup de monde.

Une autre opération de commission intercantonale fut mise en place en vallée d'Aspe à partir de 1995, avec la participation des services locaux de l'ONF. La concertation se déroula sur 3 ans et plusieurs opérations et études furent réalisées ; la proximité du Parc National des Pyrénées (qui ne souhaite pas le développement des pratiques du feu), et la localisation de nombreux pâturages dans l'aire du Parc fut un frein à la réalisation des brûlages. Si un fonctionnement plus durable qu'en Soule a été obtenu, on est resté ici aussi longtemps dans un état d'incertitude, lié à la faible volonté des services administratifs départementaux de prendre réellement la mesure du problème et de se donner les moyens de le résoudre.

A l'échelle du département, le feu qui a provoqué la mort de 5 randonneurs en février 2000 fut un véritable traumatisme et l'objet de nombreux débats. Il faut signaler que cela n'a pas débouché sur la remise en question de la pratique mais au contraire sur l'expression d'un accord général sur son utilité en dépit des circonstances ; cela s'est assorti évidemment d'une volonté de contrôle plus poussé et sur un nouvel arrêté préfectoral durcissant les conditions d'autorisation des brûlages. L'accident a en tout cas mis en relief l'acuité du problème actuel de cohabitation entre éleveurs locaux et nouveaux usagers de la montagne, et la nécessité de prendre en compte ce facteur dans la préparation des feux.

3 . PREVENTION DES INCENDIES ET COUPURES DE COMBUSTIBLES DANS LES PYRENEES MEDITERRANEENNES.

Terrains d'étude :

Dans le cadre de cette recherche, nous étudions les impacts paysagers et écologiques des réductions de combustibles effectués sur des exemples représentatifs de ceux rencontrés en région méditerranéenne à savoir sur des matorrals²² ou sous couvert forestier. Nous nous basons pour cela sur des sites contractualisés en opérations locales pour 5 ans, afin d'assurer la continuité de l'étude, dont les aménagements ont été mis en place au commencement de la recherche.

Les sites d'étude ont été sélectionnés, en partenariat avec le SIME (Service Interchambres d'Agriculture Montagne Elevage), sur le piémont des Pyrénées-Orientales en adéquation avec

²² Matorral(s-es) : « buissonnaie xérophile, et souvent sclérophylle, des contrées soumises à un climat méditerranéen ; mot d'origine espagnole ; parfois spontanée, la plupart des matorrals sont des formations secondaires témoignant d'une pression anthropique excessive sur la forêt, et constituent très souvent un paraclimax » (DA LAGE A. et METAILIE G. (coord.), 2000).

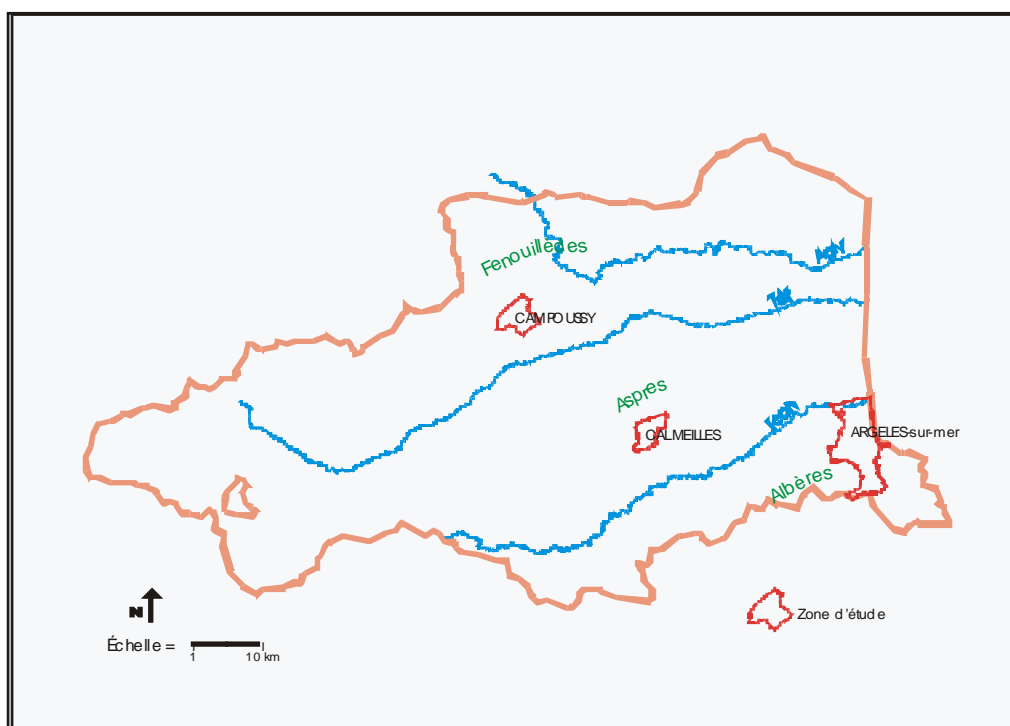
l'importance du feu dans ces zones basses. Cet ensemble contenant trois massifs particuliers, nous avons retenus trois sites, à raison de un site par massif (cf. carte de localisation), à savoir :

- Argelès-sur-mer dans les Albères,
- Calmeilles dans les Aspres,
- Campoussy dans les Fenouillèdes.

La recherche a été menée selon trois niveaux scalaires :

- Echelle des sites : Les impacts des coupures sur les milieux végétaux et pastoraux
- Echelle locale : les ensembles paysagers et les espaces gérés
- Etude des perceptions et représentations des aménagements et des milieux

Carte 1 : Localisation des communes des Pyrénées-Orientales dans lesquelles sont situées les zones d'étude



Coupures de combustible et impact sur les paysages :

Depuis 1991, pour les Pyrénées-Orientales, certains éleveurs bénéficient de contrats de type « article 19 ». En France, les premières réflexions portèrent sur vingt sites expérimentaux, dans différents milieux sensibles. Le Ministère de l'Environnement contacta la DDAF des Pyrénées-Orientales afin qu'elles soient un département pilote. Le dossier fut accepté par le département, puis la région, la France et enfin la CEE en 1991. Un arrêté préfectoral fixa à 1,2 million de francs l'argent alloué pour l'établissement de contrat d'une durée de cinq années. Les « coupures de combustible » (entendons coupures dans le combustible) furent mises au

point après de nombreuses concertations, de tests (pare-feux inefficaces pour la lutte passive...).

L'éleveur s'engage sur cinq ans dans une optique de résultats. Le cahier des charges fut établi par le SIME, les éleveurs et la D.D.A. On y définit trois zones :

ZONE A : Ligne sur lesquelles les Pompiers pourront s'appuyer en cas d'incendie afin de travailler en sécurité.

ZONE B : Dans ces zones, au moins 2/3 du terrain doit être propre, le 1/3 restant doit être discontinu et comporter une végétation de moins de 3 ans. L'idée étant de se rapprocher de l'ancienne gestion où l'on débroussaillait, en roulement, 1/3 du terrain chaque année.

ZONE C : Zone censée ralentir le feu avant qu'il n'arrive sur la zone A où les Pompiers seront postés. Sur cette zone un débroussaillage supplémentaire n'est, en principe, pas nécessaire, le troupeau devrait suffire. La demande est que l'état ne s'aggrave pas.

Le montant des primes accordées est dégressif selon la difficulté du terrain et le groupe d'animaux concerné, allant de 200F à 1100 F/ha.

Les bénéficiaires sont essentiellement des individus recevant de subventions de 25 à 27 000 F en moyenne, plus quelques sociétés d'élevage. De cette somme, seule la moitié correspond au surcoût réel, une part importante du travail supplémentaire étant du travail manuel, le surplus servant pour la contrainte psychologique de signer un contrat impliquant des contrôles. Jusqu'en 1998, la DDAF effectuait un contrôle systématique en juin ; dorénavant les contrôles sont effectués par le CNASEA²³ sur 5 % des sites. De plus, il y a un surcroît de pâturage, l'éleveur restant souvent plus longtemps sur le site qu'il ne resterait s'il n'avait de contrat, d'où une gestion plus fine (afin notamment d'éviter les incidents alimentaires), un surplus de dépenses pour l'achat d'aliments, de clôture, et le débroussaillage. Mais le contrôle étant plutôt faible, le cahier des charges est-il bien respecté ?

Le service de prévention (DDAF) est satisfait de ce fonctionnement car cela résout le problème de l'entretien des aménagements, qui peut coûter autant que l'investissement sur lequel le service forestier peut alors se concentrer. Quelques problèmes sont rencontrés avec certains chasseurs et touristes notamment au niveau des clôtures, même si beaucoup d'efforts ont été engagés, avec notamment un système d'ouverture - fermeture facile. Les éleveurs perçoivent favorablement l'appui au maintien ou à la réouverture des terroirs enrichis, mais le problème principal pour eux celui de la production, et les difficultés rencontrées, comme l'ESB, n'améliorent pas leur situation : certains d'entre eux n'ont vendu aucun veau durant l'hiver 2000-2001.

Les mesures prises pour la prévention des grands incendies ont ainsi créé de « nouveaux » paysages ouverts, de pâturages, qui sont en fait une « restauration » de paysages ayant déjà existés par le passé. L'impact paysager des aménagements DFCI peut être considéré comme faible à l'échelle des espaces abandonnés depuis un siècle dans le département. Mais il n'est pas négligeable ; d'une part, leur situation habituelle, de part et d'autre d'une piste suivant une ligne de crête, les place en position panoramique : les grandes coupures se voient de loin,

²³ CNASEA = Centre National d'Amélioration des Structures des Exploitations Agricoles

serpente le long des crêtes ; des versants ont même parfois été entièrement débroussaillés. D'autre part, quand on passe à l'intérieur, les points de vue sont bien dégagés et le cheminement est facile hors des pistes, ce qui est peu fréquent dans les milieux de maquis très dense de ces collines sous-pyrénéennes.

Les aménagements en forêt de chêne liège représentent un cas différent : l'impact paysager se remarque ou s'apprécie surtout à faible distance, car il n'est pas aisé de discerner de loin les effets des opérations. La gestion de ces paysages pastoraux et forestiers entraîne la création d'une mosaïque de micro-paysages, souvent au niveau de la parcelle. Dans les Pyrénées-Orientales il s'agit souvent de petites exploitations ; aux dires des gestionnaires, « *ici nous faisons du jardinage, à la différence d'autres départements* ».

La subéraie catalane, qu'elle soit débroussaillée ou non, a de loin le même aspect ; la vision panoramique montrera toujours la même masse forestière (photo 5). Mais au sein des parcelles, la vision paysagère change du tout au tout : le débroussaillage du sous-bois et le semis d'herbacées recrée un paysage de parc forestier, analogue aux *dehesas* espagnoles, parsemé de chênes au port majestueux (photos 1,2). La reprise fréquente de l'émasclage et les couleurs vives du liège frais sur les troncs rajoutent un élément de fort caractère esthétique. Ces sous bois contrastent avec ceux des forêts non entretenues, qui sont complètement fermés et difficilement pénétrables (photos 3, 4).

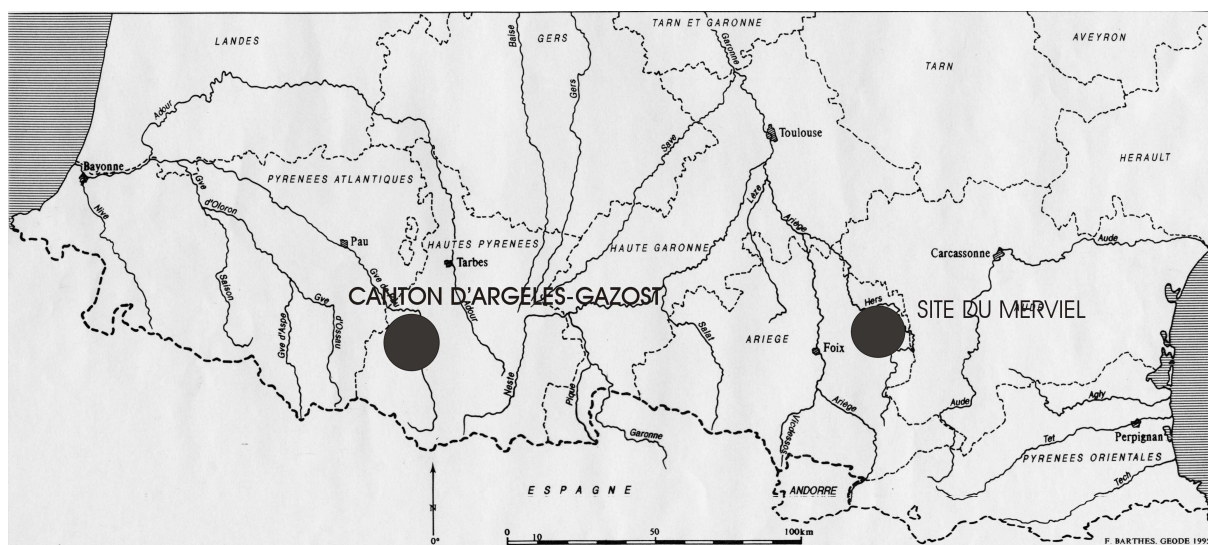
L'introduction de ces changements paysagers provoque des réactions contradictoires selon les milieux sociaux. Globalement, les habitants et les acteurs locaux sont très satisfaits de retrouver les paysages entretenus qui avaient existé jusqu'à il y a une trentaine ou quarantaine d'années ; mais il existe des réactions négatives non négligeables. Pour bon nombre de résidents récents et de touristes, les paysages fermés sont perçus comme les plus naturels ; pour eux, paradoxalement, laisser le milieu se refermer revient « retrouver les paysages d'autrefois ». De plus, l'aspect d'un pâturage méditerranéen, où la végétation herbacée est éparse et où abondent les parties de sol dénudé, est fort éloigné de la vision commune du pâturage, associée à des herbages denses et verdoyants. Là où un pastoraliste sera très satisfait du résultat, le passant ne verra que sol érodé et végétation dégradée...

Dans cette région à haute valeur touristique, les paysages sont un enjeu économique et les agents locaux de développement ont dû prendre en compte la perception des touristes : la plupart des coupures de combustibles ne sont pas totalement débroussaillées et des bosquets, des arbustes sont habituellement conservés pour ne pas créer des dénudations trop brutales, bien que cela nuise à leur efficacité technique en cas d'incendie... De plus, des conflits peuvent surgir également avec les chasseurs de gros gibier, qui préfèrent les végétations denses propices au sanglier ; les chasseurs de petit gibier (lièvre, perdrix) sont par contre tout à fait favorables aux ouvertures du milieu. Le cahier des charges des coupures de combustible, qui n'intégrait au départ que le besoin d'efficacité dans la prévention des incendies, doit aujourd'hui prendre en compte la perception du public, après avoir intégré les revendications des usagers locaux (notamment les chasseurs).

4 . GESTION DES FEUX ET DE L'ESPACE DANS LES PYRENEES CENTRALES

La problématique de la gestion des feux dans les Pyrénées centrales est tout à fait différente de celle des Pyrénées-Orientales ; on n'est plus ici dans une domaine de prévention des incendies de forêts, même si les feux peuvent avoir des impacts non négligeables sur les peuplements (incendies de plantations, dégradation de boisements soumis à des feux répétés) et si les plans de prévention des incendies ont été étendus ces dernières années aux départements de la chaîne. La question est celle de la gestion globale d'un espace pastoral, soumis à des dynamiques d'enrichissement mais encore largement exploité et entretenu, et où le feu représente un des principaux outils de gestion des espaces extensifs.

Les situations que l'on peut rencontrer dans la chaîne sont extrêmement variables d'un département à l'autre . Nous allons présenter deux exemples synthétiques des enjeux de d'aménagement des espaces pastoraux et des impacts paysagers de la gestion des feux.



Carte n°2 : localisation des sites d'étude dans les Pyrénées centrales

Feu et gestion de l'espace en vallée des Gaves (canton d'Argelès-Gazost)

Le canton d'Argelès-Gazost a été choisi en 1991 pour l'établissement expérimental de la première commission locale d'écobuage dans le département des Hautes-Pyrénées, ce qui permet d'avoir aujourd'hui plus de dix ans de recul sur l'expérience. Le fonctionnement de la commission a été réglé par le nouvel arrêté préfectoral pris en 1990 dans le but de simplifier la réglementation, mais a aussi bénéficié d'une procédure dérogatoire permettant de déclarer les feux en début d'année et de les réaliser après une rapide concertation locale au moment

propice. Comme dans tout le département, le feu a été intégré dans les opérations subventionnables au titre des mesures agri-environnementales.

Le problème principal était bien dans ce canton la gestion des espaces pastoraux, dans une vallée où s'est maintenue jusqu'à présent une activité agro-pastorale importante, mais en diminution. La sous-exploitation se manifeste par un enrichissement limité, au regard de la situation dans les Pyrénées ariégeoises et méditerranéennes, mais réel : vieillissement des pâturages d'altitude, enrichissement des bas-versants en landes à fougères et genêts (à forte dynamique végétale).

Mais l'enjeu de conservation des paysages était aussi clairement exprimé, les élus manifestant leur désir de maintenir le paysage pastoral, « écrin vert de nos Gaves ». La plupart des itinéraires touristiques dans le canton parcourent d'ailleurs les zones pastorales (massifs du Pibeste, du Hautacam et du Cabaliros, vallées d'Isabit et du Bergons) et fort peu les forêts. Le brûlage de secteurs sans exploitation pastorale ou presque a tout de suite été un objet de débat, ces demandes étant argumentées par la nécessité de « garder le paysage propre », de diminuer les risques d'incendies incontrôlés, ou bien de garder un patrimoine pastoral en réserve, le défrichement ultérieur de zones boisées, en cas de besoins nouveaux, étant coûteux et difficile²⁴.

Cette demande d'entretien a surtout été exprimée pour les périmètres proches des villages : basses soulanes peu exploitées et à forte dynamique végétale, où l'embroussaillage et le reboisement spontané peuvent être très rapides. Après une période de réticence, les chasseurs se sont désormais associés à ces demandes, pour obtenir des ouvertures et une diversification du milieu propices à la fois au gibier ... et au tir (photos 12, 13, 14).

Le succès de la commission a été très dépendant de la bonne volonté affichée par les services locaux de pompiers et les forestiers, qui ont permis d'inscrire dans la durée le fonctionnement, et ont assuré un gros travail d'information auprès des habitants et des éleveurs, mais aussi des élus, ce qui a permis de systématiser les opérations concertées de brûlage et de changer les comportements. Les groupements pastoraux ont évidemment été les interlocuteurs de terrain privilégiés.

L'impact sur les paysages des dix années de fonctionnement est difficile à mettre en évidence, puisque la permanence des feux a pour conséquence principale la stabilité de l'état, le maintien des paysages pastoraux ouverts et à dominante herbacée (cf. photos 20-21). De plus, de loin et quelques semaines après l'événement, rien ne permet de différencier un espace brûlé clandestinement, sans contrôle, d'un brûlage dirigé... Ce n'est que lorsque les feux incontrôlés ont produit des dégâts visibles dans les boisements (plantations brûlées, lisières forestières dégradées) que l'on peut noter une différence claire. La différence de perception paysagère est

²⁴ Il faut signaler que ce type d'opération a été engagé dans plusieurs vallées, notamment en vallée de Barèges où des néo-formations de bouleaux ont été coupées pour défricher un espace pastoral en cours de réaménagement. De tels défrichements ont été également pratiqués sur des terrasses de cultures réaménagées par des Associations Foncières Pastorales en Ariège.

ici liée au contexte : maintenant que le consensus a été obtenu sur la gestion collective des brûlages, le feu maîtrisé, bien fait, est désormais connoté positivement : « un feu propre » ; le feu clandestin commence à être perçu comme une menace, un feu mal fait.

C'est plutôt dans une situation d'arrêt des brûlages que l'on peut constater – a contrario – l'importance du maintien de la pratique dans la gestion des paysages. C'est le cas notamment sur la soulane du Pibeste, au-dessus du village de Salle, où une partie du versant qui était régulièrement brûlée jusque vers 1995 a cessé d'être entretenue. La basse soulane, en contrebas d'un bois de hêtre, et dont le brûlage a fait partie des programmes initiaux de la commission, est une lande à Fougère parsemée de rejets de chênes et de noisetiers. Jusqu'au début des années 1990, elle était brûlée tous les 2 ans en particulier pour éviter des feux incontrôlés débordant dans la forêt. Après six ans d'abandon de la pratique, la croissance de la végétation est particulièrement spectaculaire sur l'ensemble du versant, ce qui rend la situation quasiment irréversible : l'accumulation considérable de biomasse rend tout brûlage désormais très délicat, et la croissance des jeunes chênes et noisetiers a créé un fourré à rapide dynamique forestière (photos 15-19). La construction d'une piste forestière sur le versant permet désormais d'intervenir rapidement en cas d'incendie, mais les risques sont désormais fortement aggravés.

L'impact produit par la rupture de la pratique sur ce secteur limité permet donc d'estimer l'effet positif du maintien de la gestion collective du feu sur les autres parties du canton.

Feu et gestion de l'espace dans les collines du piémont ariégeois

Le site du Pla Mirenge (hameau du Merviel, commune de Dun) est représentatif des effets d'une opération de gestion de l'espace par le feu et le débroussaillage mécanique, maintenue sur plusieurs années.

Le site est localisé dans les collines mollassiques du piémont pyrénéen, entre 430 et 580 mètres d'altitude. L'aire dont le débroussaillage était prévu dans le cadre du programme engagé par l'Association Foncière Pastorale "Pla Mirenge" (22 ha) correspond à un ensemble de parcelles d'anciennes cultures et prairies, abandonnées et enrichies depuis des dates variables, qui s'échelonnent entre les années 1930 et les années 1970 (pour les mieux situées). La mosaïque de végétation issue de l'enrichissement fait voisiner, selon les sols et la pente : des landes pelouses assez claires à genêt scorpion, des fourrés denses à chêne pubescent et bruyère à balai, des boisements de chêne plus denses, mélangés de bouleau. Par ailleurs, on note une colonisation spontanée de pins sylvestres échappés de plantations.

Le projet a été porté par un Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Génétique, qui a créé une AFP sur la commune en coordination avec la Fédération Pastorale de l'Ariège. Les débroussaillages ont été réalisés postérieurement à la période d'activité de la cellule de brûlage, et donc par les éleveurs eux-même et leurs partenaires. Il faut noter qu'ici le projet est issu d'une convergence entre éleveurs et chasseurs : le président de l'AFP est aussi le

président de la société de chasse, qui cherche à reconstruire des paysages ouverts pour favoriser les populations de petit gibier (lièvre, perdrix). Les brûlages ont été préparés et suivis par des opérations de débroussaillage mécanique qui ont permis le nettoyage complet des zones d'enfrichement arbustif, où le feu a un effet toujours médiocre.

L'impact sur le paysage est particulièrement important à moyenne et grande échelle (cf. photos 22 à 25). L'AFP a obtenu une réouverture durable des parcelles enfrichées, qui disposaient d'un assez bon potentiel pédologique (anciennes cultures), ce qui a permis de créer un pâturage attractif pour le troupeau de 200 brebis qui utilise la zone. On a aujourd'hui dans la plus grande partie du site une végétation herbacée très bien pâturée, qui ne demande pas de brûlage d'entretien. Par ailleurs, la réouverture du milieu a eu un effet inattendu, la réapparition des populations d'orchidées qui avaient disparu (qui étaient en fait restées en dormance) et ont immédiatement profité de l'élimination des fourrés arbustifs et des landes denses, et du pâturage intensif. On dénombre aujourd'hui un minimum de 27 espèces sur le site (De Munnik, 2001), ce qui est considérable et en fait déjà un point attractif connu pour les promeneurs au printemps. L'impact paysager s'évalue ici au niveau du relevé de végétation et du point de vue métrique, mais il est significatif. Les populations d'orchidées sont représentatives en effet d'une richesse de la biodiversité végétale et demandent un milieu de qualité au niveau biologique, disparaissant par exemple au premier épandage d'engrais ; elles sont associées à une forte pression pastorale et leur nombre diminue dès que l'embroussaillage augmente.

L'appréciation de la transformation paysagère en cours est généralement très positive chez tous les acteurs concernés : éleveurs et chasseurs bien entendu, mais aussi populations locales et résidents secondaires. Il faut signaler que cette région est à l'écart des grandes zones touristiques de l'Ariège, et que la fréquentation est le fait de personnes d'origine locale, connaissant bien le secteur, et ayant une représentation paysagère valorisant l'agriculture.

Des opérations similaires, associant brûlage et débroussaillage ont été menées en divers endroits de cette région des coteaux, et d'autres sont prévues dans les prochaines années. Leur impact paysager commence à être notable, dans une zone qui était jusqu'alors la plus touchée par les processus d'enfrichement et de reboisement (expansion de la forêt atteignant 1% par an entre les deux derniers inventaires forestiers). Ici comme ailleurs dans les Pyrénées centrales, le processus est basé sur l'existence de structures collectives locales (AFP, GIASC) qui bénéficient de politiques publiques telles les mesures agri-environnementales, et servent de relais pour diffuser de nouvelles pratiques de gestion de l'espace et des feux.

Tableau chronologique de la réglementation et des procédures d'aménagement :

PERIODE - CLE	région méditerranéenne, Pyrénées-orientales	PYRENEES CENTRALES
XIXEME SIECLE	L'usage du feu est régi par le Code forestier, mais devant la pression des incendies, les premiers arrêtés sont pris dans le Var afin de réglementer l'usage du feu (1860, 1864). Vote de la Loi "Maures et Estérel", interdisant les feux d'été mais reconnaissant les petits feux d'hiver (1870).	L'usage du feu est régi par le Code Forestier. L'administration réagit au cas par cas aux demandes qui lui sont soumises. Surveillance des zones de départ de feux aux moments critiques. Parallèlement, les services pastoraux au sein de l'administration forestière utilisent largement "l'écobuage" pour l'amélioration des pâturages (1885-1914)
1920-1930	Premier arrêté préfectoral dans les Pyrénées-Orientales (1920) Des feux catastrophiques dans les régions méditerranéennes (1923-1924) et l'accusation d'inefficacité de l'administration forestière, débouchent sur la Loi sur l'aménagement et la Prévention des Forêts Contre l'Incendie (PFCI), prémices d'une organisation départementale. C'est une réglementation lourde, encore en vigueur aujourd'hui. Arrêté préfectoral sur l'organisation de la lutte contre les incendies de forêt dans les Pyrénées-Orientales (1930).	Premiers arrêtés préfectoraux dans les Hautes-Pyrénées et l'Ariège (1922, 1936). Prescriptions techniques.
1950-1985	Création de la protection civile (1951). Création du Statut des pompiers communaux (1953). Création des Services départementaux d'incendie et de secours (1955). Création des PIDAF (plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier) (1975). Un rapport annonce que le broyage va remplacer le feu dans la gestion de l'espace rural et forestier (1976). Création de la base de bombardiers d'eau de Marignane, de l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie (1963). Loi sur la forêt méditerranéenne, qui autorise la création de périmètres DUP (Déclarés d'Utilité Publique) (1966) Création de la mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen (1972). Lancement de l'Opération Prométhée : collecte d'informations statistiques dispersées entre les diverses entités concernées par les feux de forêt (1973).	Création du Fonds forestier National et multiplication des plantations de résineux combustibles. Succession d'arrêtés préfectoraux dans les départements de la chaîne, de forme diverses et dont les derniers sont pris dans les années 1970. Régime : - de déclaration en Hautes-Pyrénées (1971) et Ariège (1975), - d'autorisation en Haute-Garonne et Pyrénées-Atlantiques (1973). Peu de demandes effectuées par les éleveurs, généralisation de pratiques clandestines. Tendances, au niveau des administrations départementales, à

		l'interdiction du feu ; l'acceptation du feu et sa gestion sont plus fréquentes au niveau des agents de terrain.
1985-1999	<p>Vote de la Loi relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (1985)</p> <p>Création des Plans de zones sensibles aux incendies de forêt (PZSIF) (1991).</p> <p>Modification du Code Forestier pour la redéfinition du débroussaillage</p> <p>Loi autorisant le brûlage dirigé dans les pâturages et périmètres débroussaillés dans certaines zones par Arrêté Préfectoral, sous réserve du respect d'un cahier des charges (1992)</p> <p>Une " notion d'orientation " de la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt incite à la pratique du brûlage dirigé (1992)</p> <p>Mise en place de la Charte du " Réseau des équipes de Brûlage Dirigé ".(1994)</p> <p>Création des Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) (1995).</p>	
	<p>Création d'une cellule de brûlage dirigé dans les P.-O. (1985)</p> <p>Création du Conservatoire de la forêt méditerranéenne (1986).</p> <p>Insertion du brûlage dirigé dans les actions subventionnées au titre de l'article 19.</p> <p>Nouvel arrêté préfectoral dans les P.-O. (1987)</p> <p>Elaboration d'un SDAFI dans les Pyrénées-Orientales (1990)</p>	<p>1988-89 : série sécheresses hivernales provoquant des débordements de feux nombreux et des incendies importants. Arrêtés d'interdiction. Début de la réflexion sur la gestion des feux et les commissions locales d'écobuage.</p> <p>Nouveaux arrêtés préfectoraux simplifiés, tenant compte des travaux des commissions (Hautes-Pyrénées : 1990 ; Ariège : 1991)</p> <p>Création de commissions intercantionales (P.-A.) départementale (A.) et de commissions cantonales (H.-P.). Mise en place de cellules de brûlage dirigé (A.).</p> <p>Insertion du brûlage dirigé dans les actions subventionnées au titre de l'article 19 (H.-P.)</p> <p>Promulgation des Plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie</p> <p>Nouveaux arrêtés préfectoraux, revenant à des formes plus complexes et directives (Pyrénées-Atlantiques : 1998 ; Ariège : 1997)</p>
2000-2002		<p>Février 2000 : mort de 5 randonneurs au Pays Basque lors d'un écobuage.</p> <p>Nouveaux arrêtés préfectoraux en Pyrénées-Atlantiques (2000) et Hautes-Pyrénées (2001), accroissant les contrôles</p> <p>Janvier février 2002 : sécheresse d'hiver et nombreux incendies incontrôlés. Arrêtés d'interdiction provisoires.</p>

III SYNTHÈSE DES RESULTATS ET ANALYSE CRITIQUE

Cette partie du rapport d'évaluation concerne les résultats et les principaux enseignements d'ordre thématique et d'ordre méthodologique

1- Synthèse des résultats et principaux enseignements d'ordre thématique

Un des principaux résultats est le décalage voire les contradictions entre d'une part, les politiques publiques européennes et nationales et d'autre part, les applications locales avec leurs conséquences paysagères réelles, souvent inattendues. En effet, tous les ateliers ont fait apparaître les inadéquations ou les incohérences entre les objectifs souvent ambitieux des politiques publiques, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus sur les différents terrains, ceci pour de multiples raisons : moyens humains, financiers, techniques...insuffisants ou inadéquats, absence de relais locaux (rôle majeur de certains acteurs-clés à différents niveaux de décision ou d'intervention), absence ou insuffisance de l'animation, de la sensibilisation, de l'information, de la concertation...Dans de nombreux cas, l'information vient après les actions !

Les ateliers ont mis également en évidence la superposition ou l'empilement de politiques aux effets souvent contradictoires : par exemple, des contradictions entre la politique de reboisement du Fonds Forestier National à partir de 1946 au détriment en particulier des paysages agro-pastoraux et de tourbières et au contraire la réglementation des boisements de 1961 visant à limiter ou stopper les plantations forestières au profit des agriculteurs. Autres contradictions entre des politiques agricoles visant à « assainir » les zones humides et des politiques européennes, nationales, régionales et départementales visant à préserver ces mêmes paysages. Mieux encore avec des objectifs opposés entre services d'une même administration : par exemple, la DDAF de l'Aveyron, avec un service d'hydraulique agricole ayant pour but de drainer les tourbières considérées comme improductives, voire insalubres et, dans le même temps, un autre service s'occupant de leur préservation et de leur gestion. D'une façon générale, l'empilement des politiques publiques, la multiplication des procédures rendent complexes et de moins en moins lisibles les objectifs, les moyens et les résultats. La succession accélérée ou la superposition de ces politiques pose des problèmes croissants de cohérence et de d'articulation entre celles-ci (inter-territorialité croissante, construction européenne).

D'autres résultats peuvent être généralisables, notamment le rôle moteur de certains acteurs-clés (personnalités locales ou non), relais essentiels particulièrement impliqués dans les applications des politiques publiques : élus locaux (maires, conseillers généraux...), administratifs (rôle majeur de deux chargés de mission DIREN/DRAF dans la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales en Midi-Pyrénées), associatifs (rôles du CPIE et du CREN dans la politique de protection des tourbières du Tarn), scientifiques (participation active de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs dans les comités de pilotages de différentes politiques, ingénieurs (rôle des ingénieurs des Ponts et Chaussées dans les politiques de défense contre les crues)...

De même, avec la prise de conscience sociale, culturelle, politique des valeurs paysagères, on

assiste à une multiplication des acteurs s'impliquant dans les actions locales en faveur de l'environnement et du paysage. En contrepartie, cette multiplication des acteurs socio-économiques, politiques, associatifs, administratifs, scientifiques rend d'autant plus complexes les processus d'information et de concertation locales.

Tous les ateliers ont montré l'importance de l'analyse multi-scalaire (spatiale et temporelle) dans l'évaluation des conséquences paysagères des politiques publiques :

- D'une part, l'évaluation doit être nuancée en fonction des échelles spatiales d'analyse : par exemple, dans une même « région naturelle » ou entité paysagère, des politiques publiques peuvent avoir des impacts contrastés selon les secteurs en fonction de contextes écologiques et socio-économiques particuliers. Ces effets différenciés correspondent donc à des actions locales d'initiatives publiques ou privées pouvant influencer l'évolution des paysages dans un sens ou dans un autre. C'est également à l'échelle locale que le rapport entre politiques de proximité et acteurs de terrain est le plus étroit, les politiques publiques étant de plus en plus « territorialisées » à l'échelle intercommunale.
- D'autre part, les politiques publiques ont des effets à plus ou moins long terme et il faut donc prendre en compte le temps de réponse ou de réaction des paysages à l'impact de ces politiques et toute évaluation paysagère doit intégrer non seulement la profondeur historique mais aussi la dimension prospective à long terme.

Les politiques publiques viennent souvent en réaction à un problème donné, traité au cas par cas et au coup par coup : ainsi, à la suite d'un événement naturel grave (par exemple, une inondation à Toulouse, Agen, Dax ou Perpignan) ou d'un conflit d'usage de l'espace (exemple de la tourbière de Montorzier dans l'Aveyron à l'origine de la politique départementale de protection et de gestion des paysages de tourbières).

2- Principaux enseignements d'ordre méthodologique

Les recherches thématiques des 4 ateliers ont permis de mieux cibler la construction des méthodes d'analyse et d'évaluation d'une part du paysage et d'autre part des politiques publiques.

a) **En ce qui concerne la méthode d'analyse paysagère**, un des points forts de l'équipe a été la démarche à la fois interdisciplinaire et rétro-prospective, laquelle a contribué à construire une interface ou une articulation entre les recherches consacrées aux structures matérielles du paysage et à leurs dynamiques et les recherches relatives aux représentations socio-culturelles, à l'histoire des sociétés et de leurs actions sur l'espace. En effet, le paysage est fondamentalement une thématique diagonale, transversale qui doit faire l'objet d'une approche systémique, le paysage se situant entre le système « naturel » et le système social, le paysage se construisant à la croisée des processus écologiques d'une part et des processus, voire des stratégies, socio-économiques et politiques d'autre part. Depuis plusieurs années, l'orientation méthodologique de l'analyse paysagère au GEODE s'appuie sur le concept de « complexe

paysager », système pluridimensionnel et tripolaire, où sont mis en relation - voire en complémentarité - dans l'espace et dans le temps le *géosystème*, le *territoire* et le *paysage* : le géosystème avec une dimension à la fois naturaliste et anthropique ; le territoire avec une dimension sociale, économique et politique, voire stratégique, prenant en compte les aspects de construction sociale des territoires, d'aménagement et de développement des territoires, de production et de gestion de l'espace ; le paysage avec une dimension culturelle, patrimoniale et identitaire, celle des représentations et des valeurs socioculturelles parfois contradictoires que les différents groupes sociaux lui accordent. Le point commun des évaluations menées dans les 4 ateliers a donc consisté à placer l'analyse à différentes échelles spatio-temporelles. Ainsi, à l'échelle des différents complexes paysagers, ont été mises en évidence les spécificités de chaque terrain, associées à des contextes écologiques et sociaux particuliers : grandes phases de mutations, ruptures (périodisation détaillée des dynamiques paysagères), enjeux sociaux et stratégies d'acteurs. L'autre point commun aux différents ateliers est donc d'intégrer la durée, du temps court (temps saisonnier ou phénologique, temps événementiel) au temps long (intégrant la dimension historique jusqu'aux deux derniers siècles) en passant par le temps médian (relatif aux dernières décennies).

C'est sur la base de ce concept de « complexe paysager » que l'équipe a proposé plusieurs modèles de grilles d'analyse et d'évaluation multi-critères à partir d'indicateurs écologiques et sociaux révélant l'état des paysages à un moment donné et leur évolution temporo-spatiale (cf. ateliers 2 « Paysages fluviaux » et 3 « Paysages de tourbières »). Les principes en sont : d'une part, une approche systémique du paysage fondée sur l'analyse multiscalaire, tant aux niveaux *temporel* que *spatial et territorial*; d'autre part, une analyse multi-acteurs (institutionnels, socio-professionnels, scientifiques, associatifs, etc.), intégrant les diverses représentations et valeurs parfois contradictoires qu'ils accordent au paysage.

Plus qu'une « évaluation » du paysage, c'est plutôt un « constat » de sa matérialité et surtout de l'évolution spatio-temporelle de cette matérialité en fonction des politiques menées qui a été établi, sans que ne soit à aucun moment porté un jugement de valeur tranché.

Ce constat s'est par ailleurs appuyé sur des oppositions « qualitatives » simples caractérisant les paysages et permettant d'évaluer leur état actuel comme leurs transformations au cours du temps :

- parts respectives du « naturel »/artificiel
- degré d'ouverture/fermeture du paysage
- paysage visible/invisible ou caché
- rôles respectifs des acteurs sociaux, économiques, politiques...locaux, régionaux ou nationaux dans les politiques publiques et les dynamiques paysagères

b) En ce qui concerne la méthode d'évaluation paysagère, celle-ci porte sur les effets des politiques publiques et actions des acteurs locaux sur les territoires étudiés. Elle tend à mesurer et évaluer les évolutions territoriales en termes de portée (objectifs annoncés, visés...) et d'effets réels sur les paysages (en accord, en décalage, sans effet...). Deux approches sont ici essentielles : d'une part, l'approche des acteurs locaux pour évaluer la portée (attentes, stratégies...) et d'autre part, l'approche territoriale pour quantifier, localiser, les effets et conséquences des politiques et actions locales sur les territoires. Cette évaluation s'inscrit dans

le temps et l'espace (périodisation, localisation), mais aussi à travers les perceptions qu'ont les acteurs des paysages et de leurs évolutions. L'évaluation repose ainsi sur l'analyse de multiples valeurs afférentes au paysage : valeurs socio-économiques (valeur d'usage, de fonction, de production), socio-culturelles (identitaire, patrimoniale, affective, esthétique, symbolique...), valeurs écologiques et biologiques (biodiversité), valeur juridique (formes et degrés de gestion et de protection réglementaire ou contractuelle), valeurs politique et stratégique (image de marque, appropriation). (Alet B. et Lelli L., 1996).

D'une façon générale, l'évaluation qualitative a été privilégiée car, dans des terrains de superficies étendues, les impacts des politiques publiques sur les paysages sont difficilement quantifiables. Toutefois, pour certains ateliers prenant en compte des micro-paysages (par exemple, l'atelier 3 « Paysages de tourbières »), l'ampleur des conséquences paysagères a pu être quantifiée. Il ne s'agit pas non plus d'une évaluation subjective (sur l'esthétique ou le sensible) mais d'une évaluation qui repose sur une connaissance scientifique approfondie des territoires étudiés. Toutefois, pour dépasser les seules monographies, un cadre méthodologique comparatif est essentiel. Cette évaluation peut s'établir selon différents axes de recherche : 1- la définition des étapes d'évolutions paysagères, 2- de l'histoire des politiques publiques et actions associées sur ces territoires, 3- des impacts de ces mêmes actions et politiques (dégager la part réelle dans les évolutions paysagères), et enfin, 4- des acteurs qui sont concernés par ses évolutions :

1- la reconnaissance de phases de mutations du paysage :

C'est une approche des différents états paysagers qui est recherchée, afin d'établir un cadre général de références historiques des évolutions. La connaissance et la hiérarchisation des mutations du paysage est en quelque sorte le préalable à une évaluation des politiques publiques sur le territoire.

2- l'historique des politiques publiques sur le territoire :

Il s'agit de lister les politiques publiques par territoire étudié et cerner leurs objectifs et contextes d'application, évaluer la part qui incombe à la dimension paysagère (politique dédiée ou indirecte).

3- les impacts des politiques publiques sur le paysage :

L'évaluation de l'adéquation entre les objectifs des politiques et leurs effets paysagers constitue le volet principal de cette troisième entrée. Sur la base des états paysagers identifiés par la connaissance du territoire, il s'agit de mesurer la part effective de l'impact des politiques publiques sur le paysage (nature des effets, importance spatiale, catégories d'acteurs impliqués,...).

Il convient d'ajouter à ce moment de la présentation méthodologique, que l'évaluation doit aussi s'effectuer sur la base d'une compréhension des perceptions des acteurs : ceux qui ont bénéficié de l'application de différentes politiques publiques, ceux qui parfois s'y sont opposés...

4- les acteurs clés qui interviennent dans l'application des politiques publiques :

Quels sont les acteurs déterminants dans les principaux changements paysagers ? Cette question doit être envisagée dans une approche historique propre aux différents territoires étudiés, mais dans le souci de dégager des acteurs stratégiques des diverses politiques publiques aux différents échelons de décision et d'intervention.

La méthode d'évaluation paysagère utilisée a reposé sur deux « visions » du paysage :

- avant tout, une vision « objective » du paysage, commune à tous les ateliers et fondée sur une connaissance scientifique fouillée des états paysagers (permanences et mutations), en particulier des conséquences sur les paysages de telle ou telle politique publique ;
- mais aussi, surtout pour les ateliers 1 « Paysages ordinaires » et 2 « Paysages de tourbières », une vision « subjective » du paysage, fondée sur les enquêtes sociales et photographiques permettant d'évaluer le rapport établi entre les perceptions qu'ont les différents acteurs locaux sur les paysages et leurs dynamiques. En effet, les enquêtes photographiques, menées notamment dans le cadre de l'atelier 1, ont donné des résultats intéressants dans la mesure où les acteurs locaux, à travers leurs représentations et leurs traductions au moyen de la photo, ont exprimé une certaine appréciation et donc évaluation des paysages « ordinaires », de leurs états et de leurs évolutions.

Cependant, si on a pu apprécier dans certains ateliers la « qualité » des paysages (évaluation « qualitative »), aucun jugement de valeur tranché n'a été porté, en particulier les effets « positifs » ou « négatifs » des politiques publiques sur les paysages, certitudes beaucoup trop dépendantes de l'individu, du groupe social, du lieu et du moment de l'histoire.

c) En ce qui concerne la méthode d'analyse et d'évaluation des politiques publiques, il est difficile de faire la part de ce qui relève de l'analyse proprement dite et de l'évaluation des politiques publiques. Assez souvent, les méthodes mises en œuvre alimentent de façon concomitante les deux démarches.

En prenant l'exemple de l'atelier 2 « Paysages fluviaux », les politiques publiques ont été analysées en fonction de deux critères :

➤ Objectifs et finalités socio-économiques

L'analyse des politiques a d'abord consisté à dégager les grands types de politiques en fonction des motivations et des buts qui leurs étaient assignés :

- politiques d'urbanisation s.l. : politiques ayant conduit à l'extension de la ville à partir de son noyau médiéval originel. Cela concerne donc aussi bien l'extension du bâti - habitat ou bâtiments artisanaux et industriels -, que les voies de communications, et plus généralement l'ensemble des aménagements de l'espace liés aux fonctions urbaines.
- politiques d'exploitation des ressources fluviales : ressources hydrique, hydraulique,

sédimentaire, animale, navigation ;

- politiques de gestion des contraintes et des risques : fixation du lit mineur et endiguement ;
- politiques patrimoniales : embellissement, aménagements ludo-récréatifs, réhabilitation et conservation des espaces et milieux fluviaux ;

➤ Origine et acteurs impliqués

- politiques nationales/Etat : périmètres RTM, Plans de Prévention des risques, aménagement hydroélectrique, autoroutes...
- politiques locales/municipalité/structure intercommunale : documents d'urbanisme (POS/PLU...), endiguement, barrages, embellissement, voies sur berges... ;
- « politiques » privées/riverains (résidents, agriculteurs, industriels) : plantations, clôtures, endiguement et confortation des berges, entretien des espaces fluviaux, utilisation des ressources fluviales (droits d'eau)...

De manière générale, pour chaque politique publique, ont été analysés leur contexte, leur nature et leur histoire puis les objectifs, les moyens et les résultats escomptés et ce, aux différentes échelles territoriales et inter-territoriales. On a tenté de cerner les effets des politiques publiques et ces modifications à trois niveaux :

- effets et modifications sur la matérialité du paysage
- effets et modifications sur les processus écologiques, pouvant éventuellement à leur tour retentir sur l'aspect matériel.
- effets et modifications sur les processus sociaux (changements de mentalités, de pratiques...).

Les modalités des effets des politiques publiques sur les paysages sont très variables dans l'espace et dans le temps, contribuant ainsi à la difficulté de leur analyse et de leur évaluation. On a été ainsi conduit à distinguer les effets **directs** des effets **indirects**, les effets **immédiats** et les effets **différés**, les effets **temporaires** et les effets **permanents**.

De façon concrète, les effets des politiques publiques sur les paysages ont pu être appréciés en termes d'artificialisation ou de « renaturation », de fermeture ou de refermeture, d'ouverture ou de réouverture...

3- Principaux enseignements en terme de politiques publiques et paysages

Il est difficile d'évaluer l'impact réel des politiques publiques sur le paysage car celles qui sont directement dédiées au paysage sont très récentes (Loi Paysage de 1993). Toutefois, sur la base des résultats de cette recherche, il semblerait que les politiques publiques qui ont eu et ont encore le plus d'effets sur le paysage ne sont pas des politiques dédiées à ce dernier. Malgré le contexte législatif de la loi paysage de 1993, il ne se dégage pas de politique du paysage, du moins dans sa dimension globale.

Le paysage est le grand absent des politiques d'aménagement rural et urbain et de développement des territoires : il y a eu production de paysage mais les causes de cette transformation sont avant tout économiques. On peut ici se référer par exemple aux débats sur l'agriculteur jardinier du paysage pour attester de la prégnance de la fonction de production sur celle d'entretien du territoire. On peut également penser à la *Loi Montagne* dont la portée a contribué à limiter les effets du mitage et du développement pavillonnaire autour des villages et qui est aujourd'hui reprise par les élus locaux (à leur compte) en faveur d'actions prolongeant une valorisation et une préservation du caractère des villages. Ainsi, des politiques publiques non affichées comme paysagères sont aujourd'hui devenues des cadres d'action en faveur du paysage et du cadre de vie.

Une carence en matière de formation des personnels et de moyens alloués à la politique paysagère en France.

Ce constat interpelle l'Etat et notamment les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement qui ont de façon très inégale selon les régions, développé une véritable politique du paysage (LELLI, 1994). Cela tient également à l'organigramme des DIREN où seuls les inspecteurs des Sites Nature et Paysage sont habilités à instruire la question du paysage. Leur nombre limité (un par département) justifie quelque peu leur difficulté à être présent sur le terrain. Dans des territoires ruraux reculés, en zone de montagne par exemple, les acteurs ayant le plus de poids en matière de paysage ne sont pas nécessairement ceux auxquels on s'attend. Les Subdivisions de l'Équipement, présentes presque quotidiennement sur le terrain, servent de conseil en matière de gestion et développement auprès des communes. Pourtant, les agents de l'équipement ne sont pas particulièrement formés pour répondre à ces questions. Les Conseils Généraux ou les Conseils Régionaux agissent en tant que financeurs uniquement.

Une carence en matière de connaissance des mécanismes paysagers.

Les acteurs territoriaux connaissent de façon très inégale le territoire qu'ils ont à gérer. Ils ont de plus du mal à croiser les différents aspects du domaine qu'ils ont à appréhender. La dimension paysagère ne constitue donc pas une entrée, ni un besoin des techniciens ou gestionnaires du territoire. Il s'agit donc de mieux former les acteurs institutionnels à une plus grande perception des incidences paysagères des politiques publiques sur le territoire dans ses diverses dimensions : matérielles (en insistant sur l'identification des changements paysagers probables selon l'application de telle ou telle politique) mais aussi sociologiques (quels impacts occasionnent une transformation paysagère sur les populations, leur manière d'habiter un pays ?).

4- Prolongements théoriques et prospective : Comment lever les contradictions ?

Trois types de politiques sont présentes face à la question du *paysage*, sachant que la seule politique véritablement dédiée à cet objet est la *Loi Paysage* de 1993.

- Les **politiques dédiées** : finalisées autour du paysage, avec des financements, des actions ciblées sur ce thème.
- Les **politiques incidentes ou indirectes** : la notion de paysage peut y être incluse ou non, mais pas toujours de façon claire ou directe. Ce n'est pas une finalité ni un objectif, même si les effets sur le paysage sont effectifs. On ne finance pas ici les projets de paysages directement.
- Les **actions par défaut** : l'absence de politiques publiques spécifiques aux paysages ordinaires est relayée par des actions collectives ou privées, spontanées ou planifiées. Elles ont un effet sur les paysages sans que cela soit volontaire, coordonné ou maîtrisé...

Le contexte plus récent a contribué à renforcer une prise en charge des politiques publiques à l'échelon local, initiée par la décentralisation en 1982/83, suivie des différentes lois et réformes pour la responsabilisation de l'échelon local et le développement ascendant (à initiative locale).

L'échelon local ne peut garantir à lui seul la prise en compte effective et efficace du paysage.

Ce recours au paysage comporte un coût, nécessite des compétences, et une ouverture d'esprit de la part des acteurs locaux face à de nouvelles pratiques qui ne vont pas de soit. La plupart des acteurs locaux ont une vision éclatée et souvent sectorielle de leur territoire, vision qui alimentent de nombreux conflits d'intérêts et des stratégies divergentes. Pourtant, la connaissance partagée par une approche paysagère plus globale et concertée peut les aider dans leurs décisions et à mieux intégrer le paysage dans leurs actions. Pour y parvenir, ils doivent faire appel à un «expert ou un spécialiste», chargé de les aider à comprendre le paysage et à établir une démarche concertée de projet.

La nécessaire construction de politiques publiques participatives investissant le citoyen dans la réflexion sur les territoires de demain.

C'est en construisant les politiques publiques (dédiées ou non au paysage) avec l'aide des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative, que le paysage s'insèrera plus généralement dans l'action territoriale. Jusqu'à présent, les incitations politiques n'accordent que peu ou pas de place à la démarche participative, peut-être en raison des longues durées de ces interventions. Parfois, le rôle de médiateur est tenu (par défaut) par l'animateur local, qui est le plus souvent tout sauf formé à ces démarches participatives autour du paysage. Pour simplifier la tâche, les élus locaux doivent faire face à une multiplicité d'acteurs rendant difficile une coordination interservices pourtant nécessaire.

5- Difficultés rencontrées

L'évaluation des effets des politiques publiques sur les paysages est un exercice peu aisé car elle fait intervenir de nombreux paramètres subjectifs, affectifs, difficilement mesurables et a fortiori quantifiables.

Les options méthodologiques adoptées - forte dimension historique, nombre de sites étudiés important, dispersion géographique des terrains d'analyse -, options qui ont été considérées comme nécessaires à une comparaison et à une généralisation des résultats, impliquent une charge de travail sans doute sous-estimée au départ. La grande diversité des thématiques paysagères et des terrains d'application a rendu plus difficile que prévue l'élaboration d'un référentiel commun d'analyse et d'évaluation des paysages.

Après une année 1999 où des séminaires successifs ont permis le lancement des divers ateliers sur des bases méthodologiques similaires, les travaux de terrain de chaque sous-groupe ont pris le pas sur la dynamique collective au cours de l'année 2000. De nombreuses données ont été acquises dans les divers terrains, au détriment du maintien de la concertation méthodologique commune.

Outre ces difficultés d'ordre méthodologique, il n'est pas aisé d'obtenir des résultats généralisables, tant les situations locales sont uniques, dépendant de spécificités et de contextes bien particuliers. Chaque combinaison locale doit être suivie et analysée individuellement, ce qui implique une présence longue et répétée sur le terrain. Il est encore difficile de discriminer les effets qui ressortent directement de l'application des politiques publiques et ceux qui relèvent des actions locales, indépendamment des politiques publiques, dans la mesure où les acteurs de terrain ont souvent combiné les deux démarches.

En outre, en abordant les « paysages ordinaires », on a été confronté à la difficulté d'analyser les actions ponctuelles et de les situer (durée et dates des interventions, impacts propres). Aussi, l'approche exhaustive de l'ensemble des actions locales et des politiques sectorielles apparaît aujourd'hui trop complexe pour aboutir facilement à une modélisation du système « Territoire – Acteurs – Actions et Politiques publiques ».

Les problèmes rencontrés nous ont amené à recentrer le programme d'action en 2001 jusqu'à l'achèvement du projet. La plupart des recherches thématiques ayant produit des résultats, en dépit des difficultés évoquées plus haut, il restait à formaliser au mieux la démarche méthodologique d'ensemble.

Etant donné les problèmes liés à l'hétérogénéité des thématiques et terrains couverts par les différents ateliers, un recentrage des recherches a permis une meilleure valorisation des travaux déjà réalisés.

A la fin du programme de recherche, la dynamique collective de réflexion et de rédaction a été quelque peu rompue, suite à l'explosion de l'usine AZF qui, pendant plusieurs mois, a perturbé le bon déroulement de cette dernière phase.

IV VALORISATION, ACTIONS DE TRANSFERT

PUBLICATIONS.

Atelier 1 : Pays, paysages, territoires et développement

ALET (B.), LELLI (L.) 1997 « Evaluer le paysage ? », lettre de l'ITP n°1, p.3

LELLI (L.), PARADIS-MAINDIVE (S.) 2000 « Quand le paysage “ordinaire” devient un paysage “remarqué” », *Sud-Ouest Européen*, n°7, mai 2000, pp. 27-34.

LELLI (L.) 2000 « L'extraordinaire des paysages ordinaires : l'identité nord-commingeoise en question », *Revue du Comminges et des Pyrénées Centrales*, Octobre 2000, contribution présentée au congrès « Les hommes et leur patrimoine en Comminges » organisé par le Société d'Études en Comminges en juin 1999 à St-Gaudens, pp.877-887

LELLI (L.) 2000 « Le Paysage, un enjeu pour les acteurs territoriaux ? Réflexion sur une démarche de connaissance et de médiation en Nord-Comminges (Haute-Garonne, France) », *Actes du Colloque « Action paysagère et acteurs territoriaux »*, 7 et 8 décembre 2000, MSHS de Poitiers, Equipe GESTE, pp.19-26

LELLI (L.) 2000 *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne, France). Essai méthodologique et pratique*. Thèse de Doctorat de Géographie-Aménagement, (ss. dir.) Georges BERTRAND, Université de Toulouse le Mirail, 14 janvier 2000. 325 p. 24 pl. cartographiques, 28 pl. thématiques, 24 pl. graphiques, 22 tableaux.

PARADIS-MAINDIVE (S.) 1997 *Le territoire rural en projet : Développement local et pratiques paysagères. L'exemple de Mouthoumet, dans les Hautes Corbières*. Mémoire de DEA de Géographie, Université de Toulouse - Le Mirail, (ss. dir.) Monique BARRUE-PASTOR et Serge BRIFFAUD, Septembre 1997, 163 p.

PARADIS-MAINDIVE (S.) 2000 « Le paysage, outil et support de projets territoriaux ? », *Actes du Colloque « Action paysagère et acteurs territoriaux »*, 7 et 8 décembre 2000, MSHS de Poitiers, Equipe GESTE, pp.11-18

Atelier 2 : Politiques de protection contre les crues et paysages fluviaux

BRIFFAUD (S.), 1991 « La ville. Un laboratoire de lutte contre le risque naturel », dans *Le torrent et le fleuve : risques, catastrophes et aménagement dans les Pyrénées et leur piémont. Fin XVII^e-XX^e siècles*. Rapport PIREN-CNRS, Toulouse, GEODE UMR 5602, 315 p.

DESAILLY (B.), 1990 « L'aménagement du lit de la Têt à Perpignan : un exemple de travaux de protection contre les crues au XVIII^e siècle ». *Bull. Assoc. Géogr. Français*, n°1, pp. 24-33.

FORTE (S.), 1999 *Typologie des berges de la Garonne à Toulouse*. Mémoire de maîtrise de Géographie. Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 96 p.

GAZELLE (F.), 1997 « Le paysage inondé : les crues de décembre 1996 ». *La lettre de l'ITP*, n°1, pp. 4-5.

LANNES (S.), 1996 *Etude des inondations du Gers à Auch*. Mémoire de maîtrise de Géographie. Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 183 p.

VALETTE (P.) 1996 *La Garonne de Toulouse à Langon du XVIII^e siècle à nos jours : morphologie du lit, usages, paysage*. Mémoire de DEA de Géographie. Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 183 p.

Atelier 3 : Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités en zones humides

ALET (B.), AVELLAN (A.), FOURCADE (N.), FOURNIE (V.), 1997 « Opération locale des Monts de Lacaune (Tarn) : tourbières et zones humides » in : « Suivi-évaluation sociologique, territorial et paysager. Mesures agri-environnementales en Midi-Pyrénées » rapport GEODE, Ministère de l'agriculture, DRAF Midi-Pyrénées, 11 p.

- BRIANE (G.) 1999 « *Gestion et protection des tourbières du sud du Massif Central (Aubrac- Lézou)* », *Ecologie*, t 30 (1), p 79 à 86.
- BRIANE (G.) 1999 « *Un partenariat exemplaire ? Le cas des tourbières et zones humides de l'Aveyron* », *Zones Humides Infos* n°24 , p.8 à 11.
- BRIANE (G.), CARCENAC (C.), CLASSE (J.), LIONS (J.) 1997 « *Opération locale tourbières et zones humides du Lézou, suivi sociologique, écologique et paysager* » in: « *Suivi-évaluation sociologique, territorial et paysager. Mesures agri-environnementales en Midi-Pyrénées* » rapport GEODE, Ministère de l'agriculture, DRAF Midi-Pyrénées, 32 p.
- CALVET (A.) 2000 « *Politiques publiques et évolution du paysage dans les Monts de Lacaune depuis 1950* », mémoire de maîtrise UTM/GEODE sous la direction de C.Carcenac et B.Alet, 145 p.
- CLASSE (J.) 1997 « *Stratégies sociales et représentations des agriculteurs à propos de l'environnement* » Mémoire de maîtrise UTM /GEODE, 130 p.
- FABRE (C.) 2000 « *Dynamique des relations entre agriculture et environnement : système de perception et d'action des mesures agri-environnementales dans les Monts de Lacaune* », mémoire de maîtrise UTM/GEODE, 163 p.
- GAZELLE (F.) 1996 « *L'hydrologie du Sud Massif Central dans son environnement géographique* » Thèse d'Etat Bordeaux, 587 p.
- HURTES (S.) 1999 « *Agriculture et environnement : vers une gestion concertée de l'espace ; analyse sociologique de l'opération locale de protection des tourbières et des zones humides de l'Aubrac aveyronnais* », mémoire de maîtrise UTM, 150 p.
- LIONS (J.) 1996 « *L'environnement: un nouvel enjeu pour la profession agricole? Une analyse de l'opération locale de protection des tourbières et des zones humides de l'Aubrac et du Lézou* » Mémoire de maîtrise UTM/GEODE, 135 p
- PORTALIER (A.) 2001 *Les tourbières des Monts de Laucaune : hydrologie singulière, évolutions variées, gestions diverses*, 120p.
- THOMAS (J.), et collaborateurs 1999 « *Les tourbières de Midi-Pyrénées, comment les conserver ?* », *Espaces Naturels Midi-Pyrénées Conservatoire Régional*, 116 p. + Atlas .

Atelier 4 : les politiques de prévention des incendies et de gestion de feux dans les Pyrénées

- BUFFIERE (D.), FAERBER (J.), LE CARO (Ph.), METAILIE (J.P.), *Feu et enrichement dans les Pyrénées. Environnement et aménagement du territoire*. DATAR - La Documentation Française, 1996, p. 133-141
- FAERBER (J.) *Le feu contre la friche. Dynamique des milieux, maîtrise du feu et gestion de l'environnement dans les Pyrénées centrales et occidentales*. Thèse, UTM, 1995, 320p.
- FAERBER (J.) *Gestion par le feu et impact sur la diversité : le cas des anciennes terrasses de culture dans les Pyrénées centrales*. *JATBA*, XXXVIII-1, 1996, 273-293.
- FAERBER (J.) *De l'incendie destructeur à une gestion raisonnée de l'environnement : le rôle du feu dans les dynamiques paysagères des Pyrénées centrales françaises*. *Sud-Ouest Européen*, mai 2000, n°7, 69-79.
- GUILLOT (E.) *Représentation et gestion du feu pastoral en vallée d'Aspe*. Univ. de Pau, 1994, 88p.
- MAES (E.) *Pastoralisme et brûlage dirigés. Impacts sur la soulane d'Err (Pyrénées-Orientales)*. Un. de Perpignan/SIME, 2000, 142 p.
- METAILIE (J.P.) *Le feu pastoral dans les Pyrénées centrales*. CNRS, 1981, 301p.
- METAILIE (J.P.) *Le savoir-brûler dans les Pyrénées. De "l'écobuage" au "brûlage dirigé", la transformation d'une pratique traditionnelle en outil de gestion de l'espace*. in *Monde rural et histoire des sciences en Méditerranée. Du bon sens à la logique*. CRHISM, A. Rousselle (ed.), PUP, 1998, 165-179
- METAILIE (J.P.) *Le feu : un "entre-deux" scientifique et social. ; Montagnes Méditerranéennes*. 1999, N°10

Ecobuage et gestion de l'espace, pp.81-86, réf. bibl., 2 phot., résumé angl./ esp. - France, Mirabel : Université Joseph Fournier CERMOSEM.

METAILIE (J.P.) (Dir), VANBELBERGHE (G.) *Cartographie des estives dans les Pyrénées ariégeoises. Typologie et dynamique contemporaine: éléments pour l'élaboration d'un SIG sur les pâturages des Pyrénées centrales.* Rapport, 1999. - 25 p. 36 cartes h.t. coul. - France, Toulouse : Géode

METAILIE (J.P.), FAERBER (J.) Callune (La) et le feu dans les Pyrénées. Le modèle de la lande pastorale d'estive.

Pastum, sept. 1998, n° double 51-52 spécial "brûlages dirigés", pp. 25-30

METAILIE (J.P.) Crémades, écobuages et brûlages dirigés. Les avatars de la pratique du feu dans les Pyrénées.

Pastum, sept. 1998, n° double 51-52 spécial "brûlages dirigés", pp. 17-22

METAILIE (J.P.) (Dir.) *De la gestion des espaces à la préservation des paysages. L'enjeu de la maîtrise du feu dans un dispositif de maintien de l'espace rural en montagne.*

Rapport FNADT, DATAR/GEODE, 1997, 180p.

COMMUNICATIONS A COLLOQUES ET SEMINAIRES

Atelier 1 : Pays, paysages, territoires et développement

LELLI (L.), PARADIS-MAINDIVE (S.) 2000 « *Les paysages périurbains : entre diversité et banalisation du territoire. L'exemple de Rabastens (Tarn)* », *Actes du Séminaire « Physionomies, dynamiques et fonctionnements des paysages périurbains »*, 3 et 4 octobre 2000, UMR Espace, Laboratoire Structures et Dynamiques Spatiales, Avignon, 9 p.

ALET (B.), LELLI (L.) 2000 « Le paysage, "science diagonale" ou objet pour penser l'interaction natures / sociétés », *Contribution au Séminaire de lancement du programme de recherche « Politiques publiques et paysage »*, Albi, 28-30 mars 2000, 4 p.

BÉRINGUIER (Ch.), LELLI (L.), PARADIS-MAINDIVE (S.) 1999. *De l'ordinaire au paysage remarqué.* Géode UMR 5602 – CNRS, séminaire interne organisé dans le cadre du programme de recherche « Politiques publiques et paysage », Maison de la Recherche, Toulouse, 28 juin 1999.

LELLI (L.), PARADIS-MAINDIVE (S.) 2000 « Comment aborder la question de la dimension sensible du paysage dans la relation à l'aménagement ? », *Contribution au Séminaire de lancement du programme de recherche « Politiques publiques et paysage »*, Albi, 28-30 mars 2000, 4 p.

Atelier 3 : Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités en zones humides

ALET (B.), BRIANE (G.) 2001 *Des paysages délaissés ou dégradés aux paysages réhabilités : enjeux et stratégies autour de la gestion et de la multivalorisations des tourbières du Sud-Ouest du Massif Central : un cas exemplaire : l'Aveyron*, colloque de Montpellier des 13 et 14 septembre 2001.

BRIANE (G.) 1998 « *Les zones humides : un patrimoine à reconquérir : la gestion des tourbières en Aveyron* », 1998 in actes du colloque organisé par le conseil général de l'Aveyron dans le cadre du festival des films de l'eau d'octobre 1997 ; 8 p

BRIANE (G.) 1998 « *L'intérêt floristique des tourbières de l'Aubrac* » in *La gestion des zones humides par l'élevage*, actes du colloque de Nasbinals, 12 juin 1998, p 9 à 12.

BRIANE (G.) FEDEROFF (E.) 1998 - « *La gestion des tourbières en France dans le cadre des mesures agri-environnementales* », IVème forum des gestionnaires du 25 mars 1998, Paris.

BRIANE (G.) 1997 « *Gestion et protection des tourbières du sud du Massif Central Français (Aubrac, Lézou)* » in « *Natural and agricultural ecosystems in peatlands and their management* », actes du colloque de St-Malo 25/29 août 1997 p 19/20.

BRIANE (G.) 2002 « *Un milieu méconnu en voie de disparition ? Les tourbières du Lézou* » 54^e Congrès régional de la fédération de Midi-Pyrénées, Millau 21-23 juin 2002

PARTENARIAT

Ce programme de recherche a été l'occasion de développer ou de renforcer les partenariats avec les organismes scientifiques, institutionnels (administrations et collectivités locales), associatifs, socio-professionnels.

Partenariat scientifique

Insertion des membres de l'équipe dans plusieurs commissions scientifiques et comités de pilotage départementaux et régionaux :

- Comités de gestion de plusieurs réserves naturelles volontaires et de réserves biologiques domaniales
- Comités de pilotage tourbières et zones humides
- Comités scientifiques des Parcs Naturels Régionaux des Causses du Quercy, du Haut Languedoc et du projet de PNR des Gorges de l'Aveyron, de Grésigne et des Bastides
- Comités scientifiques Natura 2000
- Commission scientifique consultative régionale de l'ONF Midi-Pyrénées
- Commissions départementales des sites et paysages des départements de la Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Partenariat institutionnel, associatif, socio-professionnel

- ADASEA du Tarn et de l'Aveyron
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) de Midi-Pyrénées
- CAUE de l'Aude
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.
- Chambre d'Agriculture de Quillan.
- Chambres d'Agriculture du Tarn et de l'Aveyron
- Collectivités locales
- Comité Bassin d'Emploi du Comminges.
- Communauté de Communes de Tuchan
- Conseils généraux du Tarn, de l'Ariège et de l'Aveyron
- DDAF des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de l'Aveyron
- DDE 31 et 47
- DDE de l'Aude, Bureau d'Études Urbaines – Narbonne.
- Direction des Affaires Economiques et du Développement Local – Conseil Général de la Haute-Garonne.
- Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées.
- DIREN Midi-Pyrénées
- District de Mouthoumet – ADHCO
- DRONF (Direction Régionale de l'Office National des Forêts)
- ENMP-CREN Midi-Pyrénées (Conservatoire Régional des Espaces Naturels)

- Fédération pastorale de l'Ariège
- ONF
- SIME (Service Interchambre Montagne Elevage) Languedoc-Roussillon
- Subdivision de l'Équipement de Lagrasse.
- Union Régionale des CAUE